



Crédit photo - Maison du Nouveau Logis
Les Pins 72, Perpignan

Gens du voyage, des habitants ignorés

*Vers une meilleure prise en compte des familles
dites « gens du voyage » sur les territoires au travers
de l'agrément centre social*

Sommaire

PARTIE I – GENS DU VOYAGE, UNE ACTION PUBLIQUE QUESTIONNEE	Page 6
A LE CONTEXTE ET LA DEMARCHE D'UNE « RECHERCHE ACTION » FNASAT / FCSF	Page 7
B LA DEMANDE PAR LES FAMILLES D'UN ACCES AU DROIT COMMUN... ..	Page 7
C AVEC L'EXPRESSION D'ATTENTES SINGULIERES	Page 8
D LA QUESTION DE LA PARTICIPATION	Page 8
E DES ACTEURS SOCIAUX AU CŒUR D'INJONCTIONS CONTRADICTOIRES	Page 9
F DES ENJEUX METHODOLOGIQUES POUR LES CENTRES SOCIAUX	Page 10
G L'ETAT DES LIEUX REALISE PAR LA CNAF ENTRE 2012 ET 2014	Page 11
PARTIE II – LA SITUATION PARTICULIERE DES GENS DU VOYAGE EN FRANCE	Page 16
A « GENS DU VOYAGE », QUI SONT-ILS ?	Page 17
B LA FAMILLE AU CENTRE DE L'EXISTENCE	Page 17
C VERS L'ABOLITION D'UN STATUT D'EXCEPTION	Page 18
D VOYAGE, ITINERANCE ET ANCRAGE TERRITORIAL	Page 18
E REGARD PORTE SUR LES FAMILLES DU VOYAGE ET ETHNOCENTRISME INSTITUTIONNEL	Page 19
F GENS DU VOYAGE : POLITIQUES D'ACCUEIL ET D'HABITAT	Page 20
G ÉDUCATION, PERCEPTION DE L'ECOLE ET DE LA REUSSITE SCOLAIRE	Page 21
H TRAVAIL, PERCEPTION DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	Page 23
I INEGALITES DE SANTE : UNE ESPERANCE DE VIE INFERIEURE DE 15 ANS	Page 24
PARTIE III – REGARDS CROISES	Page 26
A LE STATUT D'HABITANT ET L'INSCRIPTION TERRITORIALE DES GENS DU VOYAGE	Page 27
B L'ASPIRATION AU VOYAGE MALGRE L'INCITATION A LA SEDENTARISATION	Page 27
C L'INSCRIPTION DANS LE DROIT COMMUN ET L'ACCES AUX DROITS	Page 28
Droit commun : une question qui se pose et s'impose	Page 31
Droit commun et droits communs	Page 31
Cinq fenêtres pour mettre au travail la question du (des) droit(s) commun(s) au sein des associations	Page 31
D UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE A METTRE EN ŒUVRE	Page 36
E DES VELLEITES DE PAROLE COLLECTIVE ET DE PARTICIPATION	Page 36
F LES DISCRIMINATIONS, LE DROIT ANTI DISCRIMINATOIRE	Page 39
IV – LES PRATIQUES DANS NOS RESEAUX	Page 42
A FAIRE ŒUVRE DE RECONNAISSANCE A L'EGARD DES « GENS DU VOYAGE » POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES RAPPORTS DE DOMINATION	Page 44
B ACCES A L'HABITAT : PROMOUVOIR L'HABITAT PERMANENT	Page 47
C ACCES A LA LIBRE CIRCULATION : ETRE ACCUEILLIS DANS LA DIGNITE	Page 49
D ACCES A L'ECOLE POUR TOUS : UN ACCENT A PORTER SUR LE COLLEGE, EN S'ADAPTANT AUX SINGULARITES DES POPULATIONS	Page 52
E ACCES AU TRAVAIL INDEPENDANT, AU TRAVAIL SALARIE, ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	Page 55
F ACCES A LA SANTE	Page 59
G ACCES AUX DROITS SOCIAUX ET CIVIQUES	Page 62
V – POUR ALLER PLUS LOIN	Page 65
CONTACTS NATIONAUX	Page 66
RAPPORTS	Page 66
DOCUMENTS ET GUIDES	Page 67
OUVRAGES ET ARTICLES DE REFERENCE	Page 68
SITOGRAFIE	Page 69

Edito

Gens du voyage, des habitants ignorés

Une fois encore, la Commission nationale consultative des droits de l'homme a tout récemment confirmé que les gens du voyage constituent le groupe le plus méconnu et confronté au plus grand rejet de la part du reste de la population¹.

Cette situation d'exclusion s'est enracinée dans une législation d'exception contre les nomades puis les gens du voyage, ainsi que dans des souvenirs douloureux de politiques publiques hautement répressives.

Dans une forme d'indifférence générale et condescendante, elle s'est consolidée dans une relation de distance suspicieuse entre des populations aux modes de vie différents. Cette exclusion se fonde par ailleurs sur des stéréotypes entretenus de part et d'autre, renforçant chaque partie dans une opposition vécue comme irréductible et insurmontable, entre deux mondes qui seraient séparés et qui n'auraient rien en commun.

C'est finalement l'enseignement essentiel d'un rapport thématique de la Cour des comptes² : les situations vécues en France par les gens du voyage, leurs besoins et aspirations, restent dramatiquement sous documentés, cause et conséquence de leur persistante invisibilité dans la programmation publique. Perçus comme à part de la société par près de 70 % des Français, les gens du voyage sont effectivement tenus en marge de nombreux dispositifs de l'action publique,

mais aussi des initiatives associatives et citoyennes. A ce phénomène s'ajoute une exclusion territoriale fondée sur une assignation sous-entendue à l'itinérance ; confondant mode de vie en habitat mobile et réalité d'itinérance. Ainsi, les gens du voyage ne seraient vraiment jamais d'ici mais plutôt d'ailleurs. Il en résulte finalement une absence cruelle de reconnaissance de la qualité même d'habitant de ces personnes.

Ainsi, alors qu'elles sont présentes de façon continue sur un même territoire depuis de nombreuses générations, maintes familles du voyage restent bien souvent ignorées du tissu dense des centres sociaux dont l'objectif essentiel est pourtant de renouer les liens sociaux et de promouvoir toutes les mixités.

Rien d'étonnant alors de constater inlassablement le niveau dérisoire du soutien de l'Etat aux associations qui pallient souvent seules les carences de l'action publique. Leur présence est d'ailleurs très loin de couvrir le territoire français.

Ainsi, dans un état des lieux réalisé en 2015, la CNAF ne recense que 31 centres sociaux développant des actions en direction des gens du voyage, soit 1,5 % des 2100 centres sociaux en France. En incluant les espaces de vie sociale, ce sont seulement 42 structures qui sont identifiées dans cette étude.

C'est en réponse à ces angles morts que se sont progressivement développées des actions associatives, en soutien à ces populations, disqualifiées de l'intérêt général et des structures de droit commun. Et ce n'est pas un hasard si certaines d'entre elles se sont saisies de l'animation de la vie sociale, tant elle paraît indispensable aux besoins des personnes et aux réalités locales.

1 Rapport annuel 2016 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France, du 21 mars 2017.

2 Rapport thématique sur l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, octobre 2012.

Il est d'ailleurs frappant de voir à quel point se superposent les cartes d'implantations des centres sociaux ou EVS dédiés aux gens du voyage et celles des réalisations des aires d'accueil. Les structures associatives étant antérieures à la création des aires, on mesure ici leur impact sur les politiques publiques.

Cette publication croisée des revues Repères et Études tsiganes est le fruit d'une réflexion partagée entre des acteurs des réseaux FCSF et FNASAT. Elle nous invite à l'ouverture envers cette population trop mal connue et trop peu considérée ; à la découverte d'actions imaginées et pilotées par des centres sociaux en proximité ; à l'écoute de ces personnes, familles et habitants.

Surtout, elle propose une réflexion sur les modalités possibles et toujours à réinventer d'une prise en compte de singularités, dans un égal accès aux droits et pour la place de chacun dans des territoires que nous voulons résolument humains, décloisonnés et engagés pour l'intérêt général.

Nous percevons en effet des changements progressifs de regards et de postures, tant dans le secteur associatif généraliste qu'au sein d'institutions publiques. De plus, en octobre 2016, le Président de la République a rendu un hommage depuis longtemps attendu, aux nomades internés en France de 1940 à 1946. Puis, en janvier dernier, la France a davantage honoré son engagement d'égalité et de liberté en direction des gens du voyage, en mettant fin à un statut discriminatoire, par l'abrogation de la loi du 3 janvier 1969.

En somme, le contexte national s'éclaircit et appelle des initiatives fortes pour une pleine reconnaissance

des inscriptions territoriales des gens du voyage et leur juste place dans l'ensemble des politiques qui y fondent le droit commun. Après tant de déclarations sans lendemain, ce rendez-vous doit être honoré par tous, en réparant le lien social, en reconstruisant une confiance réciproque et en reconnaissant des habitants au mode de vie différent. Parce qu'ils sont moteurs de développement social pour tous les habitants, dans une exigence de mixité sociale et d'attention aux publics fragilisés, les centres sociaux et socioculturels ont ici tout leur rôle, voire toute leur responsabilité. Ils sont en effet ces acteurs qui peuvent contribuer à déconstruire les représentations par la rencontre et qui sont en capacité de réunir la pluralité des acteurs autour d'un projet commun.

A travers cette revue, il nous importait moins de visiter le catalogue des possibles que d'amplifier des dynamiques déjà enclenchées. Dans cette perspective, la FCSF et la FNASAT s'engagent aux côtés des structures qui portent ces dynamiques mais aussi auprès des associations de voyageurs. Nous nous efforcerons d'être à la hauteur des interrogations et des besoins repérés, pour qu'ensemble nous répondions à cette exigence pleine de promesses pour les gens du voyage et pour la société toute entière.

Claudie Miller

Présidente de la Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France [FCSF]

Laurent El Ghozi

Président de la FNASAT - Gens du voyage

Gens du voyage, une action publique questionnée



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

I.a – Le contexte et la démarche d'une « recherche action » FNASAT / FCSF

La Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF), d'une part, et la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT), d'autre part, comptent des structures adhérentes communes parfois dites « centres sociaux spécifiques gens du voyage » et opèrent, ponctuellement et dans certains territoires, des prises de position convergentes ou croisées concernant la situation de familles. En juin 2012 et dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2009-2012, la CNAF a diffusé une nouvelle circulaire relative¹ à l'animation de la vie sociale redéfinissant le cadre, les missions et les conditions de mise en œuvre et d'agrément des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Prenant acte de formes d'organisations spécifiques de certains centres sociaux, la CNAF y a précisé que « des formes atypiques actuellement soutenues par des CAF, comme les centres sociaux gens du voyage, feront l'objet de précisions complémentaires ultérieurement ». C'est dans ce contexte que la FCSF et la FNASAT ont acté l'intérêt et la volonté mutuelle de renforcer les proximités entre les deux réseaux, au travers notamment d'une parole commune. Dans cette perspective, les deux mouvements fédérés ont développé un projet de co-animation sous la forme d'une recherche action, de mars 2014 à octobre 2015. Son objet était d'explorer une double question : comment permettre une meilleure prise en compte des familles des gens du voyage² et contribuer ainsi à leur plus forte inscription dans les territoires et à la reconnaissance de leur statut d'habitants à part entière de ces mêmes territoires ? Quel rôle pour les centres sociaux, mais aussi les espaces de vie sociale, dans cette dynamique ? Un soutien scientifique et méthodologique a été apporté par Christophe Moreau de la société JEUDEV (Recherche – développement en sciences humaines et sociales), avec pour mission d'accompagner le groupe de pilotage, de construire les outils d'investigation, d'organiser et de traiter la consultation des familles, de faciliter l'élaboration collective des conclusions et la rédaction des documents de valorisation. En mai 2014, une première consultation des structures concernées a été organisée sous la forme de quatre rencontres régionales à Reims, Le Mans, Bordeaux et Lyon, mobilisant plus d'une quarantaine d'associations. Ont ainsi été explorées les attentes des familles à l'égard des

1 https://www.CAF.fr/sites/default/files/circulaire_CNAF_relative_a_lanimation_de_la_vie_sociale.pdf

2 La dénomination « gens du voyage » qui relève avant tout d'une catégorisation administrative fait partie désormais du langage commun. Pour autant, elle reste sujette à discussion par son caractère discriminant et globalisant. Nous avons donc choisi de l'inscrire entre guillemets dans le titre de ce document et lorsqu'elle fait expressément référence au contexte administratif. L'expression apparaîtra cependant le plus souvent sans guillemets dans le corps du texte pour en simplifier la lecture. Le terme Voyageur apparaît également pour signifier un usage plus neutre de la part des personnes concernées.

acteurs sociaux ; leur participation aux projets des structures et à la vie publique ; les effets induits des politiques sociales et associatives en termes de discriminations, et les effets des approches dites spécifiques ou de droit commun. Dans une seconde phase, trente structures se sont mobilisées pour interroger des familles, sous la forme d'une consultation par questionnaire abordant leurs attentes à l'égard des intervenants sociaux, et les effets induits des interventions de ces mêmes acteurs ou autres opérateurs des dispositifs publics. Cette phase de captation de la parole des intéressés, à l'échelon national, a concerné plus de 230 familles, interrogées principalement dans les quarts Nord-Ouest et Sud-Ouest de la France, et également en Ile de France. La troisième étape de cette démarche a consisté en un séminaire national, organisé à Poitiers en février 2015, permettant de faire émerger une vision commune et des pistes de stratégies opérationnelles autour des différents enjeux identifiés. Ce temps de travail national a été ouvert aux contributions et analyses de nombreux partenaires, les acteurs sociaux concernés (professionnels et administrateurs), les fédérations FNASAT et FCSF des responsables d'association de gens du voyage, des chercheurs, des acteurs institutionnels. Ce numéro de la revue Repères présente les principales conclusions et perspectives issues de cette démarche.

I.b - La demande par les familles d'un accès au droit commun...

Les actions et services proposés par les différents acteurs sociaux (associations, centres sociaux, CCAS, etc.) rencontrent assurément chez les familles du voyage un certain nombre de préoccupations et de besoins. Deux attentes fortes émergent singulièrement dans les demandes exprimées. Il s'agit tout d'abord de l'accès à des lieux d'accueil dignes et/ou à un habitat permanent compatible avec la conservation de la caravane. Or, bien que variables selon les territoires, la faiblesse tant quantitative que qualitative des réponses apportées, oblige les familles à vivre dans des conditions de grande précarité et d'insécurité. Pourtant, les outils législatifs et le cadre réglementaire imposent la production de solutions. Une seconde demande est liée au besoin de domiciliation, afin d'accéder à un ensemble de droits sociaux. Or, là encore, selon les territoires, ce besoin est variablement couvert et malheureusement parfois sans réponse. Il est à noter que les solutions sont très majoritairement apportées par le secteur associatif fédéré à la Fnasat, dans le cadre de plateformes d'accès aux droits et d'orientation, mobilisant une fonction d'écrivain public. D'autres demandes, très voisines de celles d'autres catégories de la population, s'inscrivent totalement dans le registre du droit commun : aide dans les démarches administratives, notamment en ce qui

concerne les travailleurs indépendants, mais aussi recherche d'emploi, accès à l'école ou soutien à la scolarité, accès à la formation professionnelle, accès aux activités socio-éducatives, accès aux soins. D'autres demandes encore marginales se font jour comme celles attachées à la situation des personnes âgées désireuses de rester vivre en caravane.

I.c – ... avec l'expression d'attentes singulières

Si les gens du voyage interrogés aspirent, à juste titre, à accéder aux mêmes droits que tout à chacun, ils n'en expriment pas moins des attentes singulières qui prennent en compte leurs réalités et modes d'habitat. Ces attentes singulières émanent d'une longue histoire, parfois traumatique, et de leurs conditions de vie. Elles sont fortement amplifiées par la non prise en compte de l'habitat caravane, itinérant ou non, mais aussi par une forme de « mise à l'écart » imposée par le fonctionnement de nos institutions et, plus globalement, par celui de la société majoritaire. Il convient de ne pas enfermer ces populations dans un culturalisme nécessairement réducteur et niant l'individu au profit d'une approche globalisante, mais plutôt rappeler le droit à un mode d'habitat différent et son rôle passerelle vers tous les autres droits. L'enquête montre un souhait à être inscrit dans des relations d'accompagnement très personnalisées, et fondées sur une contractualisation qui s'opère davantage avec la personne de l'intervenant professionnel, qu'avec la structure que celui-ci représente. Si la nécessaire confiance dans la relation d'accompagnement s'en trouve renforcée, ce type de relation peut compromettre la continuité même de l'accompagnement, notamment en cas d'absence, de remplacement, de mobilité professionnelle. D'où l'importance d'assurer une grande stabilité des structures ou services impliqués et, concernant les associations qui constituent l'essentiel de ces intervenants, d'affirmer des identités fortes. Autre spécificité, les attendus de la relation aux acteurs sociaux sont trop souvent fondés sur un rôle de médiation et de négociation, dans des situations de tension ou de conflit entre les familles et les collectivités, institutions ou administrations en charge des questions ne trouvant pas de solution. D'autre part, les acteurs sociaux intervenant auprès des familles relèvent un certain nombre de caractéristiques telles que : le déficit de parole collective et la réticence des personnes à s'exprimer au nom d'un groupe social qui, dans les faits, est protéiforme ; un rapport à l'écrit difficile en raison d'un fort taux d'illettrisme ou d'analphabétisme ; un décalage entre le territoire vécu qui est parfois large et changeant, et le territoire administratif qui s'inscrit dans des frontières rigides ; des codes sociaux et administratifs pas toujours intégrés ; des vécus discriminatoires (à l'exemple de quotas

scolaires ou du refus de domiciliation en CCAS) et en même temps des formes d'insistance à se définir par différenciation avec les populations sédentaires. Cette complexité constitue un véritable défi pour nombre d'acteurs sociaux : savoir accéder à ces singularités et adapter la démarche et les moyens mobilisés, notamment autour d'une fonction passerelle, tout en s'inscrivant résolument dans le droit commun. Plus que dans les spécificités des publics accueillis, c'est sans doute là que se fonde la spécificité des structures dites atypiques gens du voyage. Articuler des normes d'action publique aux caractéristiques des familles qui en sont bénéficiaires constitue un défi et interroge les institutions et les postures professionnelles. Les quatre rencontres régionales de mai 2014 ont permis de faire émerger trois grands enjeux qui questionnent les relations entre action publique et populations des gens du voyage accueillies dans les structures identifiées : la participation des bénéficiaires aux politiques d'action sociale qui les concernent ; les risques d'instrumentalisation des acteurs sociaux au profit de logiques ethnocentriques ou normalisatrices ; enfin, des enjeux méthodologiques qui interrogent les modalités de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des interventions sociales.

I.d - La question de la participation

La dynamique participative des usagers-habitants, principe fondateur de tout projet de centre social ou Espace de Vie Sociale, reste une finalité partagée par les acteurs sociaux. Cependant, ceux-ci pointent plusieurs obstacles concernant cette dimension de la participation. La première d'entre elles réside dans la difficile reconnaissance de la qualité même d'habitants des gens du voyage, alors même qu'ils restent généralement présents la majeure partie du temps dans un même territoire. Cette difficulté vaut aussi pour des familles installées sur des terrains privatifs. Une autre difficulté prégnante est soulignée autour du refus de parler au nom de plusieurs familles et de s'engager sous la forme d'une supposée représentation des gens du voyage présents dans un territoire donné. Cette catégorie même de « gens du voyage » masque une très grande diversité de situations sociales, économiques et familiales, qui coexistent parfois sur des terrains d'accueil mais sans constituer pour autant un groupe homogène, aux visions et intérêts convergents. Le troisième niveau de difficultés réside dans les modalités mêmes de participation proposées. Ainsi, les espaces tels que les comités d'usagers, les comités de pilotage des projets ou autres groupes de travail sont très peu investis par les gens du voyage sollicités en ce sens. Si le rapport à l'écrit et au fonctionnement institutionnel joue ici un rôle important, les ressorts de cette non participation conviendraient d'être explorés plus en avant, à l'échelle de chaque projet de centre social. Pour autant, les gens du voyage concernés



Crédit photo - Centre social de Louviers

savent évidemment faire valoir leurs besoins, leurs attentes et partager des perspectives en matière de vie sociale. Ils le font volontiers dans des temps de rencontre informels ou encore lors d'événements attachés à leurs préoccupations. La participation des familles suppose donc que les acteurs sociaux sachent inventer, explorer des modalités plurielles, mouvantes, permettant d'acter la pleine expression et contribution des gens du voyage sur les actions et projets les concernant. La validation de ces expressions, aux formes éloignées des modalités participatives plus classiques, pourrait être riche de propositions, les gens du voyage comme les autres populations disposant d'une réelle expertise sur leurs réalités, et d'une réflexion prospective quant à leurs conditions de vie sur les territoires qu'ils investissent. De façon transversale et sous-jacente, la difficulté majeure rencontrée par les acteurs sociaux consiste à préciser ce qui est entendu et attendu par « participation ». Pour une très grande majorité de personnes, la (simple) participation à une activité, fût-elle ponctuelle, est un résultat plus que significatif, parfois la résultante d'un long travail de proximité avec la famille. Or, la plupart des responsables de structures se sentent dans un attendu très fort de la part des partenaires, en premier lieu desquels les CAF, pour qui il doit y avoir, comme précisé dans la circulaire AVS de juin 2012, une implication des usagers aux niveaux supérieurs de participation, idéalement jusqu'aux instances de gouvernance des structures au travers de la prise de responsabilités. Assurément

les cinq niveaux d'engagement stipulés dans cette circulaire – présence/consommation, information/consultation, contribution à un projet, prise de responsabilité, contribution au processus de décision – devraient faire l'objet de mises en œuvre et de modalités d'évaluation adaptées aux publics et situations en présence.

I.e – Des acteurs sociaux au cœur d'injonctions contradictoires

Entre l'animation d'un projet social et la commande publique aux effets souvent normatifs, les acteurs sociaux se retrouvent au cœur d'injonctions contradictoires ; ils déplorent parfois le risque d'instrumentalisation de leur action à des fins de normalisation de cette population par les pouvoirs publics. Ce constat est particulièrement prégnant pour les structures qui, relevant toute ou partie du cadre du centre social (ou Espace de Vie Sociale), se sont vues confier d'autres missions attachées à différents dispositifs des politiques publiques d'insertion (RSA), de l'éducation (lutte contre le décrochage scolaire) ou encore la gestion d'aires d'accueil. La logique d'animation et de développement social peut alors se trouver rapidement en contradiction avec les logiques et le cadre réglementaire de ces autres dispositifs. Une dimension de contrôle voire de sanction est parfois induite par ces derniers, difficilement compatible avec les notions de confiance, de bienveillance, de solidarité, de participation...

Plusieurs associations expriment ainsi l'inconfort croissant de leur positionnement dans une relation partenariale où s'invitent, de façon de plus en plus explicite, des objectifs de contrôle des bénéficiaires du RSA ; des approches visant au renforcement de l'individualisation des styles de vie, au détriment des traditions familiales ; des contrôles de l'obligation d'instruction pour les enfants de 6 à 16 ans, certaines formes de pression pour voir les familles abandonner l'habitat caravane et, enfin, une injonction à être, en tant qu'acteurs en proximité avec les familles, garant de la paix sociale entre les gens du voyage et le reste de la population. Ce sont là des attendus qui sont souvent vécus par les structures comme autant d'injonctions et de remises en cause d'un mode de vie des familles ; qui peuvent entamer la confiance longuement construite avec ces mêmes familles. Les marges de manœuvre des acteurs sociaux sur cet enjeu sont d'autant plus réduites que le poids relatif des missions déléguées attachées aux politiques publiques d'insertion, est souvent important dans le budget des structures concernées, confrontées à un risque permanent de déséquilibre économique et de pérennité de leur action. Il demeure sur ce point, pour certaines structures, un risque certain de remise en question de la cohérence globale de leur projet.

I.f - Des enjeux méthodologiques pour les centres sociaux

Les centres sociaux et espaces de vie sociale qui développent des actions en direction de ces publics, qu'ils soient ou non identifiés comme « spécifiques gens du voyage », doivent permettre à l'action publique de prendre en compte les gens du voyage, dans leur diversité, et sur l'ensemble des territoires. Pour ce faire, un certain nombre d'exigences méthodologiques sont soulignées par les acteurs sociaux concernés. L'un des premiers fondamentaux est de parvenir, au travers des diagnostics dits partagés sur chacun des territoires, à accéder aux attentes et besoins des familles. Il importe en premier lieu que chaque projet de centre social, sur le territoire national, s'interroge sur la présence ou non de familles dites gens du voyage sur son territoire d'intervention, quelles que soient les réalités de vie de celles-ci. Cette première mise en visibilité doit ensuite permettre, au travers de modalités appropriées, d'explorer les attentes des familles. A ce niveau, le concours des associations spécifiques existantes est précieux pour permettre à des structures « généralistes » d'intégrer les préoccupations des familles du voyage à leurs projets. Des partenariats territorialisés doivent être encouragés en ce sens. Dans cette phase de diagnostic, la qualification des demandes des familles peut émerger au travers de différentes approches (enquêtes, entretiens, groupes de travail, etc.). Elle doit impérativement

être fondée sur un travail de proximité avec les personnes pour permettre leur pleine expression. A ce niveau, le développement de modalités non conventionnelles doit être expérimenté. Le diagnostic territorial interroge également le périmètre même du territoire. Si, de façon classique, le centre social reste un équipement inscrit sur un territoire géographiquement circonscrit, nous sommes, concernant la prise en compte des familles du voyage, sur une référence au territoire plus mouvante, fondée en premier lieu sur le territoire vécu et habituellement mobilisé par les familles. Il peut être relativement circonscrit mais aussi plus large que celui de la structure d'accueil et d'accompagnement. Le projet doit alors clairement intégrer cette dimension. Il convient de rappeler que pour beaucoup de familles, les périodes de mobilité sont limitées à quelques semaines par an. Les données issues de l'enquête de la CNAF, confirment de très longues durées de stationnement pour une majorité de gens du voyage. D'autre part, dans certains territoires, de nombreuses familles sont installées sur des terrains à usage privatif. Une vigilance toute particulière doit être portée sur ces dernières familles, sorties du radar de l'action publique concentrée sur les aires d'accueil et potentiellement installées en dehors de tout territoire couvert par un projet de centre social. Comme précisé dans la circulaire AVS de juin 2012, la fonction d'accueil inhérente à tout projet social mobilise plusieurs personnes au sein des structures et plusieurs modalités et espaces. « L'aller vers » prend ici toute son importance et doit être conforté dans les projets. Mais, pour nombre d'acteurs plus éloignés des réalités vécues par les gens du voyage, il n'est pas évident ou facile de s'inviter sur les lieux de vie des familles (terrains privés, aires d'accueil, stationnements spontanés, habitat adapté). Cette démarche suppose en effet une capacité à décoder les situations en présence tant dans leurs composantes sociale, sociologique que matérielle et organisationnelle. A défaut, la compréhension des situations reste très partielle voire erronée car sujette à des interprétations. Là encore, les partenariats avec les associations dites spécifiques doivent être encouragés. Comme évoqué au chapitre précédent, les équilibres économiques des opérateurs des projets sociaux s'inscrivent désormais en partie dans un contexte de commande publique qui questionne les logiques d'intervention et, au-delà, l'indépendance des structures et des projets sociaux et associatifs. Le cadre de référence des projets de centres sociaux et espaces de vie sociale doit permettre de confirmer tout à la fois un partenariat avec les acteurs des politiques publiques (collectivités, institutions, services de l'État), et une capacité à agir dégagée de toute approche normative en direction de populations jugées trop éloignées du droit commun, en raison de modes de vie et de pratiques sociologiques en partie différentes de celles de la population majoritaire. La définition et la conduite



Crédit photo - Centre social de Louviers

de projet doit ainsi être confirmées comme relevant de la responsabilité première des structures. La réponse à des commandes de partenaire financeurs ne peut alors être développée qu'en cohérence avec ce projet et en articulation avec d'autres actions programmées. Cet enjeu est aussi celui de la crédibilité même des structures et des nécessaires postures de gouvernance et professionnelles à mobiliser. Ces nécessaires cohérence globale et articulation des actions s'inscrivent généralement dans une définition plus large que le seul projet de centre social. En effet, ce dernier est très majoritairement porté par une association qui définit un projet associatif dans lequel le centre social est un outil d'intervention parmi d'autres. Cette question trouve un prolongement direct dans celui des pratiques d'évaluation, tant des projets des centres sociaux ou espaces de vie sociale que, plus globalement, des politiques publiques opérées en direction des gens du voyage à l'échelle des mêmes territoires. A défaut de mobiliser cette double démarche, les acteurs sociaux se trouvent être trop souvent questionnés quant à des champs d'intervention ne relevant pas de leur responsabilité ou projet, ou encore en incapacité de mobiliser plus fortement les publics en raison de besoins fondamentaux ne trouvant pas de réponses satisfaisantes dans leur territoire de vie. C'est notamment le cas en matière d'habitat ou de domiciliation comme nous l'avons déjà souligné auparavant. La question des critères et indicateurs d'évaluation des projets sociaux prend ici toute son importance et doit être systématiquement mise au travail dès en amont des projets, dans une approche

élargie incluant les politiques publiques de référence. L'outil centre social doit rester un espace d'échanges, de médiation et de mise au travail des réalités de vie et des perspectives gens du voyage habitants des territoires. Pour garder toute sa pertinence, cet espace ne peut être pensé comme un levier d'approches normatives sous-jacentes à certaines politiques publiques.

I.g – L'état des lieux réalisé par la CNAF entre 2012 et 2014

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'État et la CNAF pour la période 2013 à 2017 réaffirme l'engagement de la branche Famille à améliorer les conditions de logement des gens du voyage et leur cadre de vie, ainsi qu'à favoriser leur intégration sociale dans leur environnement.

Partant des constats réalisés par la Cour des comptes (défaut de pilotage de la politique d'accueil et d'accompagnement des gens du voyage, retard dans la programmation des aires d'accueil et de grand passage dans les schémas départementaux, faible mobilisation des acteurs publics dans l'aménagement et la gestion des aires, résultats insuffisants en termes d'accompagnement social et scolaire), la CNAF a réalisé une enquête nationale adressée aux 96 CAF en décembre 2012, puis une enquête auprès de responsables des structures d'animation de la vie sociale en mai 2014 (42 retours) : rencontre de personnes ressources (DGCS, Fnasat), travail à partir d'études

locales (Tarbes, Le Mans, Laval), quatre visites de terrain : Charente (Angoulême), Bouches du Rhône (Marseille), Essonne (Évry), Gironde (Bordeaux).

Il ressort les constats suivants :

Le public est majoritairement composé de familles nombreuses et ses ressources sont en grande partie composées de minimas sociaux.

La faible réalisation d'aires d'accueil par les communes et la réticence des propriétaires à louer ou vendre leur terrain constituent un frein important en matière d'accès au logement. La difficulté d'accéder aux services publics administratifs, sociaux et culturels est d'autant plus difficile que les aires d'accueil ou les terrains privés destinés au stationnement sont éloignés des centres villes et pôles d'activité urbains.

La scolarisation des enfants demeure une problématique prégnante, quelle que soit l'importance de la mobilité de la famille, notamment compte tenu des difficultés d'accès aux structures éducatives.

Les associations spécialisées dans l'accompagnement des gens du voyage assurent un travail de liaison et de médiation déterminant notamment sur la question de l'accès aux droits.

De même, les centres sociaux et les espaces de vie sociale soutenus par les CAF développent en priorité des actions dans les domaines de la scolarité, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits et du logement. Il est à noter que ces projets émanent presque exclusivement du secteur associatif spécialisé. Le développement de projets d'animation de

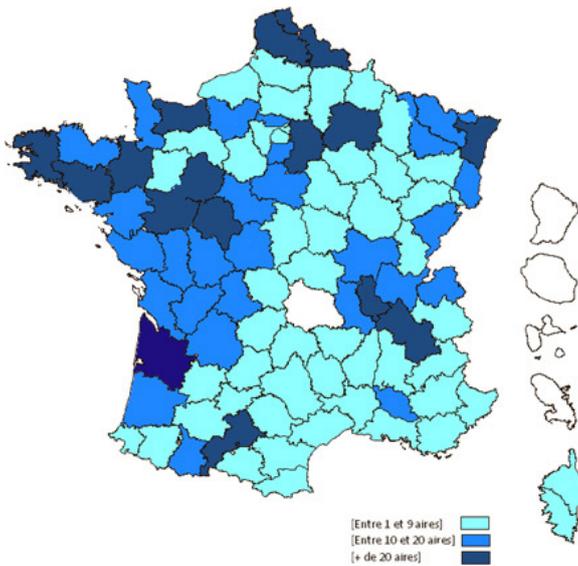
la vie sociale est fortement lié à la présence et au bon fonctionnement des aires d'accueil. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale accueillant des gens du voyage sont principalement des structures de type associatif, dotées d'un effectif en ressources humaines plus réduit mais particulièrement qualifié pour appréhender les situations de vie de ce public et mettre en place un accompagnement renforcé. Les structures Avs « gens du voyage » emploient en moyenne 12 salariés représentant 7,6 équivalents temps plein (Etp). Par comparaison, l'enquête nationale **Senacs**³ relève 33 salariés pour 14 Etp en moyenne pour une structure « centre social ». Le budget moyen annuel de ces équipements est de 340 000 euros, contre 614 000 euros de moyenne nationale. Au global, un centre social « gens du voyage » emploie une équipe de salariés plus petite que la moyenne des centres sociaux, mais plus resserrée sur des postes à temps complet. Le nombre d'intervenants ponctuels y est beaucoup plus faible. Le public gens du voyage qui fréquente les équipements est constitué pour plus de la moitié (52%) de personnes installées sur les aires d'accueil ; pour un tiers (34%) de personnes résidant en logement adapté tel que les terrains familiaux ; pour 14%, de personnes habitant un logement « en dur ».

Les problématiques travaillées par les centres sociaux accueillant des gens du voyage et les actions développées pour y répondre sont toutefois globalement les mêmes que celles identifiées dans l'ensemble des centres sociaux.

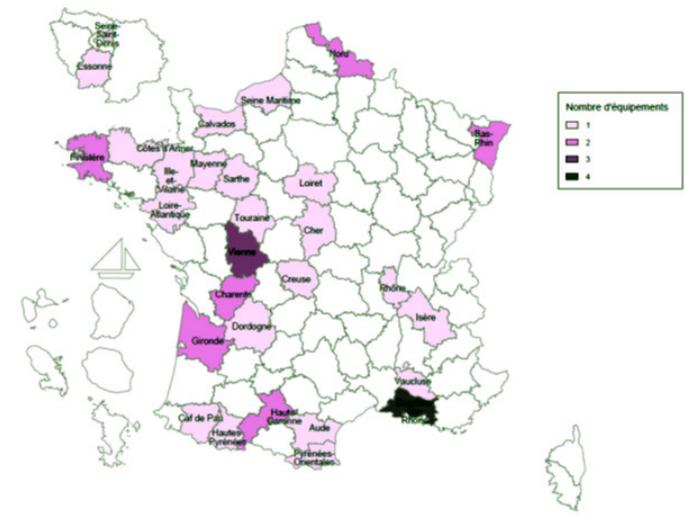
³ Système National d'Echange des Centres Sociaux – Observatoire des Centres sociaux CNAF Fédération des Centres sociaux.



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

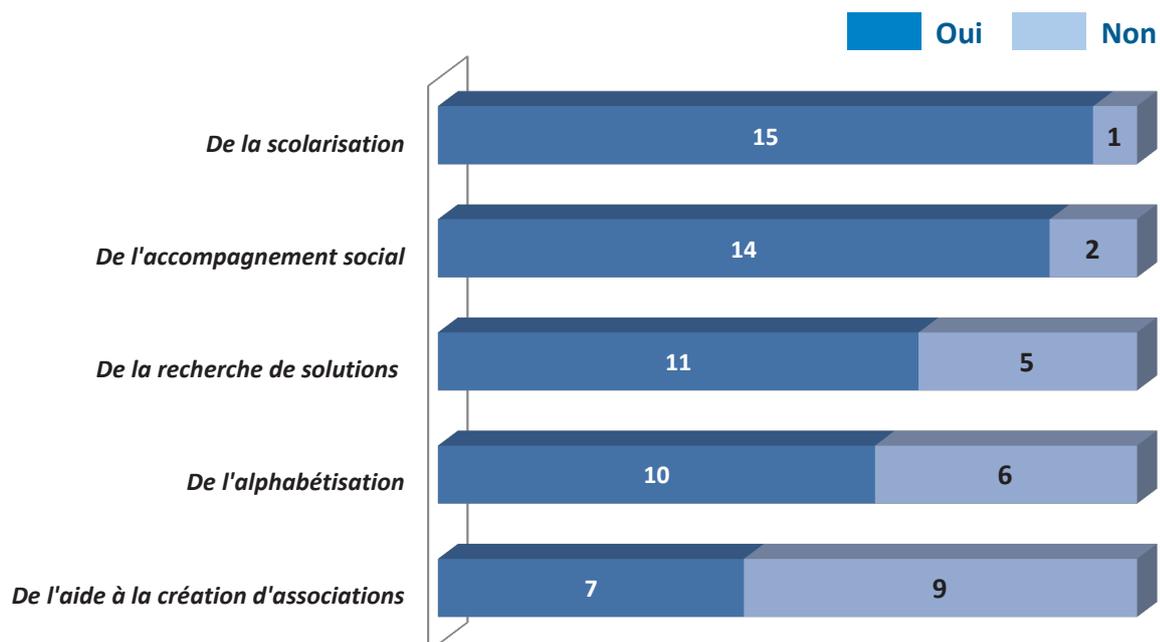


Nombre d'aires d'accueil par département en 2012



Présence d'équipements AVS accueillant des gens du voyage sur le territoire CAF en 2014

Actions proposées par les 16 centres sociaux situés à proximité ou sur des aires d'accueil



Concernant l'action des CAF, le diagnostic présente les éléments suivants :

Sur la précédente Cog 2009-2012, plus de deux tiers des CAF, soit 59 sur 96 répondantes, ont mené des actions en faveur des gens du voyage, dont par ordre de priorité :

- Le financement des aires d'accueil et de stationnement ;
- Le soutien financier des associations, de projets sociaux et des aides sociales à destination de ce public ;
- Le renouvellement de l'agrément des centres sociaux.
- Les CAF ont financé 39,7 millions d'euros en 2013 au titre de l'allocation de logement temporaire (729 aires d'accueil, 1207 collectivités, 20 903 places d'accueil conventionnées; 10 600 ménages hébergés, 34 440 personnes).
- En complément des aides personnelles au logement et de l'Alt 2, les CAF financent sur leurs fonds locaux, des projets spécifiques : création d'aires de stationnement ou d'opérations d'habitat adapté ; achat de caravanes (aides financières individuelles sous forme de prêts ou secours) ; acquisition d'équipements (achat de groupes électrogènes ou raccordements aux fluides, etc.). 35 CAF ont mobilisé des financements sur leurs fonds propres sur la période 2009-2012, allant de 1500 à 340 000 euros par CAF pour un montant moyen établi à 73 000 euros. 34 CAF ont accordé des prêts et/ou secours pour l'achat de caravanes pour un montant moyen de 5 230 euros.
- Les CAF contribuent à l'élaboration du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et participent à la commission consultative des gens du voyage. Cette mobilisation au sein de ces instances leur permet d'apporter leur expertise sur les questions familiales et sociales et leur connaissance des problématiques des territoires. A ce jour, 17 CAF sont signataires d'un schéma départemental (89 schémas sont signés au total sur l'ensemble du territoire) et 78 CAF participent à la commission départementale consultative.
- Les CAF sont fortement mobilisées pour l'accès aux droits des gens du voyage : 69 CAF ont réalisé une étude des besoins de la politique d'accueil des Gens du Voyage ; 78 CAF participent à la commission consultative départementale ; 75 CAF participent à la mise en place du dispositif de suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.

En matière de logement, 57 CAF ont déclaré s'impliquer dans des actions en matière d'aire de stationnement ou d'habitat adapté ; 28 CAF déclarent soutenir sur fonds propres des aires de stationnement ; 24 CAF déclarent

soutenir spécifiquement des opérations d'habitat adapté (habitat mixte, soutien aux projets d'accession de terrains familiaux, etc.) ; 35 CAF accordent des prêts ou secours pour aider à l'achat de caravanes ; et 13 CAF déclarent avoir d'autres types d'aides financières (aide à l'achat de groupes électrogènes, prêts spécifiques pour l'acquisition privée de terrains familiaux, etc.).

En matière d'animation de la vie sociale, 51 CAF ont déclaré être impliquées dans des actions en direction des gens du voyage (soutien aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale, aux associations locales, etc.) ; 29 CAF ont agréé des centres sociaux accueillant des gens du voyage ; 11 CAF déclarent avoir des espaces de vie sociale adossés à des aires de stationnement. Ces différentes structures travaillent en particulier sur 3 thématiques : l'accès aux droits, la parentalité, le logement et le cadre de vie. Les structures concernées sont des structures récentes (plus de la moitié ont obtenu leur premier agrément à partir des années 2000), essentiellement de type associatif ; elles emploient en moyenne 12 salariés représentant 7,6 équivalent temps plein (ETP), pour un budget annuel moyen de 340 000 euros. En matière d'accompagnement à la scolarité, la moitié des CAF (soit 49 sur 96), affirment s'impliquer dans des actions en matière de soutien à la scolarité. « L'absentéisme scolaire est identifié comme une problématique prégnante et constitue un enjeu fort de l'accompagnement social. La réticence de certaines communes à inscrire les enfants et le mode de vie, parfois itinérant, ne favorisent pas la fréquentation de l'école de manière régulière, les familles étant par ailleurs souvent éloignées des infrastructures scolaires. » A l'échelon national, les associations sont donc identifiées comme un appui essentiel dans l'accompagnement social de cette population : 60 CAF sur 95 déclarent avoir travaillé en partenariat avec une ou plusieurs associations intervenant auprès des gens du voyage, 43 d'entre elles subventionnent les associations qui travaillent en partenariat avec le réseau. Ces associations subventionnées interviennent principalement sur les thématiques suivantes : l'accès aux droits, la scolarité/ le temps libre, l'habitat, l'animation de la vie sociale, la création d'entreprise et l'accompagnement des auto-entrepreneurs, la promotion de la culture tzigane, la médiation entre les élus locaux / les services de l'État / les CAF et les gens du voyage, la gestion des aires de grands passages et l'accompagnement social lié au RSA.

Cet état des lieux aboutit aux enjeux et préconisations suivantes, pour les CAF :

- Soutenir l'accès au logement des gens du voyage par le versement des aides de logement, de l'Alt 2 et le financement sur fonds propres d'aires de stationnement et de projets d'habitat adapté
- Participer aux instances partenariales départementales pour faire valoir les besoins en logement des gens du voyage au titre du versement de l'Alt 2 et des aides au logement ;
- Engager des fonds locaux pour financer des projets complémentaires au droit commun ;
- Soutenir et développer les structures Espaces de Vie Sociale, équipements leviers pour la mise en œuvre d'actions sociales à l'intention des gens du voyage : le projet social de l'aire d'accueil constitue un outil pour formaliser des actions familiales et sociales à l'intention des résidents des aires d'accueil.

Participation du centre social au diagnostic CNAF Centre social du Chemin du Hérisson - Charente (16)

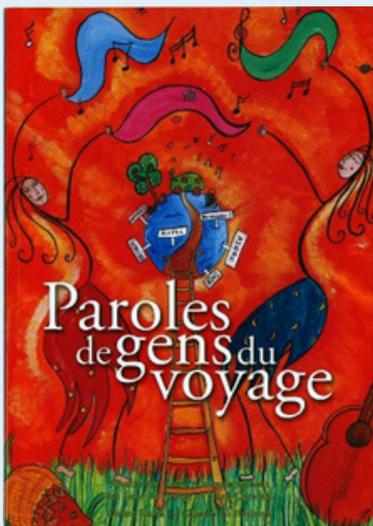
Présentation du projet et contribution du centre social

Le centre social a accueilli deux représentants de la CNAF pour un échange avec trois membres du conseil d'administration, dont une voyageuse, la direction et deux autres directeurs de centres sociaux du territoire (Centre social et culturel du pays Manslois et Centre social culturel et sportif de Haute – Charente), afin d'alimenter le diagnostic réalisé au niveau national.

Les cadres de la CNAF ont découvert la connaissance très fine que pouvaient avoir les centres sociaux sur la situation des gens du voyage.

Objectifs généraux

L'objectif initial était d'apporter une meilleure connaissance de cette population, et surtout de montrer que les centres sociaux qui travaillent avec ce public sont des centres sociaux comme les autres : ils ne demandent ni traitement ni circulaire spécifiques, ils ne sont pas une « aberration administrative », mais revendiquent leur appartenance au réseau national des centres sociaux, même si leur approche est particulière puisqu'elle s'adresse en majorité à des populations de « gens du voyage », et qu'ils interviennent sur un territoire très vaste, parfois plusieurs pays, voire un département entier. Les représentants des centres sociaux ont pu décrire leur posture « d'aller vers » les publics, en insistant sur le fait qu'il s'agit d'un principe d'action indispensable et qui pourrait d'ailleurs être modélisé ou étendu aux autres centres sociaux. Leur crainte est que les institutions entendent cette démarche « d'aller vers » comme une étape, qui permettrait à terme de contribuer à la sédentarisation de populations qui aspirent pourtant à voyager.



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

Principaux résultats

Si la rencontre avait pour objet la connaissance des centres sociaux concernés, elle a fortement porté sur la connaissance des gens du voyage. Il fut également question de l'itinérance des structures et des professionnels, du fait de leurs territoires d'intervention très vastes, et de leurs relations partenariales étroites avec les centres sociaux territorialisés. Au-delà des échanges sur la circulation des publics, les membres des centres sociaux ont beaucoup insisté sur les besoins en habitat, et notamment en habitat mixte qui permette d'intégrer caravane et habitat en dur.

Les représentants de la CNAF ont également abordé la question de participation des voyageurs aux instances décisionnelles des centres sociaux, comme si cette participation était le but ultime à atteindre.

TÉMOIGNAGES

« Moi ça fait 10 ans que je suis en maison. Mais je repars en caravane, je laisse la maison. La maison ça enferme, j'y étais pour les enfants, pour l'école et tout..., mais là ils sont grands donc je peux reprendre le voyage ».

« Je souhaite transmettre à mes enfants le respect des vieux, le respect des personnes sans considération de barrières entre les voyageurs et les gadgé. Ce qui est important c'est de s'assumer qu'on soit voyageur ou d'une autre provenance. Beaucoup de choses sont importantes, il faut surtout se respecter, être fier de nous. Arriver à quelque chose dans la vie, c'est important aussi. Être respecté des autres, des gens pour ce que l'on est »

Recueil de témoignages des gens du voyage - lecheminduherisson.com

Le CENTRE SOCIAL LE CHEMIN DU HÉRISSON a reçu le premier prix régional de l'innovation culturelle pour la réalisation de ce recueil, remis en présence des familles, à la Canopée de Ruffec en novembre 2007.

La situation particulière des gens du voyage en France



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

II.a - « Gens du voyage » qui sont-ils ?

Remplaçant les termes de forains et de nomades, issus de la loi du 16 juillet 1912, l'expression « gens du voyage » (cf note de bas de page, p.7) est une appellation administrative apparue dans les textes officiels en 1972. Elle désigne les personnes visées par la loi du 3 janvier 1969, sans domicile ni résidence fixe, résidant dans un abri mobile terrestre et / ou exerçant une activité ambulante. Ainsi, sur le plan du statut, ce n'est pas tant la mobilité que la conservation de l'habitat caravane qui caractérise les gens du voyage. Ces derniers présentent des ancrages territoriaux forts et anciens et l'itinérance prend des formes d'une grande diversité. Les plus récents rapports publics estiment leur nombre entre 250 000 et 300 000 personnes. Cette expression prend aussi une signification ethnographique, ne serait-ce que par l'assignation qui résulte de la catégorisation administrative et du sens commun. Elle renvoie alors à une population effectivement diversifiée, constituée de Manouches, de Sintis, de Gitans, de Roms, de Voyageurs qui n'ont pas toujours d'attaches ethniques précises, dont le mode de vie est lié peu ou prou à la mobilité ou à la préservation d'un état d'esprit hérité du nomadisme et qui mettent en avant des racines familiales entretenues dans la longue durée. Dans ce sens là, l'appellation « gens du voyage » désigne parfois les populations tsiganes de France et des pays voisins qui se démarquent des Roms originaires d'Europe de l'Est.

II.b – La famille au centre de l'existence

Vue en général sous l'angle caricatural d'une culture idéalisée ou fantasmée, la famille joue un rôle essentiel dans la vie du voyage. Inscrits dans notre société depuis son origine moderne, c'est-à-dire depuis le 15^e siècle, les populations dites aujourd'hui gens du voyage restent majoritairement attachées au modèle traditionnel de la famille, communautaire très présent il n'y a pas si longtemps dans notre société et sans doute le plus courant encore à l'échelle de la planète. Cette famille élargie à une lignée ou une « cousinerie » sur plusieurs générations reste peut-être plus souvent solidaire et unie, et surtout, c'est autour de celle-ci que la vie des Gens du voyage s'organise.

Il faut cependant préciser en préalable que cette communauté familiale de base ne doit pas être confondue avec ce que l'on sous-entend généralement par communauté des gens du voyage. En effet, si la première reste soudée, dans la seconde, la réunion arbitraire des familles ne forme pas un ensemble homogène, la dite communauté est en réalité constituée de groupes distincts avec des histoires différentes, des parcours différents, des origines différentes, des statuts et donc des intérêts différents. La représentation d'une communauté unie et solidaire des gens du voyage est avant tout une assignation liée au statut administratif qui a fabriqué la catégorie

« gens du voyage ». Ce qui ne veut pas dire qu'en réponse à ce statut discriminatoire des formes de communautarisation ou de reconstruction d'une communauté sur d'autres bases, n'ont pas pu se mettre en place ou n'existent pas.

C'est donc dans une famille particulière, avec son histoire propre, que se construit l'identité de « Voyageur », et/ou de « Manouche », de « Yéniche », de « Gitan », de « Rom », de « Tsigane », de « Forains »... qui est donc aussi une identité plurielle par exemple de Gitan français sédentaire à Perpignan ou à Paris, ou de forain Sinto-piémontais du Val de Loire, ou de Voyageur breton, etc. C'est une famille dans laquelle prédomine un modèle où l'individu (adulte, homme, femme, personne âgée, enfant) existe à travers son appartenance à une famille, un groupe qui définit sa place précise. Plusieurs générations cohabitent généralement sur le même terrain, terrain dit familial mais aussi sur une aire d'accueil ou à l'occasion de grands rassemblements.

Le groupe, lui, intervient comme régulateur entre les familles et si les Kriss tsiganes (tribunal ou conseils d'anciens) font désormais partie de la mythologie, les personnes âgées sont entourées d'un grand respect et leur avis est écouté. La médiation des pasteurs ou de prêtres, de responsables associatifs ou de personnes reconnues peut aussi être sollicitée par les familles ou vis à vis des autorités, avant le recours à la loi commune. La famille est le lieu de l'éducation et de l'autorité (sachant que comme ailleurs, différentes approches ou réalités coexistent), c'est aussi le lieu de transmission de sa culture, de sa mémoire, de ses valeurs, de ses savoirs et des apprentissages techniques. Les Voyageurs, tels qu'ils préfèrent parfois se nommer pour marquer leur singularité, subissent au même titre que les non-Voyageurs, les Gadjé, c'est à dire les sédentaires, les effets de l'évolution globale de l'ensemble de la société. Ils sont soumis aux tensions qui la traverse : entre repli sur soi, nationalisme, communautarisme, voire fondamentalisme et ouverture ou intégration, voire assimilation. Entre les extrêmes, les Voyageurs, en majorité, tentent de trouver leur place de citoyen, vivent de leur activité dans la légalité en essayant de préserver leur mode de vie, leur culture propre avec sa richesse et sa diversité. Être reconnu comme citoyens à part entière et reconnu dans leur mode d'habitat sont les deux enjeux prioritaires pour les familles, c'est-à-dire en particulier une domiciliation à plein droit et la reconnaissance de la caravane comme logement. Par ailleurs, on peut constater que la conscience de ces enjeux apparaît auprès d'une nouvelle génération de jeunes, qu'ils aient fréquenté les établissements scolaires (où ils ne sont pas nécessairement identifiés comme différents), qu'ils aient suivi les cours du CNED ou qu'ils se soient formés par eux-mêmes. Ils sont aujourd'hui eux

aussi présents sur les réseaux sociaux, des blogs ou des sites internet où ils échangent entre eux et avec les sédentaires pour faire connaître leurs cultures et leur histoire, y compris dans ses moments les plus dramatiques, comme l'internement et ses conséquences pendant et après la Seconde Guerre mondiale. De même, des jeunes femmes s'engagent de plus en plus souvent pour elles-mêmes, en s'affranchissant des tutelles traditionnelles ou s'impliquant dans des associations de parents d'élèves pour faciliter la scolarisation des enfants. Ce sont sans doute quelques unes des nouvelles images du Voyage qu'il faut retenir maintenant.

II.c - Vers l'abolition d'un statut d'exception

La catégorie administrative dite des « gens du voyage » relève d'un statut administratif particulier. Notons que c'est la seule catégorie de la population française soumise à un statut d'exception, et ceci depuis 1912.

Ce statut administratif est défini dans la loi de janvier 1969 précédemment évoquée, elle-même adoptée dans le prolongement d'une précédente loi de 1912. De façon très résumée il réside en une double obligation pour toute personne relevant de cette catégorie, et ceci dès l'âge de 16 ans, à détenir un titre de circulation (livret), assorti d'une obligation à visa, et à choisir une commune de rattachement produisant une partie des effets habituels (obligations et droits) attachés au domicile ; ce choix restant cependant relativement contraint : la décision reste une prérogative du préfet et un quota de 3% maximum de populations sans domicile ni résidence est fixé pour chaque commune.

Comme soulevé par la Halde dès 2009, ce statut génère un certain nombre de discriminations directes et indirectes, dont l'entrave à la liberté d'aller et venir sur le territoire national. Les conséquences sont également fortes en matière de droits sociaux, de justice, de droit de vote, d'emploi, etc., conçus pour des populations sédentaires, mais inadaptés pour des populations nomades.

Maintes fois dénoncé par des institutions nationales et internationales ce statut n'a été partiellement sanctionné par le Conseil constitutionnel qu'en octobre 2012.

A défaut d'une initiative gouvernementale pourtant attendue, l'abrogation de cette loi du 3 janvier 1969 constituait l'élément central d'une proposition de loi portée par le député Dominique Raimbourg. Voté en première lecture à l'Assemblée nationale en juillet 2013, ce texte n'a jamais été inscrit à l'ordre du jour du Sénat. Les principales dispositions de ce texte ont ensuite été intégrées au projet de loi Egalité et Citoyenneté, définitivement adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2016. Nous disposons donc désormais d'un nouveau cadre législatif, dont

l'application doit encore être précisée au travers de décrets et circulaires. Gageons qu'il nous permettra de nous émanciper des effets induits par le processus de catégorisation administrative et le statut, désormais caduc, ci-avant très brièvement rappelés.

II.d - Voyage, itinérance et ancrage territorial

La perception commune à l'œuvre au sein de notre société tend à voir les Gens du voyage comme des personnes sans attaches et en perpétuelle itinérance, à concevoir la mobilité comme un mode de vie désuet, et la caravane comme un habitat précaire. Or, la mobilité répond à des logiques fortement établies et s'inscrit dans une indéniable appartenance territoriale des familles.

Autrement dit, les gens du voyage ne sont pas de nulle part et ne vivent pas une errance permanente. Au contraire, ils se revendiquent fortement d'un territoire donné, établi sur une histoire familiale et personnelle.

Ainsi mobilité et ancrage territorial⁴ ne s'opposent pas mais sont plutôt à considérer en complémentarité comme les deux faces d'une seule et même réalité. Le voyage a deux fonctions premières.

Une fonction sociale qui permet la rencontre d'autres membres de la famille, participant ainsi au maintien de la cohésion du groupe familial, ou d'amis. Cette première fonction favorise le renforcement du sentiment d'appartenance « au monde du Voyage », en même temps qu'elle contribue à la recomposition familiale au travers des rencontres entre les différents noyaux familiaux. Nous devons ici noter la contribution croissante des rassemblements culturels et autres pèlerinages à cette première fonction sociale attachée à l'itinérance.

La seconde fonction du voyage est économique, à travers laquelle les déplacements de la famille, ou d'une partie de celle-ci, sont mobilisés autour de la prospection de travail sur un territoire donné, habituel ou nouvellement exploré. Certains gens du voyage évoquent clairement cette fonction et l'étroite imbrication entre travail et voyage : « travailler pour voyager et voyager pour travailler ». Cette fonction repose sur un travail indépendant, la multi-activité, des activités ambulantes et enfin, des activités régulières et/ou saisonnières. Outre ces deux fonctions, d'autres facteurs président à l'activation de la mobilité ou, au contraire, à l'arrêt, temporaire ou de plus longue durée. Il s'agit notamment des saisons, avec une très forte

⁴ Terme que nous préférons à celui de sédentarisation, évitant ainsi la possible confusion avec un processus d'assimilation au monde sédentaire.



Crédit photo - Maison
du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

tendance désormais à une période d'hivernation en un lieu fixe. Il s'agit aussi des capacités financières des familles car le voyage a un coût que toutes les familles ne peuvent pas ou plus assumer.

Voyager ne se réduit donc pas aux seuls temps d'itinérance mais est à appréhender dans la complémentarité et l'alternance permanente entre périodes de mobilité et séquences d'arrêt, qui ne constituent donc qu'une seule réalité. Cette dynamique entre itinérance et arrêt s'inscrit dans un territoire défini propre à chaque famille ou groupe familial, ce que Jean-Baptiste Humeau désigne par « polygones de vie » en se référant à « l'ensemble des lieux de stationnement ou de séjour prolongé, voire de résidence durable et de sédentarisation, des caravanes d'une famille du voyage qui, tout au long d'une année, constituent les bases géographiques de l'espace parcouru ⁵ ».

Cette mobilisation spatiale présente des réalités très différentes. Il existe ainsi des familles dont le territoire mobilisé s'inscrit à l'échelle nationale, d'autres qui sont dans une mobilisation plutôt régionale, ou encore des Voyageurs dont l'échelle des déplacements ne dépasse pas le territoire de quelques communes, et d'autres enfin qui ne se déplacent plus.

Progressivement, de nombreuses familles ont cherché à bénéficier d'un ou de plusieurs lieux de résidence sur leur territoire d'appartenance afin de sécuriser leurs possibilités de séjours face aux évolutions réglementaires et la raréfaction continue des possibilités de stationnement offertes, et de bénéficier d'un lieu où se fixer en toute sécurité.

Ce sont aussi parfois des raisons de santé qui amènent à se fixer durablement. C'est le cas, par exemple, de personnes vieillissantes désireuses d'accéder à une forme d'habitat permanent, généralement avec maintien de la caravane.

II.e - Regard porté sur les familles du voyage et ethnocentrisme institutionnel

L'ancien statut administratif rapidement présenté ci-avant est fondé sur une logique de contrôle des populations itinérantes qui, de tout temps, sont apparues suspectes voire dangereuses. Ainsi, lorsque le législateur adopta, en 1912, la première loi relative aux populations alors désignées comme « nomades », il retint les méthodes de l'anthropométrie, jusque-là appliquées aux criminels, pour adopter des supports d'identification et de contrôle des populations avec l'adoption d'un sinistre carnet anthropométrique, qui est resté en vigueur jusqu'en 1969. La seconde loi, du 3 janvier 1969, procédait de la même logique, comme en attestent d'ailleurs les débats parlementaires. Ainsi, même si les modalités en étaient moins contraignantes, les titres de circulation, les visas réguliers et les pénalités pour défaut de présentation ou de visa, participent à maintenir une logique de contrôle et de suspicion. Le nouveau cadre législatif en vigueur depuis janvier 2017 devrait progressivement amoindrir ces effets induits et par voie de conséquence, les suspicions attachées aux familles du voyage, même si nous pensons que c'est là un changement qui prendra probablement beaucoup de temps.

Cette perception, parfois fantasmée - les fameux voleurs de poules - est très longtemps restée et reste encore en certains points très largement

⁵ J.B. Humeau. Tsiganes en France. De l'assignation au droit d'habiter, Paris, L'Harmattan, 1995, p.255.

prégnante dans la société. Ceci d'autant que dans un processus de construction identitaire, tout Voyageur se construit quelque part en opposition au monde des gadjés, renforçant ce faisant cette perception de population différente et ne souhaitant pas s'intégrer. Les « gens du voyage » sont ainsi une des catégories de population pour laquelle le poids des représentations s'invite très vite. Il suffit de consulter régulièrement la presse pour mesurer le regard porté sur ces familles ou personnes du simple fait de leur appartenance à la « communauté des gens du voyage ». De même, le sondage réalisé par la CNCNDH en 2016 dans le cadre du rapport annuel sur le racisme, enseigne qu'une très large majorité des Français considère les gens du voyage comme une catégorie à part de la population française (p.115 du rapport). Sur ce poids des représentations, le manque d'initiative des services de l'État, mais aussi du secteur associatif généraliste, joue un rôle important ; tout comme les formes d'instrumentalisations indignes de certains élus.

A l'opposé des représentations négatives et stigmatisantes, il existe une vision romantique des Gens du voyage, sublimée notamment autour d'un idéal de liberté et de préservation de traditions perçues comme un ensemble de valeurs et pratiques positives, délaissées par une société sédentaire individualiste et mercantile. Dans cette approche, la convocation des images d'Épinal est systématisée et confine parfois à l'injonction de pensée.

Nous pouvons également noter la fréquence des approches misérabilistes, faisant implicitement de tous les Gens du voyage des personnes en situation de précarité. Ici, peut être que la visibilité des personnes et leur identification comme gens du voyage sont d'autant plus fortes qu'elles sont effectivement en situation d'exclusion et de vulnérabilité.

Enfin, concernant les Gens du voyage comme d'autres composantes de la société, le regard globalisant porté sur l'ensemble des Gens du voyage à partir d'une situation ou encore du comportement d'une seule personne (se voir par exemple refuser l'accès à une aire d'accueil sous prétexte que son oncle ou son cousin en est interdit de séjour en raison de comportements condamnables) reste largement répandu. Outre la vision de type essentialiste sous-jacente, cette posture n'autorise pas de réponses pertinentes, adaptées à la diversité et au caractère individuel des situations en présence. A ce sujet **il est d'ailleurs intéressant de souligner que l'appellation « gens du voyage » ne se décline pas au singulier. Or c'est pourtant à ce singulier et à la singularité des situations, qu'il nous faut accéder.**

Cette question du regard porté sur les publics est ici fondamentale puisqu'elle est susceptible de participer au renforcement d'un certain ethnocentrisme sociétal et parfois institutionnel sous-jacent. Nous voulons ici souligner les dynamiques parfois à l'œuvre,

fondées sur un attendu, diversement assumé de certains acteurs de voir les populations du voyage abandonner leur mode de vie pour « s'intégrer », « vivre comme tout le monde », s'assimiler ! Un élu local confiait ainsi récemment : « ... *oui mais tout de même, est-ce qu'on ne va pas nous reprocher un jour à nous les élus de laisser des familles, des jeunes enfants vivre comme ça ? Parce que une caravane, même neuve comme ça, c'est quand même pas le confort d'une maison.... Et du point de vue sécurité... Je me demande vraiment si on a le droit de les laisser vivre comme ça aujourd'hui ?* ». Même si ce propos était d'une très grande sincérité, tout est dit !

II.f - Gens du voyage : politiques d'accueil et d'habitat

Les politiques publiques d'accueil et d'habitat en direction des Gens du voyage sont inscrites dans la loi de juillet 2000, dite loi Besson, posant obligation pour toute commune de plus de 5000 habitants de réaliser un ou des équipements d'accueil pour les gens du voyage, selon un niveau des besoins préalablement établi au regard d'un diagnostic territorial, et dans le cadre d'une cohérence départementale arrêté par un schéma départemental. A la faveur de l'évolution du cadre législatif, cette obligation à accueillir se trouve désormais inscrite à l'échelle intercommunale et relève des compétences des EPCI⁶. Deux obligations incombent aux collectivités : d'une part l'accueil des grands passages et, d'autre part, l'accueil des familles itinérantes pour des séjours de courte durée, au moyen d'aires d'accueil permanentes. Ces derniers équipements donnent lieu à l'obligation, pour la collectivité gestionnaire, de mettre en œuvre un projet d'actions sociales en direction des familles accueillies. Force est de constater que l'application de cette loi et les obligations ici brièvement rappelées restent très en deçà des préconisations pourtant actées par les services de l'État dans les schémas départementaux, ces projets rencontrant fréquemment une très forte résistance d'élus locaux. La Cour des Comptes estimait ainsi, dans son rapport d'octobre 2012⁷, le taux de réalisation des équipements à 52% des prescriptions avec une grande disparité d'une région à une autre (24% en région PACA pour 93% de réalisation en Basse-Normandie). Concernant la mise en œuvre des projets sociaux des aires, les réalisations effectives restent encore très peu nombreuses et très différentes d'un territoire à un autre, car très dépendantes des volontés locales. L'offre globale d'accueil reste donc très en deçà des besoins. Par voie de conséquence, les équipements disponibles, lorsqu'ils existent, tendent à être occupés de façon prolongée voire permanente par

6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

7 Cour des comptes, l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage, octobre 2012.



Crédit photo - Centre social de Louviers

les mêmes familles, qui craignent de ne pas trouver d'emplacements disponibles ailleurs, ou lors de leur retour sur le territoire concerné. Il s'opère ainsi progressivement une dénaturation de la vocation des équipements et les séjours initialement envisagés comme temporaires deviennent permanents, créant des situations de fixation» sur les aires d'accueil. La seconde conséquence du déficit d'offre se traduit par la multiplication des stationnements spontanés en dehors des équipements, contraignant nombre de familles à une forme d'errance locale au gré des expulsions ou menaces d'expulsion. Dans ce second cas de figure, les conditions de séjour peuvent être très dégradées et l'accès à l'eau et à l'électricité n'est évidemment que très rarement possible. Cette même loi de juillet 2000 invite les acteurs départementaux à prendre acte des besoins des familles du voyage en matière d'habitat permanent. Si, en soi, cette inscription est intéressante, les préconisations en la matière n'ont cependant aucun caractère obligatoire et sont renvoyées en annexe des schémas territoriaux. Notons cependant que plusieurs territoires, parfois depuis de longues années, ont pris en compte ces demandes et élaboré, au travers des dispositifs classiques d'habitat, des programmes d'habitat adaptés en direction de familles du voyage avec maintien ou pas de l'habitat caravane. Ces expériences, certes encore trop peu nombreuses, commencent à faire référence et montrent les possibilités existantes en la matière, là où les demandes des familles se confirment toujours plus fortement.

II.g - Éducation, perception de l'école et de la réussite scolaire

Aucune donnée n'est disponible concernant la scolarisation des gens du voyage, les parcours de

scolarité et les niveaux de qualification. Comme souligné par la Cour des comptes, il serait pour le moins utile que l'Éducation nationale se donne les moyens de réaliser un état des lieux, avant de définir, en concertation avec l'ensemble des parties concernées, une politique ambitieuse pour des parcours de scolarité réussie. Pour autant, les acteurs institutionnels et associatifs semblent converger autour de deux constats, qu'il conviendrait de qualifier ; un taux de scolarisation qui aurait favorablement progressé au cours des dernières décennies et une fréquentation du collège qui resterait très faible. Enfin, de nombreux intervenants s'interrogent sur la pertinence d'une scolarité à distance, dans des environnements familiaux trop faiblement en capacité d'apporter un soutien aux apprentissages. Certains intervenants ou universitaires ont régulièrement avancé des caractéristiques présentées comme populationnelles comme freins à des scolarités qualifiantes : l'importance de la tradition orale, la volonté de préserver une transmission familiale des compétences professionnelles et des pratiques économiques exercées en dehors du cadre du salariat, une crainte de perte d'identité ou de confrontation avec des formes de déviances ou de violences, la mobilité de certaines familles peu compatibles avec le temps scolaire et son inscription territoriale. Ces clés de lecture sont régulièrement mises en avant pour expliquer l'apparent paradoxe d'un souci affirmé d'instruction et un absentéisme ou une déscolarisation très importants, surtout au collège. Les apprentissages formels et non formels apparaissent souvent en concurrence éducative.

Participation au Programme de Réussite Educative ADAPGV86. Centre social et socio culturel de Châtelleraut (86)

Présentation de l'action et contribution du centre social

Dans le cadre du Programme de Réussite Educative, un salarié de notre structure est convié à participer aux réunions d'équipe pluridisciplinaire qui se déroulent dans les écoles où des enfants du voyage sont présents. Ces équipes sont à l'initiative du Programme de Réussite Educative ou de la maison de quartier ; elles ont lieu une fois par trimestre, et permettent d'échanger sur des situations familiales de façon interinstitutionnelle et interprofessionnelle, en vue de faciliter la scolarisation des enfants.

Objectifs généraux

Faire le lien entre l'école et les familles.
Apporter notre contribution à ce travail multi partenarial
Faire en sorte que les situations des enfants du voyage puissent être prises en compte comme les autres.

Principaux partenaires

Education Nationale (directeur d'école, équipes RASED), Programme de Réussite Educative (éducateur et coordinateur), Equipe de Prévention Spécialisée, Maison de quartier

Principaux résultats

Mise en place d'accompagnements individualisés pour les enfants qui rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, familial ...
Repérage de difficultés, avoir des regards différents sur la situation, partager nos regards, proposer des pistes de réflexion à mettre en œuvre avec les familles.
Orienter vers des partenaires dont le champ de compétences relève des besoins repérés.

« Ce travail partenarial autour de la scolarité permet de modifier les habitudes de travail pour que les différentes institutions soient plus réactives... »

« Notre participation à ce programme a permis de faire bénéficier les enfants gens du voyage du même accompagnement que les autres enfants. »

... Ressources pour aller plus loin :



- Cahier pédagogique sur le sujet, fait par le Cercle de Recherche et d'Action Pédagogique (CRAP) : HS N°21 téléchargeable : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/A-l-ecole-avec-les-eleves-roms-tsiganes-et-gens-du-voyage-7396>
- <http://www.autonome-solidarite.fr/articles/l92ecole-des-enfants-du-voyage>
- Histoire des différences, Différence d'histoires Clair
- Etudes tsiganes, N°8, L'école sur le vif, 1996.



Crédit photo - FNASAT

II.h - Travail, perception du travail et de l'activité économique

Si de nombreux voyageurs sont salariés, la majorité des gens du voyage sont déclarés en tant qu'entrepreneurs individuels, comme commerçants, forains ou artisans. Le travail indépendant et la multi-activités, restent majoritaires, ce qui correspond au projet du plus grand nombre. De façon générale, c'est la famille qui est la base de l'économie, chacun participant à sa place ; le travail doit permettre avant tout de subvenir aux besoins basiques de la famille. Il ne se situe pas nécessairement dans une logique économique de production et de rentabilité. La priorité peut revenir à des événements familiaux qui surviennent de façon imprévue. Si le salariat reste encore très marginal chez les gens du voyage, les intervenants sociaux notent cependant une progression marquée de celui-ci chez de nombreux voyageurs, notamment au travers du travail saisonnier ou temporaire (intérim).

II.i – Inégalités de santé : une espérance de vie inférieure de 15 ans

Tout comme les questions entourant la scolarisation, les situations en termes de santé ne semblent pas documentées. La seule publication institutionnelle identifiée émane du Réseau Français des Villes-Santé⁸. Déjà ancienne, elle n'apporte que très peu d'éléments de connaissance et ne fait état d'aucun indicateur chiffré. Pourtant, les deux rapports parlementaires de Messieurs Quentin et Hérisson⁹, ainsi que le rapport remis au Premier ministre en 2013 par le préfet Hubert Derache¹⁰ font état d'une

espérance de vie de 10 à 15 ans plus courte que pour le reste de la population française. Cet écart de 15 ans est une estimation datée, issue d'une recherche menée dans six pays européens à la fin des années 90 et conclu par le colloque Tsiganes en Europe – Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse, en octobre 2010 à Paris. Finalement, les seules données récentes concernant les gens du voyage restent circonscrites à celles d'un diagnostic réalisé en 2013 par la CPAM de la Sarthe, qu'il convient cependant de considérer avec une relative prudence au regard des caractéristiques de l'échantillon. Un diagnostic de même nature a été mené par la CPAM de Seine-Maritime, mais les résultats n'ont pas été rendus publics. Le programme national de médiation sanitaire coordonné par l'ASAV (Nanterre) qui élargit actuellement son champ d'intervention aux gens du voyage, constituera assurément une ressource clé. Si l'accès à l'assurance maladie est rendue possible par l'élection de domicile et, en tant que de besoin, par un accompagnement associatif, la question de la santé des gens du voyage reste cependant entière. En effet, le désintérêt des pouvoirs publics se traduit logiquement par une absence d'indicateurs populationnels et donc de programmation. Ainsi, l'intervention publique semble inerte en termes de prévention. Pourtant, la seule observation d'environnements de vie, ou d'activités économiques exposées ainsi que la prise compte de corrélations de longue date mises en évidence avec d'autres indicateurs (revenus, niveau de qualification, ...) appellent d'évidence des actions ciblées. Les gens du voyage sont d'ailleurs un public défini comme prioritaire dans certains PRAPS (Programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis), sans toujours de visibilité sur l'effectivité de projets mis en œuvre et sur les éventuels résultats attendus.

8 La santé des gens du voyage, guide réalisé par le réseau français des Villes – Santé (RFVS) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 2009

9 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3212.asp>

10 Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée

concernant la situation des gens du voyage, Rapport au Premier Ministre remis par le préfet Hubert Derache, juillet 2013.

Programme National de Médiation Sanitaire

*pour favoriser l'accès à la prévention et aux soins des populations en situation de précarité
AŠAV - Association pour l'accueil des voyageurs Nanterre, Hauts-de-Seine (92)*

Présentation du projet

Ce programme est coordonné au niveau national par l'ASAV - Association pour l'accueil des voyageurs*, qui assure notamment le suivi et l'évaluation des actions, l'appui et la mise en réseau des associations locales, et la formation continue des médiateurs.

Les associations qui intègrent le PNMS peuvent être accompagnées dans l'élaboration de leur projet. Elles inscrivent leur action dans un cadre d'intervention défini, elles prennent part à une évaluation nationale, des temps d'échange entre responsables de structure, des temps de formation, d'analyse et d'échange de pratiques entre médiateurs. La participation au programme peut contribuer à valoriser, développer et pérenniser les actions en santé proposées aux Gens du voyage.

Objectifs généraux

Développer des actions de médiation sanitaire pour favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention de la population éloignée du droit commun.
« Aller vers » un public ciblé en fonction de critères sociaux, liés au lieu de vie ou à une problématique de santé particulière pour créer une passerelle avec les services de droit commun,

Développer une meilleure intercompréhension entre les acteurs de santé et le public-cible.
Favoriser la rencontre, la connaissance mutuelle, la communication et le dialogue entre les personnes et les institutions de santé, la prise en considération des codes et de la culture de chacun.
Prévenir et lutter contre les traitements discriminatoires et permettre l'égalité d'accès aux services de santé de droit commun.
Mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer son accueil et son suivi au sein des structures,
Favoriser la réduction des risques sanitaires liés à l'environnement, sur les lieux d'habitat.

Enfin, l'un des objectifs du programme inscrit pour la période 2013-2016 est de contribuer à mieux connaître l'état de santé (et ses déterminants) d'un public gens du voyage en situation de précarité. En 2015, le PNMS a établi une collaboration avec une équipe de recherche de l'INSERM afin de préfigurer un programme national d'étude et de recherche.

Principaux partenaires

Un comité constitué de représentants d'institutions nationales, des bailleurs nationaux et locaux, de chercheurs et des associations partenaires a été mis en place pour suivre et piloter le programme. Ces acteurs sont réunis une fois par an :

- Direction Générale de la Santé (DGS)
- Institut National de Prévention et d'Éducation pour la santé (INPES)

- Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)
- Direction de la Sécurité sociale (DSS)
- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France (DRJSCS)
- Secrétariat général du Comité Interministériel des Villes (SG CIV)
- Agences Régionales de Santé des régions concernées
- Conseils régionaux impliqués dans les projets localement
- CNDH Romeurope
- FNASAT
- Associations porteuses du projet au niveau national et local

Au niveau local, les principaux partenaires des associations porteuses des projets de médiation en santé sont : les hôpitaux, les services départementaux de santé (PMI, dépistages, planning familial), la CPAM, l'ARS, les collectivités locales, les associations domiciliaires, les équipes mobiles de psychiatrie pour personnes précarisées, les réseaux locaux de santé-précarité, le RSI et la CARSAT.

Principaux résultats

La phase expérimentale du programme s'est déroulée de 2011 à 2012. Durant ces 2 ans, trois associations locales ont mis en œuvre des actions de médiation sanitaire auprès d'environ 150 femmes roms vivant en bidonville et de leurs jeunes enfants, sur quatre départements en France : l'AREAS dans l'agglomération lilloise, Médecins du Monde dans l'agglomération nantaise et l'ASAV dans le Val d'Oise et à Bobigny. Les médiateurs ont suivi une quinzaine de foyers chacun. L'évaluation a révélé que ces actions de médiation avaient un impact très positif en matière d'accès à la santé de ces populations dans les structures publiques.

Des tendances favorables en matière d'accès à la santé ont été constatées :

- Augmentation du nombre de femmes bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (de 37 % à 93 % en fin de programme), connaissance d'un lieu d'accès à la contraception (de 17 % à 89 %) et adhésion à un suivi prénatal (aucun à un suivi au 2e - 3e mois de grossesse),
- Concernant la santé des enfants : généralisation des carnets de santé (de 36 % à 98 %) et couverture vaccinale beaucoup plus étendue (DT polio : de 20 % à 80 %)
- Concernant les acteurs de la santé : amélioration de l'accueil et du suivi des personnes dans les structures de santé (adaptation des plages horaires d'accueil, actions sur le lieu de vie, conception d'outils de prévention).

* Depuis janvier 2017, cette coordination est assurée par la FNASAT Gens du voyage.

En 2016, le programme compte quatorze médiateurs issus de douze structures associatives locales, intervenant en direction des habitants de bidonvilles ou de Gens du voyage en situation de précarité dans les agglomérations caennaise, grenobloise, lilloise, lyonnaise, marseillaise, nantaise, rouennaise, montpelliéraine ainsi qu'en Ile-de-France.

Le projet de médiation en santé en direction des Gens du voyage porté par le centre social RAGV 76 a démarré en septembre 2015. Deux autres projets de médiation visant également ce public se mettent en place en 2016, au sein de l'association Les Forges en Loire Atlantique et de Soliha à Caen. S'il semble prématuré de pouvoir mesurer l'impact de l'arrivée du médiateur santé sur

l'accès à la santé des personnes concernées, le RAGV 76 observe que la présence du médiateur sanitaire au sein de l'équipe permet aux personnes les plus vulnérables d'être accompagnées dans leurs démarches de soins. Elle permet de lever des freins d'accès à la santé autres que ceux de la mobilité géographique et de faciliter l'intercompréhension entre les professionnels de santé et les Gens du voyage. La présence du médiateur a également été un levier pour élargir les partenariats (communauté d'agglomération de Seine-Eure) et pour développer de nouvelles modalités de coopération, notamment avec le gestionnaire des aires d'accueil.

Plus d'informations sur : www.mediation-sanitaire.org



Crédit photo - Maison du nouveau logis - Les Pins 72, Perpignan

Regards croisés



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

Nous nous appuyons ici sur une consultation qui a concerné plus de 230 familles de gens du voyage, rencontrées pour des entretiens d'une heure conduits par les intervenants sociaux qui les accompagnent habituellement, principalement dans l'Ouest de la France et en Ile-de-France. Ces données sont à interpréter avec nuances et prudence, puisque cette population est très hétérogène, d'une part, et parce que d'autre part les conditions de passation (homme ou femme réalisant l'entretien, nature des relations existantes entre intervenant social et personne enquêtée...) ont un impact indéniable sur les réponses. Il s'agit bien de restituer les paroles de personnes accompagnées par les centres sociaux qui ont contribué à la présente démarche, et aucunement de la parole représentative d'une population qui demeure très hétérogène. Nous ne portons pas non plus, ici, les revendications des associations de gens du voyage qui s'inscrivent dans un débat citoyen, dans un plaidoyer politique pour une meilleure inclusion, et très peu sur des demandes sociales ou éducatives. Toutefois, cette expression des familles du voyage permet de consolider les constats faits par les professionnels, et d'éclairer différents aspects de l'action publique à conduire. Elle donne à voir une diversité de situations et d'expressions identitaires, qui témoignent d'un sentiment généralisé de mise à l'écart et de difficulté d'accès aux droits, par-delà la complexité liée à la multiplicité des conditions particulières. Les informations ont été relevées à l'aide d'un questionnaire, en deux phases d'enquête : phase 1, 98 personnes ou familles interrogées entre septembre et novembre 2014 - 12 structures mobilisées ; phase 2 : 133 familles ou personnes interrogées entre décembre 2014 et janvier 2015, 15 structures mobilisées. Les données ont été traitées statistiquement sur la base de cet échantillon (N = 231), mis à part quelques questions ajoutées dans un second temps (vague 2).

III.a – Le statut d'habitant et l'inscription territoriale des gens du voyage

Habiter est entendu, au sens étymologique, comme une construction sociale fortement liée à la maison, ce cadre bâti édifié par les hommes et au sein duquel réside la famille, unité sociale de base ; le partage du repas, tout comme la pratique de l'hospitalité, sont des moments fondateurs de l'oïkos, la « maisonnée », en grec ancien. Mais plus largement, d'un point de vue philosophique, la notion d'habiter est liée à une capacité proprement anthropologique à « faire histoire », en construisant des liens sociaux, en transformant notre environnement et en étant transformé par nos expériences de vie. Ainsi, du point de vue des politiques publiques, on ne saurait réduire l'acte d'habiter à celui de se loger, puisque les pratiques habitantes dépassent largement le cadre du logement et s'inscrivent dans une multitude d'espaces et d'activités : on

habite un quartier, une commune, une ville, en fréquentant ses services, ses équipements, ses commerces, en travaillant, en nous déplaçant, en participant à la vie publique ... Habiter, c'est donc bien plus que s'abriter, ou se loger. Pour autant, le terme « habitant » est souvent employé dans le cadre des politiques publiques comme synonyme de « résident ». On tend alors à écarter certaines catégories de la population qui participent pourtant à la production et à l'animation d'espaces au sein d'un territoire donné : les jeunes qui ont une double résidence (domicile des parents et logement étudiant, par exemple), les personnes « de passage » (commerçants, travailleurs, noctambules qui n'habitent pas la ville où ils conduisent pourtant des activités durables...). Il serait alors préférable d'employer d'autres termes comme « usagers » ou « citoyens ». Cette question est particulièrement importante pour ce qui concerne les gens du voyage, puisqu'ils ne sont jamais, ou très rarement, spontanément considérés comme habitants, alors qu'ils sont parfois présents sur nos communes depuis des générations. Et, pour ceux d'entre eux qui continuent de voyager, leur mobilité n'exclut pas, d'un point de vue anthropologique ou sociologique, leur qualité d'habitant. En effet de nombreux travaux montrent qu'ils habitent effectivement les territoires, du point de vue du parcours (les fonctions sociale et économique du Voyage), en terme d'appropriation des différents lieux de séjours et de vie (humaniser son lieu de vie, mettre en place son intimité familiale, etc.), du point de vue de la participation à la vie locale (participation à des rencontres culturelles, expositions, conférences, etc.) et, enfin, du point de vue du sentiment d'appartenance (attache territoriale, inscription territoriale de son histoire de vie, présence du reste de la famille, sépultures familiales, etc.). Si la mobilité constitue un mode de rapport au territoire, elle n'exclut aucunement la capacité à habiter pleinement celui-ci. Ainsi, les Gens du voyage itinérants sont bien des habitants de nos territoires, si tant est que leurs concitoyens veulent bien leur accorder cette qualité. Et ils savent d'ailleurs très bien l'affirmer, se disant par exemple « bretons », « de Charente » ou encore « d'Alençon », convoquant ce faisant une qualité d'habitant qu'il est difficile de leur contester.

III.b – L'aspiration au voyage malgré l'incitation à la sédentarisation

Le déclin de la liberté de voyager est le principal constat que partagent les personnes interrogées dans notre enquête ; elles déplorent la nécessité de stationner de façon « concentrationnaire », les difficultés à trouver des emplacements, l'incitation implicite à se sédentariser.

A travers les évolutions de ces dernières décennies, les avis sont partagés entre amélioration et détérioration de la vie quotidienne : Une moitié de l'échantillon évoque les évolutions



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

positives de la situation des gens du voyage, du fait notamment de l'accès à l'éducation, du confort matériel qui s'est fortement amélioré quand l'accès à une aire d'accueil est rendu possible (« il y a moins de rats »), du nouveau statut d'auto-entrepreneur, de la plus grande mixité et ouverture de la « population majoritaire » et des institutions, des facilités en termes d'accès aux droits, d'accompagnement social, d'accès aux prêts bancaires, et de l'amélioration de la situation des femmes.

Une autre moitié de l'échantillon porte un regard globalement négatif sur les évolutions sociales, et déplore avant tout la perte de liberté et la difficulté à voyager, à stationner, la lourdeur administrative, les difficultés d'accès au travail, la cherté de la vie ; en arrière fond, les personnes regrettent profondément la perte ressentie de leur identité, l'exigence implicite de sédentarisation, l'appauvrissement des solidarités familiales ; « nous sommes plus riches, mais moins libres ! » ; « Ne plus être avec toute sa famille, ça change les rapports. » « On était tous groupés, maintenant on est dispersés, chacun vit pour lui. » ; « Sans le voyage on perd notre liberté et notre identité de voyageurs. »

III.c – L'inscription dans le droit commun et l'accès aux droits

Droit commun : une question qui se pose et s'impose

La question de l'accès au droit commun ou aux droits communs est discuté de très

longue date au sein et entre les associations constituant aujourd'hui le réseau Fnasat.

Rappelons ici que dans de nombreux territoires, l'accès à des droits, n'a été rendu possible pour les gens du voyage que grâce à l'intervention du secteur associatif spécialisé, du fait de défaillances des services de droit commun. Ainsi, ces associations ont été les garants de l'accès au droit commun (les mêmes droits pour tous) tout en portant une réflexion sur les conditions d'un accès réussi aux services publics et aux projets associatifs généralistes.

Si les situations présentent de très fortes disparités, nous constatons que la question de l'accès au « droit commun » a progressivement intégré les préoccupations de certaines institutions partenaires des associations, tout particulièrement des CAF. Dans certains cas, elle apparaît comme une sorte d'injonction, sans que soit clairement défini ce qui est entendu par cette notion de droit commun ni que soit mesurée la distance préexistante, et parfois entretenue, entre les gens du voyage et les services de droit commun, mais aussi le secteur associatif et les centres sociaux généralistes.

On observe en certains endroits, une dérive ou un effet afférent qui s'est installé dans le regard porté sur les structures associatives par certains de leurs partenaires: les dites associations ne seraient pas (ou plus) des structures de droit commun, mobilisant des approches par trop

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE – 231 PERSONNES – HIVER 2014/2015
UNE AFFILIATION IDENTITAIRE ENTRE SINGULARISME ET NORMALISATION**

50 % de personnes qui expriment leur fierté d'être voyageurs et revendiquent cette identité singulière :

On est voyageurs de génération en génération
Dire GDV ce n'est pas une insulte, c'est dans le sang, on est voyageur dans le sang.

30 % de personnes en recherche de « normalisation », ou satisfaites de leur sédentarisation ; un tiers de l'échantillon se sent respecté dans son mode de vie :

Nous sommes nés en France, il faudrait être égaux comme tous les autres Français, on se sent Français, on n'est pas gitans.
On est comme tout le monde, je n'aime pas qu'on me dise que je suis gens du voyage, j'ai un cœur comme les sédentaires.
On veut être comme tout le monde.

60 % de personnes qui déclarent subir un ethnocentrisme social et institutionnel, et regrettent cette mise à l'écart permanente :

On n'est pas important, pour eux.
Ils veulent que l'on devienne des gadjés !
Pour rentrer dans certains endroits, il faut le livret de circulation... les juifs aussi ils avaient une étoile, nous on a le livret...
On a toujours les problèmes de stationnement, on doit partir sans savoir où aller
Sur le terrain, une seule douche et un toilette pour 30. On nous considère tous pareil : il y a des voyageurs peu respectueux, manque d'hygiène, du coup c'est difficile d'entretenir.
Ils ne nous aiment pas.
Ils ont peur de nous, de la couleur de

notre peau, ils n'ont pas confiance.
Le racisme, on ne nous connaît pas comme des gens qui travaillent mais comme des voleurs.
Parce qu'on n'est pas considérés comme des français. Ils ne veulent plus qu'on voyage.
Ils sont toujours après nous. On gêne tout le temps.
On aime vivre en caravane mais il faut les moyens de voyager et actuellement c'est dur.
Parce que je suis voyageur, on me parle comme si j'étais vieux, on me parle fort par exemple !
On nous force à ne plus voyager.
Ils veulent qu'on respecte un mode de vie.
Je veux vivre, pas être enfermée !

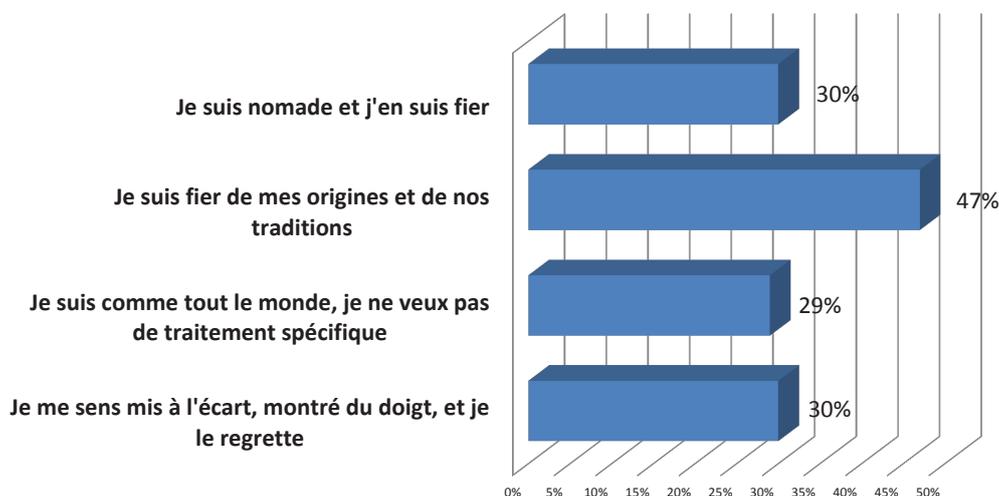
L'appellation même de « gens du voyage » ou de « Voyageurs » est revendiquée par 45 % de notre échantillon, même si elle induit une différenciation :

Bizarrement c'est bien mais on en souffre.
C'est plus « gens du voyage », mais on entend plutôt sales manouches, les pouilleux, les voleurs de poule...
Aujourd'hui ça ne veut plus dire grand-chose, à cause de ce que vous nous avez pris!

Inversement, 27 % rejettent cette terminologie qui distingue différents types de citoyens.

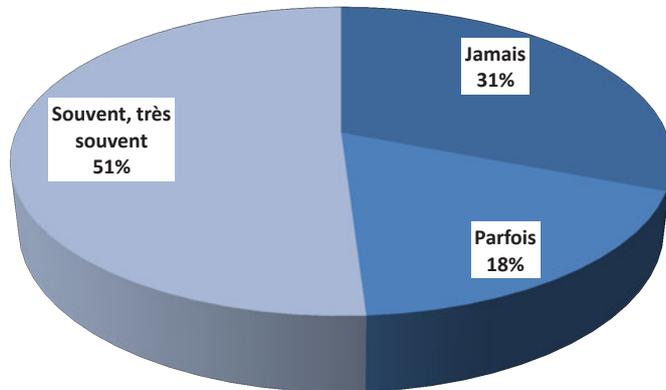
Etre mis à part, le nom le dit bien.
Les noms sont trop liés à des images négatives, je n'en veux pas.
Voleurs, c'est comme ça qu'on est vu. On est humains, on est comme eux, on a le même sang, c'est juste qu'on voyage un peu.
On n'a plus trop le choix, c'est pour ça qu'on cherche à se sédentariser.

On vous appelle gens du voyage ou voyageurs, qu'est-ce que ça veut dire pour vous ?

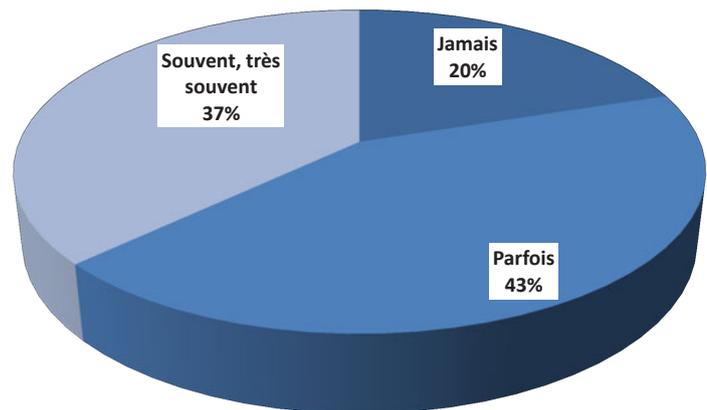


Seulement un tiers des familles se sent respecté dans son mode de vie ...

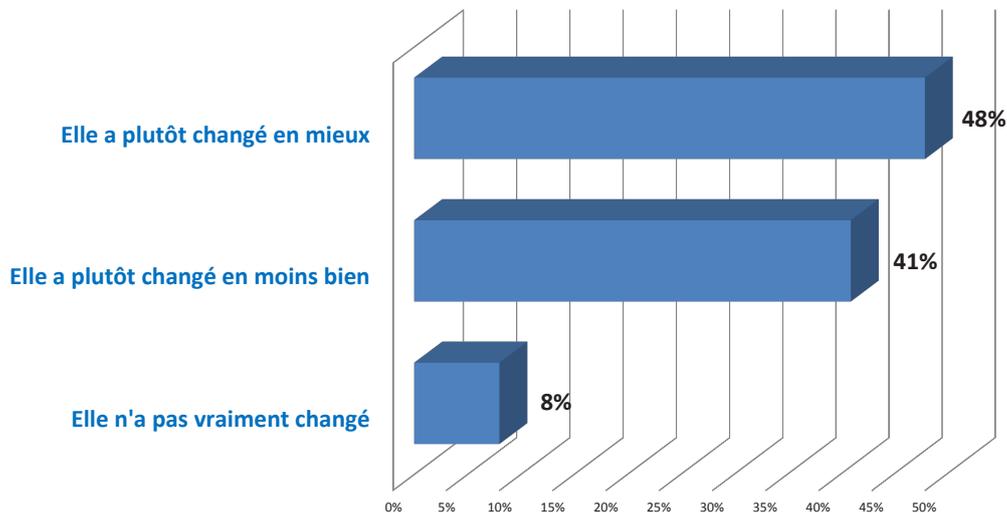
Au cours de ma vie, je pense que les institutions m'ont incité à changer mon mode de vie en matière de vie familiale, d'habitat, ou d'activité économique ...



Je pense que les institutions respectent mon mode de vie en matière de vie familiale, d'habitat, ou d'activité économique ...



La vie des gens du voyage a-t-elle changé en mieux ou en moins bien par rapport à celle de vos parents ?



spécifiques et en direction d'une seule catégorie de population. Ce serait en particulier le cas, mais pas exclusivement, des associations bénéficiant d'un agrément centre social ou espace de vie sociale dit « spécifique » gens du voyage.

Il importe d'autant plus d'approfondir cette réflexion au sein des associations. Elle participe en profondeur à un certain nombre de fondements des projets associatifs et intègre les pratiques qui y sont mobilisées.

Droit commun et droits communs

Cette réflexion reste faiblement documentée, tant par les institutions publiques ou privées, que par les champs académiques ou associatifs.

Nous trouvons cependant quelques références relatives à la politique de la ville¹¹ et à ses évolutions successives. Notons également une réflexion voisine en matière de politiques sociales et d'accès aux droits, menée notamment par M. Robert Lafore, professeur de droit public – IEP de Bordeaux¹².

Dans une première acception, il s'agit de l'accès des publics à des droits qui sont ceux de tout un chacun ; nous parlerons alors de l'accès aux droits communs.

L'effectivité de cet accès pour tous pouvant se jouer en différents lieux ou encore au travers de différents parcours et dispositifs, il convient de préciser si la référence au droit commun concerne l'accès des gens du voyage aux institutions, aux structures et services de droit commun, y compris, par délégation, de nature associative. Il s'agit alors de l'accès à l'offre publique.

Concernant ces deux aspects, un diagnostic d'accès le plus précis possible doit permettre à l'association de définir les domaines et territoires nécessitant une intervention pour pallier à des manquements repérés, ainsi que les moyens et modalités d'intervention et d'évaluation.

Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'Etat et de tous les niveaux des collectivités locales : Région,

11 Voir par exemple le dossier ressources IREV Renforcer la mobilisation du droit commun (http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/dossier_ressources_droit_commun_0.pdf) ou La mobilisation du droit commun, un défi pour la politique de la ville, ORIV, juillet-août 2013 (http://oriv.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_quatre_vingt_six.pdf) ; ou encore Mobiliser le droit commun : du mot d'ordre à la pratique. Cycle de qualification 2014, Thomas Kirsbaum, (ENS-Cachan, CNRS), Résovilles, 2015 (http://www.resovilles.com/wp-content/uploads/2016/03/publication_droit_commun.pdf)

12 L'accès aux droits de quoi parle-t-on ? R. Lafore, Regards n°46, septembre 2014. (<http://www.en3s.fr/articles-regards/46/Lafore.pdf>)

Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ». Ce droit commun représente les engagements « financiers » des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projets, subventionnements...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics mis sur un territoire. Renforcer la mobilisation du droit commun – Dossier ressources Institut Régional de la Ville, Lille, p.1.

Une tentative prosaïque de définition de « l'accès aux droits » permet rapidement de cerner l'idée que cela recouvre : il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale au « droit commun », c'est à dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens ». Robert Lafore, professeur de droit public, IEP de Bordeaux – L'accès aux droits de quoi parle-t-on ? Regards n°46, septembre 2014, p.23.

L'évolution récente des politiques et logiques sous-jacentes à l'accès aux droits doit ici être prise en compte. A la faveur d'évolutions successives nous sommes passés, processus cependant toujours en cours, d'une conception de type tutélaire à un modèle d'insertion et d'accompagnement des personnes pour aujourd'hui promouvoir la notion d'inclusion¹³. Cette évolution interroge les pratiques des associations et ce au-delà de la seule évolution de la nature des partenariats entre les associations et les pouvoirs publics.

Cinq fenêtres pour mettre au travail la question du (des) droit(s) commun(s) au sein des associations

Sans qu'elles soient à considérer dans une hiérarchie supposée, étant liées entre elles pour la plupart, nous proposons cinq entrées comme autant de façons différentes de mettre la question au travail.

La fenêtre « publics »

Impossible de ne pas prendre acte que nous travaillons auprès et avec des publics « gens du voyage » qui relèvent depuis plus d'un siècle d'un statut d'exception les plaçant en marge du champ habituel du droit commun, s'agissant notamment d'exercice de la citoyenneté et de droits sociaux.

Si l'abrogation de ce statut réinscrit les publics concernés sur un même pied d'égalité que le reste des concitoyens, les effets induits de cette catégorisation ne s'effaceront pas immédiatement ; d'autant qu'ils se trouvent renforcés par le poids des représentations et stigmatisations attachées pour l'essentiel à un mode de vie différent de celui du reste de la société. Les familles du voyage restent enfin une population qui connaît de nombreuses discriminations avérées.

13 Voir L'accès aux droits de quoi parle-t-on ? R. Lafore, Regards n°46, septembre 2014.

Par voie de conséquence, les associations, se trouvent de fait au cœur de cette injonction contradictoire de faire accéder au droit commun des publics que le législateur et les pratiques installées de longue date maintiennent dans un statut discriminatoire et à l'écart des dispositifs et services de droit commun.

L'enjeu pour les structures et équipes consiste à tenir compte de cet ensemble de spécificités subies, sans y limiter leur lecture des situations en présence. Voici quelques questions qui peuvent aider à se positionner collectivement sur cette première dimension :

- Où en suis-je personnellement, où en est-on collectivement dans le regard que je/nous posons sur les familles et individus accompagnés ?
- Comment parlons-nous des familles, des personnes et des situations à nos partenaires ? Que donnons-nous à voir ce faisant ?
- Comment travaillons-nous avec les personnes et les familles, leurs qualités de citoyens, d'habitants, de parents, de professionnels, d'usagers, etc. au-delà de leur qualité de Gens du voyage ? Au-delà de leur ressenti ou réalité de personnes/groupes discriminés ou rejetés ?
- Comment travaillons-nous avec les personnes et les familles la nécessaire différenciation entre la sphère culturelle et identitaire, qui leur appartient, et leur qualité (première) de citoyen, d'habitant, d'usager ? Qualité qu'il ne suffit pas de réclamer mais qu'il leur faut aussi assumer, endosser, individuellement et collectivement.

La fenêtre « expertise associative et partenariat »

Les associations accompagnant des familles du voyage se retrouvent de fait, la plupart du temps, installées dans un statut d'acteur dédié, spécifique, spécialiste, incontournable, sur la question des gens du voyage sur leur territoire.

Résultante d'une histoire territoriale et associative singulière à chaque territoire, cette posture est aussi le reflet, d'une part, d'une commande publique déléguée à un opérateur spécifique ou dédié, les acteurs publics ne sachant pas et parfois ne souhaitant pas l'assumer en direct et, d'autre part, d'une place prise progressivement par les associations à la fois par défaut d'autres acteurs, de déficit de l'intervention publique et/ou de volonté associative. Des années et parfois des décennies plus tard, il en résulte une expertise sur cette question et les différentes problématiques afférentes qui se trouve être très largement concentrée dans le secteur associatif dédié et parfois, il faut bien le dire, trop faiblement partagée.

Or, l'enjeu de l'accès de tous aux droits communs et aux services de droit commun ne peut plus être envisagé autour de ce schéma qui se situe plus sur la frontière assistance/insertion qu'il ne relève de la logique d'inclusion désormais à l'œuvre.

Cette évolution suppose de la part des associations travaillant avec et accompagnant les publics Gens du voyage de :

- Partager, diffuser leur connaissance des situations et donc l'expertise accumulée en leur sein au fil des années.
- Accompagner certes les publics mais aussi les autres acteurs sociaux du territoire afin de permettre progressivement à ces derniers de participer à la prise en compte et à l'accompagnement des publics, notamment concernant les champs d'intervention pour lesquels l'association n'a pas les moyens d'opérer ou encore ne dispose pas d'une expertise suffisante.
- Délimiter son périmètre d'intervention de façon relative et complémentaire avec celui des autres acteurs et donc, parfois, de prendre acte que l'association ne peut pas et ne doit pas tout faire concernant les Gens du voyage sur son territoire.
- Conséquemment aux points précédents, co-construire des modalités d'information, d'intervention et de partenariat partagées, autrement dit, inventer de nouveaux espaces de coopération autour de la fonction communément désignée de « passerelle ».

La fenêtre « pratiques d'intervention »

Il est aussi possible de visiter cette question de façon très pragmatique en observant par exemple les modalités opérationnelles d'intervention. Deux exemples :

- Pourquoi un centre social agissant en direction des familles du voyage, en mobilisant plusieurs lieux d'intervention dont les lieux de vie ou de séjours ne seraient pas ou plus dans le droit commun, alors que le centre social intercommunal en milieu rural organisant ses interventions sur plusieurs communes au moyen d'outils itinérants ou de plusieurs espaces physiques le serait ?
- Pourquoi une équipe de prévention intervenant sur un squat urbain (ou rural) en direction de groupes de jeunes autour de problématiques d'addictions relèverait de façon évidente du droit commun alors que des interventions de même nature en direction des jeunes du Voyage sur leurs lieux de vie n'en relèverait pas ?

Mais aussi : pourquoi un centre social dit gens du voyage ne développerait-il pas des actions en direction d'autres publics, notamment dans un

objectif d'échanges, de sensibilisation, d'impulsion d'initiatives conjointes (comme c'est déjà le cas) ?

La fenêtre « entrée populationnelle »

Les structures associatives intervenant en direction des Gens du voyage se sont constituées sur une entrée populationnelle précise, celles des familles du voyage. Ceci confère indéniablement à l'association et à son projet une spécificité. Pour autant, est-il juste d'en déduire que parce que la structure, le centre social, le projet, etc. ne s'adresse qu'aux Gens du voyage, l'association ne relèverait pas du droit commun ? Nous ne le pensons pas et plusieurs raisons président à notre analyse parmi lesquelles celles de :

- Une catégorie populationnelle dont il est en réalité difficile de préciser le périmètre exact et qui se trouve donc concerner une diversité de publics plus large que celle habituellement évoquée.
- La mixité sociale existante au sein même du monde du voyage qui se traduit par un impact au-delà de cette seule stricte catégorie.
- La nécessité d'approches d'accompagnement adaptées aux réalités en présence et au mode de vie des populations concernées, détournement méthodologique par ailleurs activé sur d'autres populations que celle des gens du voyage, est une exigence méthodologique. Elle ne peut être reçue comme une disqualification d'inscription dans le cadre du droit commun.

Idem que ci-avant : nombre d'initiatives visent un public sédentaire sur le territoire (festivals, soirées, sensibilisation, ...)

La fenêtre « non-recours »

Le non-recours concerne les personnes qui ne

s'adressent pas aux services pour faire valoir leurs droits. De ce fait, elles ne perçoivent pas les prestations ou aides auxquelles elles peuvent prétendre. Est ici posée la question générale de l'accès à l'offre publique de certaines catégories de publics en raison de difficultés diverses (déficit d'information, complexité des dispositifs, manque de motivation, crainte d'un effet de stigmatisation ou encore erreurs commises par les institutions elles-mêmes). La question est alors de savoir si les publics accompagnés par l'association accèderaient à leurs droits en l'absence justement de cet accompagnement ? Et donc si, ce faisant, la contribution de l'accès de tous aux droits communs et au droit commun ne se trouve pas renforcée ? La réponse partagée à cette question, qu'il appartient de régulièrement remettre à l'ordre du jour, est ou devrait être un élément essentiel du diagnostic partagé et, conséquemment, de la contractualisation avec les institutions en charge de la commande publique.

Si le débat public a largement porté sur ces thématiques de l'accès aux droits et du non recours dans les années 2000, suite notamment à la loi de 1998 relative à la lutte contre les exclusions, il semble que la population dite des « gens du voyage » ait été relativement absente des prises de position institutionnelles et associatives. Le milieu associatif, caritatif puis humanitaire a pourtant joué un rôle déterminant, en matière de lutte contre les exclusions, d'accès au droit à la santé ou au logement pour les populations les plus démunies (sans papiers, demandeurs d'asile, détenus...), et a montré que le fait de rendre publiques certaines discriminations avaient un impact certain auprès des pouvoirs publics. Les constats que nous partageons par la suite montrent l'importance de se mobiliser collectivement sur cette question.



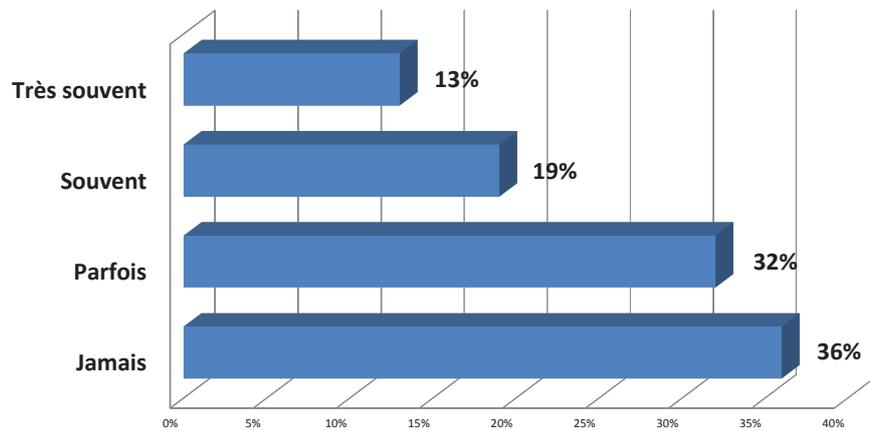
Crédit photo - FNASAT

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE – 231 PERSONNES – HIVER 2014/2015

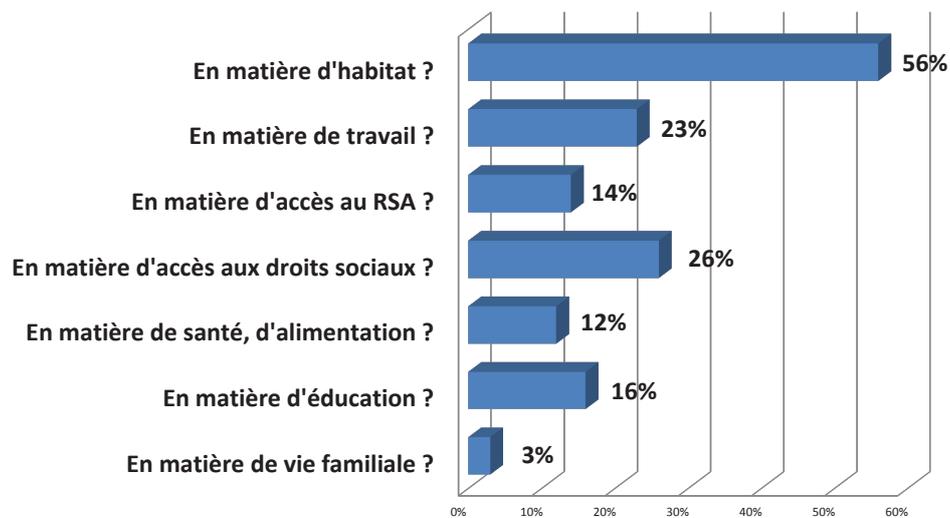
Un déficit manifeste d'accès aux droits pour les gens du voyage

« Comme on ne sait pas bien s'exprimer, quand on parle, on sent que ça coince. »

Vos droits n'ont pas été respectés, ou vous ont été refusés



Dans quelle situation, ou dans quel domaine par exemple ?

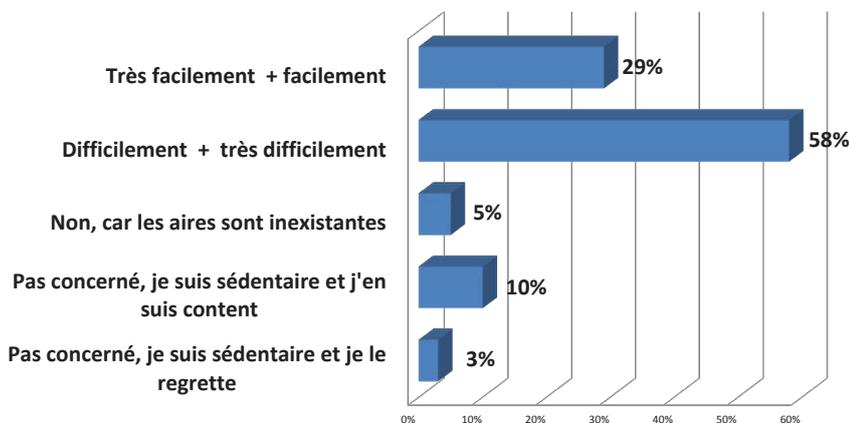


RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE – 231 PERSONNES – HIVER 2014/2015

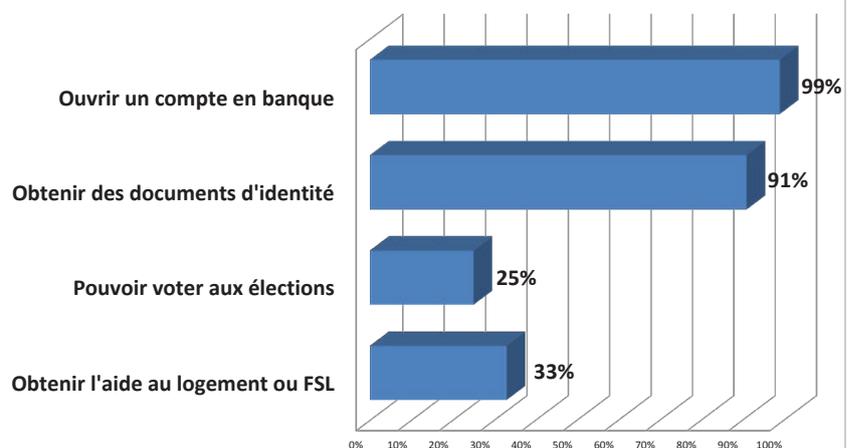
Un déficit manifeste d'accès aux droits pour les gens du voyage

- 1/3 des personnes interrogées estiment que leurs droits sont bafoués souvent ou très souvent ;
- Les 2/3 ont des problèmes d'accès à des espaces de vie, pour trouver des places d'accueil ;
- 15 % ont des problèmes d'accès à l'eau et l'électricité ;
- 52 % vivent sans aide au logement ;
- 43 % ne peuvent accéder à une assurance pour leur habitation ;
- 9 % vivent sans carte d'identité ;
- 72 % n'exercent pas leur droit de vote.

En matière d'accueil temporaire, vous arrivez à trouver un emplacement sur les aires d'accueil officielles ?



Vos démarches aboutis pour ...



- 18 % ont des problèmes d'accès à l'éducation ; dans la seconde vague du questionnaire, parmi 78 familles avec enfants, aucune ne scolarise ses enfants au-delà du collège.

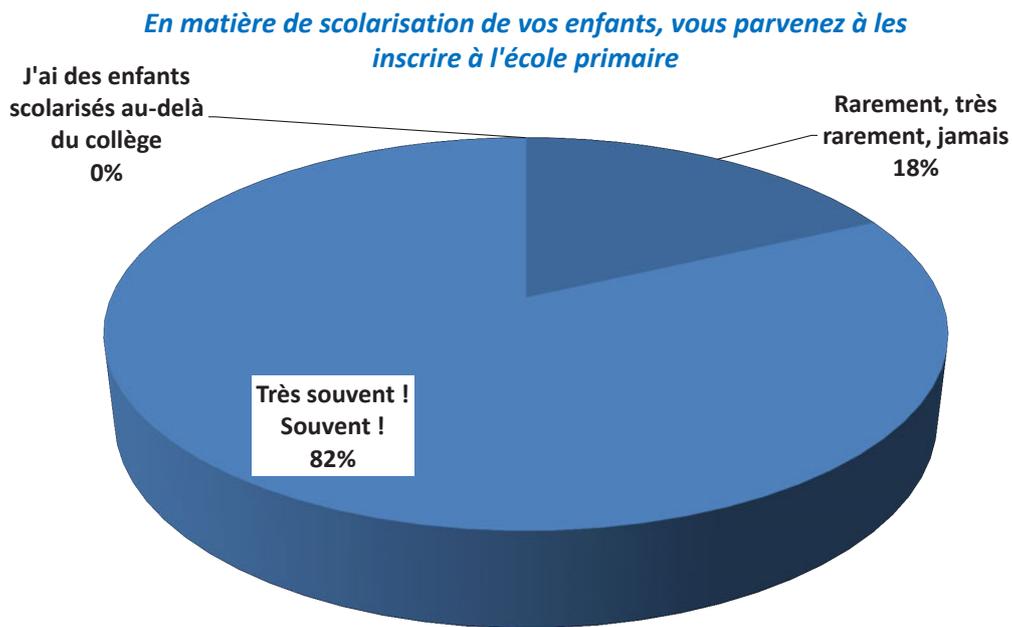
C'est toujours un combat on me propose toujours le CNED.

On a souvent des soucis d'inscription parce qu'on ne reste pas.

Je ne souhaiterais pas les inscrire au collège car je n'ai pas confiance avec ce qui s'y passe.

On n'aime pas trop les mettre à l'école, on préfère plutôt le CNED.

Trop de problèmes dans le collège avec les autres élèves et les professeurs, sentiment d'incompréhension.



Vague 2 : 103 répondants ; 68 avec enfants

III.d – Un accompagnement spécifique à mettre en œuvre

Les difficultés d'accès aux droits repérées au cours de l'enquête sont de plusieurs ordres :

- La plus grande difficulté relève de la compréhension de l'écrit, des normes institutionnelles, des modalités de calcul des droits ; on identifie également un sentiment de honte, une difficulté à solliciter de l'aide auprès de ses proches, d'une part, ou auprès des institutions, d'autre part ;
 - « On a des problèmes de langage, ils ont des mots pas pareils que nous et j'ai honte de demander, ici c'est plus facile de demander, de dire qu'on ne comprend pas. »
 - Ce n'est pas très facile de demander aux autres voyageurs.
 - Je ne sais pas lire. Ça me fait honte de ne pas savoir remplir les papiers.
- La seconde relève d'un sentiment de mise à l'écart dans l'accueil, la capacité d'écoute des interlocuteurs, quand ce n'est pas directement le racisme ou la stigmatisation qui sont invoquées ;
- La troisième difficulté relève des questions de temporalité : attente, réponse différée, délais de paiement...
- Seuls 15 % de l'échantillon n'éprouvent aucune difficulté dans leurs relations avec les administrations, sont indépendants dans leurs démarches, ou s'appuient sur leur famille.
- 5 % des répondants sont totalement isolés, n'ayant personne sur qui compter ; ceci est d'autant plus vrai pour les personnes de moins de 25 ans, qui sont 10 % à se déclarer totalement isolés.

Difficultés le plus souvent rencontrées dans les relations aux administrations



Dans ce contexte, le recours aux centres sociaux concerne 80 % des personnes interrogées ; si ce chiffre est induit par la nature de l'échantillon (principalement des personnes accompagnées), on note que les centres sociaux sont reconnus pour leur fonction de « passerelle », la qualité de leur accueil, de leur écoute, et la relation de confiance qu'ils savent instituer avec les personnes. Les familles plébiscitent une approche « spécifique », et seules 11 % estiment que cette approche « les isole entre gens du voyage ».

- La qualité de l'accueil, de l'écoute, de la relation, des efforts de compréhension et de dialogue mutuels est primordiale ; cela concerne la capacité des opérateurs à se déplacer dans la proximité (aires d'accueil, par exemple), ainsi que l'accueil téléphonique qui est fréquemment utilisé (49 % des répondants) ;
- Les informations recherchées relèvent, par ordre de priorité, de l'accès aux droits sociaux en général, du RSA, de l'activité professionnelle, de la santé, de l'habitat, de l'éducation ;
- Les enjeux de vie familiale, dans les relations aux accompagnateurs sociaux, ne concernent que 4 % de l'échantillon.
 - *Au centre social on nous connaît bien, on nous comprend mieux. Ils sont bien renseignés, j'ai confiance, je peux m'exprimer librement et sereinement.*
 - *C'est plus clair, vous nous connaissez bien et on a l'habitude... et on est plus libre de parler sans être jugé.*
 - *Car les accompagnateurs viennent sur l'aire d'accueil, je me sens plus à l'aise, et on a l'habitude. C'est plus facile qu'être dans un bureau.*
 - *Elle m'a aidé dans les problèmes avec mon ex mari, j'arrive bien à parler avec elle.*
 - *Il n'y a qu'eux pour m'aider, autrement je ne sais pas où j'irais.*
 - *Les autres s'en foutent, il y a que toi qui te déplaces, qui nous aide ...*
- **L'accès à la citoyenneté peut être facilité par les associations**
 - *J'ai eu une assurance grâce à l'association France liberté voyage*
 - *J'ai eu une carte d'identité grâce à l'association Différence*
 - *J'ai fait une démarche d'inscription sur la liste électorale grâce à une association*

III.e – Des vellétés de parole collective et de participation

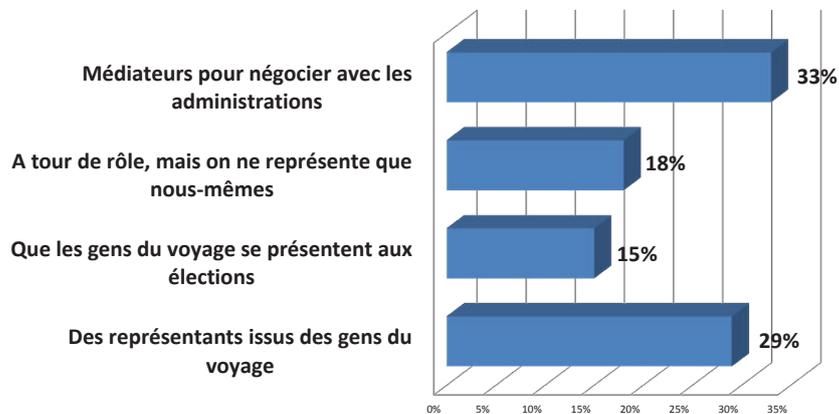
Cette réflexion interroge la notion de participation, notamment à travers l'enjeu du partage de décisions au sein des centres sociaux. Les intervenants, à partir de leur expertise de terrain, invoquent régulièrement la difficulté, pour les gens du voyage, à porter une parole représentative de leur « communauté », la notion même de « communauté de vie ou de destin » étant elle-même inexistante. Cette consultation nous indique pourtant, dans les déclarations, que 50 à 60 % des répondants accepteraient de contribuer à l'action publique

en tant que « représentants » de leurs intérêts collectifs. 33 % des répondants en appellent plutôt à des médiateurs « extérieurs ».

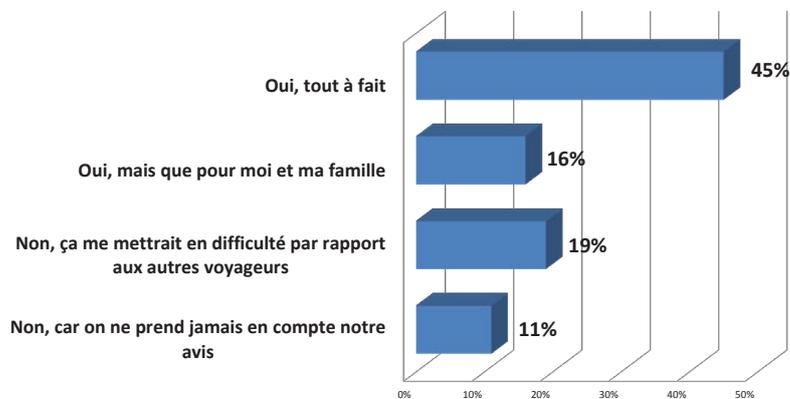
Ce constat induit :

- que les centres sociaux ont un rôle spécifique d'interface à jouer entre les populations concernées et les administrations ;
- que les centres sociaux peuvent parallèlement accompagner des démarches de renforcement du pouvoir d'agir des gens du voyage.

Qui pourrait au mieux représenter la parole de gens du voyage auprès des institutions et administrations



Seriez-vous d'accord pour représenter les gens du voyage dans des discussions avec le centre social ?



III.f - Les discriminations, le droit anti discriminatoire

Des confusions sémantiques existent communément entre « discrimination », « racisme », « stigmatisation », « mise à l'écart », ou encore « exclusion ». Il est crucial de pouvoir repérer ce qui relève effectivement du droit anti discriminatoire (condamnables pénalement), et ce qui relève de la stigmatisation ordinaire (condamnables moralement mais pas au plan juridique).

Des notions proches, qui ne constituent pas des infractions

Racisme, sexisme, homophobie... renvoient aux processus de catégorisation et de stigmatisation des groupes : simplification, généralisation, essentialisation de leurs traits (réels ou imaginaires) et construction de stéréotypes. Le racisme est une idéologie postulant l'existence des races et leur inégalité ; les stéréotypes constituent des représentations caricaturales figées, des idées reçues concernant un groupe ; les préjugés sont des jugements prématurés basés sur l'ignorance ; il ne s'agit pas d'infractions. Les actes de stigmatisation et de mise à l'écart, produits dans des échanges de nature privée, peuvent être jugés illégitimes moralement, mais ne sont pas répréhensibles légalement. Il est cependant possible de lutter contre :

- Par un travail collectif de compréhension des enjeux politiques, sociaux et historiques qui permettent leur émergence et leur perpétuation ; par une approche interculturelle.
- Par un travail plus individuel de compréhension des représentations et automatismes comportementaux à l'œuvre dans la production des stéréotypes et des préjugés visant à mieux les contrôler.

La qualification juridique de la discrimination

La loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations inscrit la discrimination dans le droit français (Code pénal, Code du travail) et la définit comme un traitement défavorable, à situation comparable, d'un individu ou d'un groupe, dans le processus de répartition d'un bien ou d'un service, fondé sur un critère illégal, entraînant un préjudice. La discrimination est un délit passible de 3 ans de prison et 45 000€ d'amende pour une personne physique ; 5 ans de prison et 75 000€ d'amende pour

toute personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public.

Le droit anti-discrimination s'applique aux domaines suivants : l'emploi (l'accès à un emploi, à un statut d'auto-entrepreneur), l'accès aux biens et services (une assurance, de l'électricité), la protection sociale, la santé (l'accès aux soins), l'éducation (l'inscription à l'école), le logement.

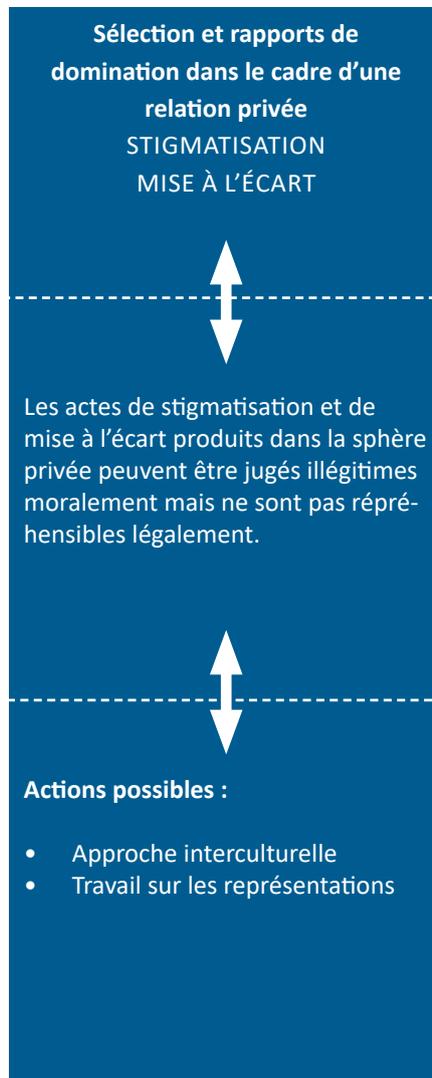
Selon l'article 225-1 du Code pénal, « constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques ou morales », sur la base d'un des 20 critères légaux, qui peuvent être classés dans trois catégories :

- Vie privée de chacun (mœurs, lieu de résidence etc) : par exemple vivre en caravane, vivre en famille...
- Caractéristiques avec lesquelles on naît (sexe, couleur de peau, âge, apparence physique, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation, une religion etc.) : par exemple être supposé appartenir à la communauté des gens du voyage...
- Droits de l'homme et du citoyen (opinion politique, liberté de conscience, activité syndicale, religion, droits fondamentaux).

Le droit français distingue deux types de discriminations :

- **La discrimination directe** : c'est une différence de traitement intentionnelle et délibérée fondée sur un des critères prohibés. Elle s'exprime sur le mode : « si il/elle est voyageur » alors « je ne le recrute pas, je ne lui loue pas mon appartement, etc. »
- **La discrimination indirecte** : c'est un critère ou une pratique apparemment neutre qui est susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs prohibés, un désavantage particulier pour une personne ou un groupe. Cette situation ne doit pas concerner qu'une seule personne, mais doit lourdement impacter leur possibilité d'obtenir telle ou telle chose. D'où l'usage des statistiques pour prouver, par exemple, que dans telle entreprise, les femmes ont statistiquement des salaires moins importants, des évolutions de carrière moins avantageuses, occupent moins souvent des postes à responsabilité, etc. sans que l'on puisse qualifier la différence de traitement de « discrimination directe ».

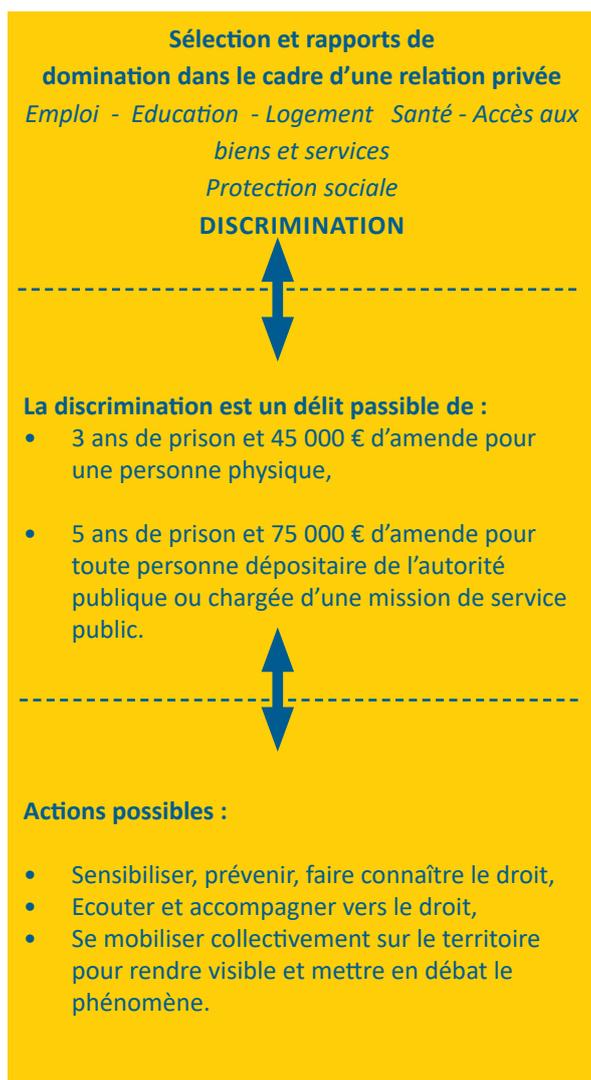
Formes de discriminations, qualification juridique et modes d'action possibles



Exemples de situations

Dans la cour de récréation, Luc joue au foot avec ses copains. Il écarte toujours Dylan du fait qu'il vit en caravane.

Paul organise une boum pour fêter ses dix huit ans. Il n'invite pas Dylan, ni son frère.



Exemples de situations

Le maire ou le directeur d'école refuse d'inscrire Dylan à l'école du fait qu'il vit en caravane.

L'association du comité des fêtes refuse de vendre des tickets d'entrée et des tickets de tombola aux habitants de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Défenseur des droits dans chaque département 09 69 39 00 00
(du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00)
Numéro National d'aide aux Victimes : 08 842 846 37

Les pratiques dans nos réseaux



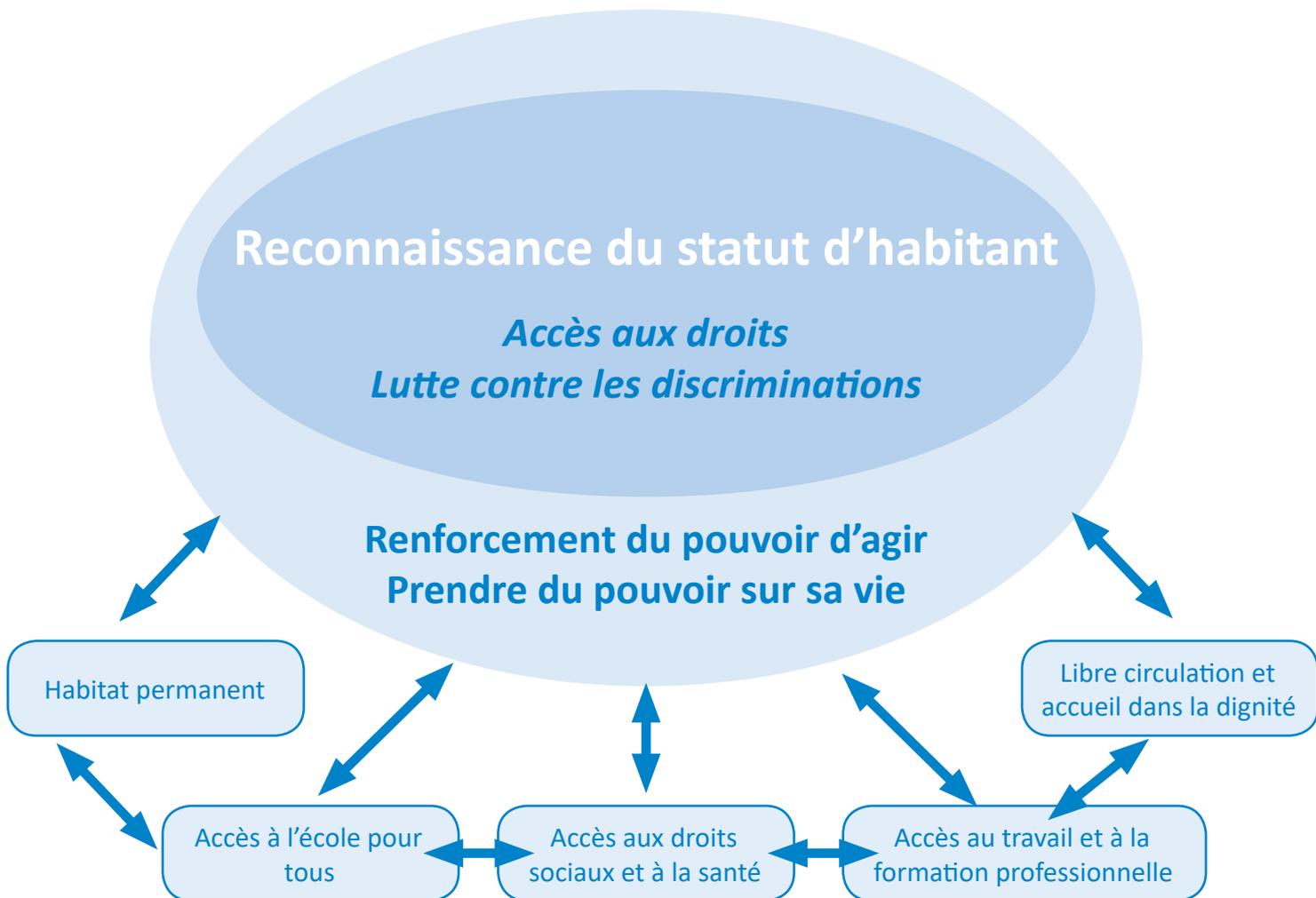
Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

Les préconisations des différents rapports publics convergent pour restaurer l'accès aux droits des « gens du voyage », qui représentent entre 250 000 et 300 000 personnes en France.

Tous les centres sociaux, qu'ils soient identifiés ou non comme « spécifiques », sont à même de développer des stratégies cohérentes avec et en direction de ces populations. Ils peuvent également contribuer à porter la parole de la société civile auprès des institutions publiques pour les aider à se saisir de ces questions, sur différentes thématiques :

- La reconnaissance de leur statut d'habitant, et la lutte contre les préjugés et les discriminations ;
- L'accès à l'habitat, dans sa diversité ;
- La possibilité de circuler librement et d'être accueilli dans la dignité ;
- L'accès à l'école et à des parcours de scolarité, dans le respect des singularités ;
- L'accès au travail indépendant, au travail salarié, et à la formation professionnelle ;
- L'accès aux soins et à la prévention santé
- L'accès aux droits sociaux et civiques.

Nous présentons ici les principaux enjeux qui ont été identifiés au cours de la recherche action, et des exemples d'expériences portées par des centres sociaux sur tout le territoire national.





Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

IV.a - Faire œuvre de reconnaissance à l'égard des gens du voyage pour mieux lutter contre les discriminations et les rapports de domination

« Ils sont toujours après nous. On gêne tout le temps. Parce qu'on n'est pas considéré comme des français »

Quelques enjeux clés :

- Reconnaître la diversité culturelle ;
- Promouvoir l'accueil et les postures de bienveillance et de solidarité à l'égard de ces citoyens de la république ;
- Reconnaître aux gens du voyage le statut d'habitants et de citoyens de la République à part entière, quels que soient leurs modes de vie, leurs modalités d'habitat, leurs aspirations ou leurs choix d'itinérance réelle ou souhaitée.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux :

Diagnostics et projets sociaux

- Intégrer la préoccupation pour les gens du voyage dans les diagnostics de territoire et les projets sociaux.
- Faire connaître les besoins des familles, et jouer une fonction d'alerte auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux concernant l'habitat, l'éducation et la formation, le travail, la santé.
- Développer les complémentarités entre centres sociaux, et avec les associations de gens du voyage, pour tenir compte de leur expérience et de leur parole.
- Contribuer à la gouvernance des politiques publiques et à une prise en compte des gens du voyage dans les dispositifs contractuels en milieu urbain comme en zone rurale : Contrat

de Ville, Contrat Local de Santé, contrats de territoire, conseils de développement des pays, projets européens de type FSE, Feder, Leader...

Représentations et préjugés

- Faire connaître les modes de vie, et le quotidien des gens du voyage : valoriser la mémoire et les traditions culturelles de ces populations, à travers des projets vidéo, des démarches de « passeurs de mémoire », des démarches de vivre ensemble...
- Inscrire la dynamique de mémoire partagée, et la compréhension de l'histoire dans le renouvellement des projets sociaux ; possibilité d'accompagnement méthodologique par les fédérations ou des intervenants culturels (collectage, théâtre forum...).
- Apporter de l'information, de la formation, et déconstruire les préjugés sur ces habitants gens du voyage auprès des autres habitants et des élus locaux.
- Animer des temps de débats et de rencontres entre les populations à l'échelle locale. Valoriser les témoignages, aider à l'émergence de porte-paroles parmi les gens du voyage, notamment parmi les jeunes générations.

Lutte contre les discriminations

- Informer et aider à prendre conscience des infractions subies en matière de discriminations ; accompagner les actions en justice pour obtenir réparation, en lien avec le correspondant départemental du défenseur des droits ; promouvoir des actions collectives en la matière.
- Proposer une médiation entre gens du voyage et le reste de la population, entre gens du voyage et institutions.

EXPOSITION SUR L'INTERNEMENT DES GENS DU VOYAGE CENTRE SOCIAL DES ALLIERS - ANGOULÊME, CHARENTE (16)

Présentation du projet et contribution du centre social

Le centre social a fait un travail de recueil de données sur l'internement des nomades au camp des Alliers de 1940 à 1946, sachant que les gens du voyage ont été libérés bien après la libération. En effet, la nouvelle administration du gouvernement de la Libération maintiendra l'existence et le fonctionnement de ce camp jusqu'en mai 1946. Ainsi non seulement le camp des Alliers fut le dernier à libérer les tsiganes mais il fut aussi celui dont la durée de fonctionnement fut la plus longue de France. « Des familles rejoignirent seules et à pied les lieux où elles avaient été arrêtées. D'autres trouvèrent refuge dans les grottes des Eaux Claires à Ma Campagne. Tous leurs biens : roulottes, chevaux, étaient perdus. Ils n'auront aucune aide, aucun dédommagement, ils ont dû recommencer leur vie à zéro, plus méfiants que jamais envers les «gadje»¹⁵.

« Suite au décret du 6 avril 1940, les tsiganes de France sont assignés à résidence tout d'abord dans une ou deux communes imposées puis dans des camps où ils seront regroupés par les forces de l'ordre tels des prisonniers de droit commun présumés coupables. En effet, le rapport relatif à ce décret précise : « En période de guerre, la circulation des nomades, individus errant généralement sans domicile, ni patrie, ni profession effective, constitue, pour la défense nationale et la sauvegarde du secret, un danger qui doit être écarté. » En octobre 1940, environ 350 tsiganes de Charente et de Charente-Maritime sont internés au camp des Alliers sous l'autorité du préfet et de la Kommandantur d'Angoulême.

Un historien local a extrait des archives départementales des noms, des dates, des documents, tel que le règlement intérieur du camp de concentration, un ordre d'internement, ainsi que des rapports de police et sanitaires, à partir desquels fut réalisée une exposition, sur des panneaux présentant les faits historiques. A partir de ces éléments, ont été recueilli des témoignages de survivants qui sont présentés dans l'exposition afin d'apporter un regard sensible et vivant sur les épreuves que durent vivre les personnes internées. Cette exposition est présentée à différentes occasions et proposée aux lycées, aux associations qui travaillent sur la mémoire des gens du voyage ou la discrimination dont ils font l'objet.

Objectifs généraux

- Faire sortir de l'oubli cet internement et cette oppression subie par les voyageurs et qui fondent une grande partie des rapports de défiance mutuelle actuels.
- Faire reconnaître par tous cet épisode de notre histoire.
- Contribuer à une nécessaire réconciliation.

Aujourd'hui il reste des traces très inconscientes qui nécessitent d'être parlées, évoquées, écrites, dénoncées, et les souffrances et disparus commémorés.

Principaux résultats

- Les voyageurs ont demandé à ce qu'une stèle soit installée afin de permettre une commémoration régulière et une reconnaissance sur l'espace public.
- Dernièrement, le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage s'est donné comme objectif d'institutionnaliser la commémoration de l'internement et d'intégrer une date à définir avec les voyageurs dans les cérémonies officielles à l'agenda de la préfecture.

TÉMOIGNAGES

« Reconnaître leur histoire et les discriminations subies, c'est permettre de vivre ensemble sans rancœur, sans malentendus. La reconnaissance permet aussi de sortir d'un sentiment de victimisation qui peut être bloquant. »

« Comment penser avoir des droits lorsque l'on reste dans la crainte d'être de nouveau interné si les choses tournent mal... Cette étape est essentielle pour que les voyageurs se sentent citoyens à part entière et non citoyens entièrement à part. »

« L'action est modeste dans sa forme au départ ; mais elle a impliqué les voyageurs qui pour certains ont découvert l'histoire qui ne leur avait pas été parlée mais transmise par un tas de non-dits. Du coup cette expérience est d'une puissance folle en matière de développement personnel et de développement social local. »

... et pour aller plus loin



<http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/introduction.html>

<http://www.scoopnest.com/fr/user/Prefet16/717722899415711744>

http://next.liberation.fr/culture-next/2013/12/03/paola-pigani-pour-toutes-les-larmes-de-la-terre_944769

<http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/camps.html>

¹⁵ Extrait du livret imprimé à l'occasion de la commémoration du 16 décembre 2006 par l'association Gens du Voyage Centre social les Alliers (avec le soutien de la HALDE), 2007, 24 p.

CRÉATION DE L'ASSOCIATION GENS DU VOYAGE 61 CENTRE SOCIAL EDITH BONNEM - ALENÇON, ORNE (61)

Prés Présentation du projet

L'AGV 61 est un lieu d'accueil, d'information, d'animation et d'accompagnement des familles de voyageurs sur la Communauté urbaine d'Alençon. Les actions collectives et individuelles sont centrées sur :

- L'accès au droit commun ;
- La scolarisation, l'accompagnement à la scolarité et l'accès aux activités et l'accès aux activités extrascolaires ;
- L'accès à la citoyenneté ;
- L'insertion sociale ;
- L'accès aux soins et à la santé.

Depuis 2011, le centre social Edith Bonnem a pu, à travers divers événements, aller à la rencontre de gens du voyage stationnant à proximité de sa structure. La participation positive de certaines familles du voyage a suscité l'envie du centre social de pérenniser et construire des actions pouvant amener ces personnes à fréquenter régulièrement le centre social. La rencontre gadgé-voyageurs fût si riche qu'elle déboucha sur une envie mutuelle de créer une association destinée à favoriser le mieux-vivre ensemble. En juillet 2013, une animatrice a été embauchée à ce titre pour une intervention notamment dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité.

Au vu des besoins recensés sur le territoire et des demandes exprimées, un travail partenarial (CAF, Centre social, Communauté Urbaine d'Alençon...) s'est mis en place afin de pérenniser et de développer ces actions. L'Association 61 a été créée dans cet objectif en juillet 2014. Le centre social Edith Bonnem héberge et soutient l'AGV61, ce qui permet, en plus des actions spécifiques de l'association, d'accompagner les personnes vers des actions « tout public » qui favorisent la mixité, et vers les services de droit commun. L'accès au centre social « généraliste » est facilité par ce montage, les familles fréquentent les lieux et commencent à s'inscrire sur les activités du centre social.

Depuis décembre 2014 l'AGV61 dispose d'un agrément Espace de Vie Sociale Locale de la CAF. Deux professionnelles sont mises à disposition par le centre social au sein de la structure (0.5 % poste de coordination, 0.8% poste d'animation). Le parrainage de l'AGV61 par le centre social permet à l'association de vivre et

apporte une crédibilité, tout en rassurant les financeurs.

Développement de projets à venir

- Travail sur la mémoire et l'histoire des gens du voyage ayant vécu sur le même terrain d'accueil pendant plusieurs générations, et qui a été fermé, en collaboration avec une art-thérapeute et un écrivain public. Création d'une exposition itinérante et d'un livre.
- Développer les actions autour de la santé
- Renforcer les liens avec l'Education nationale.

Diagnostic initial

Différents diagnostics avaient montré la pertinence de cette action : schéma départemental 2010-2016/ Diagnostic Gens du Voyage et accès aux droits 2013 (Acisé) / Portrait statistique voyageurs alençonnais 2014 (CISAME – CCAS)

Objectifs généraux

- Faciliter l'accès à la scolarisation, à la santé
- Lutter contre les discriminations
- Favoriser l'égalité des droits.

Partenaires

CAF, Communauté Urbaine d'Alençon, Conseil Départemental 61

Participation des gens du voyage au projet à l'action

6 voyageuses et voyageurs sont membres du conseil d'administration de l'AGV61 ; ils ont participé à la création de l'association. Ils participent aux choix des thématiques et des actions prioritaires à mener par l'AGV61. Leur participation aux ateliers et aux actions de l'AGV61 est régulière et variée.

Principaux résultats

30 familles en moyenne sont rencontrées et « aidées » régulièrement.

La présence régulière des techniciens et membres de l'association sur les différents stationnements de la Communauté urbaine d'Alençon permet un lien constant et un accompagnement vers les structures de droit commun. La régularité des interventions des salariés de l'AGV61 favorise la confiance des gens du voyage et le lieu « centre social » est reconnu parmi la communauté et les travailleurs sociaux.



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

IV.b - Accès à l'habitat : promouvoir l'habitat permanent

« On est comme tout le monde, je n'aime pas qu'on me dise que je suis gens du voyage, j'ai un cœur comme les sédentaires »

Quelques enjeux clefs :

- L'habitat répond à un besoin fondamental, qui est non seulement de pouvoir se loger dans un endroit salubre et sûr, mais aussi de s'inscrire dans des relations sociales, à l'interne de son groupe social, et à l'externe avec les autres habitants.
- Étant donné que les aires d'accueil ne permettent pas de répondre aux attentes de familles qui souhaitent accéder à un habitat pérenne en dehors des périodes de mobilité, on doit chercher des réponses adaptées en matière d'habitat permanent des gens du voyage.
- Développer une méthodologie simple et efficace qui permette d'associer les familles à la conception des projets d'habitat adapté, et de garantir la prise en compte de leur parole.
- Favoriser des réponses d'habitat privé conformes au cadre réglementaire en matière d'urbanisme. Favoriser l'accès à l'électricité et l'accès aux fluides.
- Participer aux instances locales et départementales (Plans locaux d'urbanisme à l'échelle des communes, Schémas de Cohérence Territoriale à l'échelle des intercommunalités, Plans départementaux d'accès au logement pour les personnes défavorisées, schémas départementaux d'accueil des gens du voyage) pour faire connaître et promouvoir ces demandes. Contribuer à faire inscrire les besoins en habitat permanent des gens du voyage dans tous les documents de programmation.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux :

- Reconnaître les modes d'habiter et les formes d'habitat dits atypiques ou non majoritaires, faire respecter le principe d'habitat choisi : acquisition ou location de terrains familiaux, accès à l'habitat adapté, aires d'accueil.

OPÉRATION D'HABITAT ADAPTÉ AUVERGNE HABITAT MARINGUES, PUY-DE-DÔME (63)

Présentation du projet

De nombreuses familles du voyage résident à Maringues de très longue date. Depuis les années 1990, la commune a favorisé l'installation pérenne de ces familles en soutenant les projets d'accession et d'auto-construction. Courant 2008, la commune a commandé une étude sur le mode de vie sédentaire des familles résidant de manière quasi permanente sur l'aire d'accueil créée en 2007 et gérée en régie par la Communauté de communes Limagne Bords d'Allier. Ce diagnostic a débouché sur la réalisation d'une opération de 11 logements locatifs sociaux (PLAI) livrée en 2013. Cette opération a été développée par Auvergne Habitat, bailleur social, sur un terrain à proximité de l'aire d'accueil mis à disposition par la commune via un bail emphytéotique.

Contribution du centre social

L'AGSGV 63 a contribué à la réalisation de l'étude habitat et à la coordination de l'opération. Elle a notamment traduit les besoins recueillis dans le cadre du diagnostic en pré-programmation architecturale, animé le partenariat et appuyé l'opérateur dans la définition des dispositifs d'accompagnement social et la gestion courante du site.

Diagnostic initial

L'étude habitat conduite en 2008 a mis en avant une demande forte pour de l'habitat individuel en dur et adapté avec notamment le maintien d'un espace de stationnement de caravane. Par ailleurs, elle révélait que l'aire d'accueil ne remplissait pas sa fonction initiale et ne permettait pas l'accueil temporaire de familles de passage sur le territoire.

Objectifs généraux et opérationnels

- Prendre en compte le souhait de reconnaissance et d'appartenance des familles au territoire,
- Apporter la meilleure réponse en termes d'habitat avec une prise en compte des attentes et des besoins des familles,
- Accompagner les familles dans le changement d'habitat et renforcer leur intégration à la commune.

Principaux partenaires

- La Commune de Maringues a piloté ce programme, réalisé l'acquisition foncière ainsi que les aménagements nécessaires pour la voirie et les espaces communs dont elle assure l'entretien.
- L'Etat a participé au soutien financier des logements PLAI.
- Le Conseil départemental a assuré un financement des logements PLAI, a participé à l'élaboration du diagnostic social, a assuré le suivi social des familles et piloté les dispositifs d'accompagnement social spécifiques (bail glissant).

- Auvergne Habitat a assuré la maîtrise d'ouvrage et assure la gestion des logements d'habitat adapté.
- L'AGSGV 63 a coordonné l'opération menée sur le site et a accompagné le bailleur dans la définition et le suivi du programme.
- L'Association APART a assuré le portage de baux glissants pour quatre familles.
- La Caisse d'Allocations Familiales a participé à l'accompagnement social d'une famille dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque.

Participation des gens du voyage

Les familles ont été associées tout le long du projet dès la phase de diagnostic jusqu'à la livraison en passant par la phase de conception. Elles ont ainsi défini leur besoins, amendé et validé les plans, participé aux choix des couleurs, des finitions et régulièrement été informées, via des rencontres collectives, de l'avancée des travaux.

Principaux résultats

L'accès au droit des gens du voyage sur le territoire de Maringues était pris en compte de longue date autant par la municipalité que par les différents partenaires intervenant auprès des familles. Le programme habitat adapté banalise le mode d'habitat de ces familles sans créer de rupture avec les modes de vie et les références culturelles. Les partenaires constatent une appropriation réussie des logements et globalement une bonne satisfaction des ménages. Les interventions sociales particulièrement ciblées en fonction de la singularité de chacune des familles concernées ont contribué à ce niveau de satisfaction et d'appropriation des logements. Le bailleur n'a pas signalé de problème d'occupation particulier. Parmi les 10 familles installées de longue date sur l'aire d'accueil, 9 ont été relogées (et 2 autres ménages installés en dehors de l'aire d'accueil ont fait partie de ce programme). Une famille n'a pas intégré ce programme.

« Ce programme d'habitat a permis de répondre aux besoins d'ancrage des familles. Elles ont à présent accès à des conditions d'habitat digne et pérenne, tout en maintenant une partie de leur mode de vie traditionnel. La plupart ont conservé la caravane, certaines ont repris le voyage. De plus, cela a redonné à l'aire d'accueil sa fonction d'accueil temporaire de voyageurs. L'aire d'accueil de la Communauté de communes Limagne Bord d'Allier est aujourd'hui une aire qui fonctionne bien avec des groupes du département ou du reste de la France qui circulent et stationnent sur cet équipement sur des durées de séjour conformes au règlement. »



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

IV.c - Accès à la libre circulation : être accueillis dans la dignité

*« Sur le terrain, une seule douche et un toilette pour 30 personnes...
On nous traite comme des animaux ! »*

Quelques enjeux clefs

- Promouvoir le droit de circuler librement et l'accueil des gens du voyage dans la dignité ;
- Améliorer la qualité de vie des populations, en adéquation avec l'évolution des modes de vie (accès à l'électricité, au réseau internet, et à l'eau courante), afin de parvenir à une meilleure insertion sociale, une citoyenneté effective, et une meilleure intégration dans l'économie locale.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux

- Développer une méthodologie simple et efficace qui permette d'associer les familles à la conception des projets d'aires d'accueil, de garantir la prise en compte de leur parole, et d'instituer des comités d'usagers sur toutes les aires d'accueil.
- Promouvoir la reconnaissance de la caravane en tant qu'élément de logement, permettant de prétendre aux droits inhérents au logement (prêt bancaire, assurance, APL, FSL) ; exploiter toutes les possibilités en matière de droit national et européen.
- Se mobiliser collectivement à l'échelle nationale et départementale afin de faire respecter la loi Besson du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, qui a introduit une obligation d'accueil pour les communes de plus de 5000 habitants.
- Développer une fonction d'accompagnement social sur les aires d'accueil, distincte et complémentaire de la fonction de gestion des aires d'accueil ; promouvoir autant que possible l'exercice de la compétence d'accueil par les collectivités, et d'instituer plutôt les associations comme partenaires sur la fonction sociale.

MÉDIATION COORDINATION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SUR LES 36 AIRES D'ACCUEIL DE DEUX DÉPARTEMENTS ARTAG RHÔNE (69) ET AIN (01)

Présentation du projet

L'Artag assure pour l'ensemble des aires d'accueil du département du Rhône (24 aires), et depuis 2016 sur les aires du département de l'Ain (12 aires), une mission de médiation coordination accompagnement social qui consiste à :

- Coordonner l'ensemble des acteurs agissant sur ou autour des aires d'accueil ;
- Accompagner les habitants des aires à l'accès aux droits ;
- Soutenir le gestionnaire locatif dans sa démarche de gestion (médiation des conflits, dettes de loyers, réponse aux problèmes soulevés par les locataires) ;
- Accompagner la collectivité responsable de l'aire ;
- Assurer le lien entre les institutions et les habitants de l'aire (école, travailleurs sociaux, centres sociaux ...).

Diagnostic initial

La création des aires d'accueil était une condition nécessaire pour un travail de fond sur l'insertion des gens du voyage et le développement de l'accompagnement de cette population mais n'est en aucun cas une condition suffisante. L'expérience des années 80 qui avaient vu la création d'aires d'accueil dans certaines villes du département et qui, faute d'accompagnement, étaient devenues des bidonvilles, en était un argument important. Le souhait des collectivités et des services de l'état de ne pas voir se reproduire cette situation a permis d'inscrire, dans le fonctionnement du schéma départemental, la nécessité d'un accompagnement et d'une médiation sociale distincts de la gestion locative.

Objectifs généraux

Faire en sorte que ces lieux d'habitat ne soient pas uniquement considérés comme des lieux de stationnements mais bien comme de lieux de vie qui doivent être considérés comme faisant partie intégrante de la ville

Principaux partenaires

Chaque collectivité porteuse d'une aire d'accueil finance cette action pour les aires dont elle a la charge. Un comité de suivi de chaque aire a lieu deux fois par an et fait l'objet d'un rapport du gestionnaire locatif et d'un rapport du gestionnaire social.

Principaux résultats

Cette action est considérée aujourd'hui comme incontournable, même s'il y a parfois des résistances notamment financières de la part de certains élus (mais plutôt de l'opposition).

Participation des gens du voyage

Les gens du voyage sont concertés pour faire remonter leurs besoins, et peuvent faire l'objet d'un accompagnement individuel. Par ailleurs nous sommes en train d'expérimenter la mise en place de « comités de locataires ».

TÉMOIGNAGES

« Le constat est clair. Les gens du voyage qui ne sont pas inscrits dans les dispositifs de suivis n'accèdent pas ou très peu à leurs droits par absence de lien avec les services sociaux. »

L'absence de lien entre institutions, services sociaux ou structures associatives locales et gens du voyage se perpétue malgré la création d'aires d'accueil. Il y a nécessité d'une action volontariste pour mettre en place des passerelles car les résistances demeurent fortes des deux côtés. »

« Cette possibilité d'agir a permis aux gens du voyage de voir le monde autrement et notamment sur la question de l'utilisation du temps libre dégagé par la création des aires d'accueil. La temporalité plus importante du stationnement est un atout pour aborder des problématiques dont le traitement nécessite le moyen terme. »

« Ce type d'action formalise la position passerelle des associations et leur donne une place centrale dans la politique globale en direction des gens du voyage ; elle permet la mobilisation et la participation effective des gens du voyage. Elle s'inscrit dans une démarche qui est essentielle pour l'accompagnement des gens du voyage qui n'ont pas l'habitude de solliciter : aller vers pour faire venir à. »

ANIMATION SOCIALE SUR LES AIRES D'ACCUEIL DU DÉPARTEMENT CENTRE SOCIAL DE L'ADAGV - ORLÉANS, LOIRET (45)

Présentation de la structure

L'ADAGV, créée en 1976, a pour mission d'accompagner les Gens du Voyage afin de leur permettre de se sentir et de devenir des citoyens à part entière. Ses missions sont de :

- Favoriser le développement et la mise en œuvre des potentialités des gens du voyage ;
- Contribuer à leur autonomie économique et sociale ;
- Rendre possible le rapprochement des Gens du Voyage et des sédentaires ;
- Contribuer à un meilleur accueil des Gens du Voyage dans le département du Loiret ;
- Favoriser l'accès aux droits et sensibiliser au respect des devoirs.

Organisation

Le pôle animation situé sur la principale aire d'accueil, propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement à l'année et pendant les vacances scolaires, ainsi qu'un Espace jeunes pour les plus de 16 ans. Il organise diverses activités et animations collectives pour les adultes. L'activité sur les autres aires d'accueil de l'agglomération consiste à mettre en place et coordonner des actions favorisant l'accès des gens du voyage aux dispositifs de droit commun.

Principales missions

La structure est :

- Agréée Centre social et A.L.S.H. par la CAF du Loiret
- Agréée en tant qu'organisme domiciliataire par la Préfecture du Loiret
- Prestataire de la CAO Val de Loire pour l'animation et l'accompagnement à la sédentarisation des voyageurs stationnant sur les aires d'accueil de l'agglomération
- Conventionnée par le Conseil Général du Loiret pour une mission d'accompagnement social des Gens du Voyage.

Accueil

Le siège et les locaux du Centre social sont situés sur l'Aire d'accueil des Gens du Voyage d'Orléans la Source. L'équipe du Centre social ADAGV intervient sur ce site et sur les autres sites d'accueil de l'agglomération d'Orléans.

D'une capacité initiale de 101 places, le terrain d'Orléans la Source est doté depuis 2003 de 120 places caravanes (60 emplacements) pour 5 hectares.

L'ADAGV intervient sur les aires d'accueil de l'Agglomération Orléanaise mais ne dispose pas de locaux. Elle peut néanmoins rencontrer les familles dans les bureaux d'accueil de la Communauté Orléans Val de Loire

- L'aire de Fleury les Aubrais, 20 emplacements sur un hectare ;
- L'aire d'accueil d'Ingré - La Chapelle St Mesmin avec 20 emplacements ;
- L'aire de Checy a une capacité d'accueil de 13 emplacements soit 26 places caravanes, sur 6000 M² ;
- L'aire de Saran a été inaugurée en 2011. Elle est dotée de 20 emplacements, soit 40 places caravanes. Les équipements sanitaires sont individualisés.

Public

L'ADAGV rencontre l'ensemble des familles qui résident sur les aires d'accueil du département. Plus de 2200 personnes par an sont accueillies au total, dont 1000 enfants de moins de 18 ans. 559 familles ou personnes seules sont domiciliées à l'ADAGV au titre du RSA et à ce titre sont suivies par le Pôle Social. 344 sont travailleurs indépendants.



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

IV.d - Accès à l'école pour tous : un accent à porter sur le collège, en s'adaptant aux singularités des populations

« Je ne souhaiterais pas les inscrire au collège car je n'ai pas confiance avec ce qui s'y passe. »

« Comme on ne sait pas si on peut rester, on ne peut pas inscrire nos enfants à l'école »

Quelques enjeux clefs :

- Reconnaître le droit à l'itinérance comme préalable à l'accès à tous les autres droits ;
- Faire connaître les attentes des gens du voyage en matière de scolarisation ;
- Développer une stratégie concertée quant à la scolarisation au collège : en direction des familles pour donner sens à l'école, en direction de l'éducation nationale pour lutter contre la stigmatisation et adapter l'accueil de ces populations ;
- Le collège est un lieu stratégique, non seulement pour améliorer la scolarisation des adolescents, mais aussi pour lutter contre la stigmatisation et les discriminations subies par les « gens du voyage », en faisant œuvre de pédagogie auprès des jeunes générations.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux

- Veiller localement au respect du droit à la scolarisation auprès des maires lorsque ceux-ci refusent l'inscription des élèves dans leur école, quel que soit le lieu d'habitat ou de séjour de la famille ; développer des démarches de médiation visant l'équité des tarifications en matière de restauration scolaire ; se mobiliser au plan juridique pour lutter contre les discriminations et le refus d'accès à l'inscription scolaire dans certaines communes.

- Développer l'accompagnement des parents en matière d'éducation : développer des méthodes d'accompagnement individualisé afin de rendre complémentaires l'inscription scolaire (moyen terme) et des modalités d'instruction temporaire (itinérance), développer des démarches d'accompagnement des parents pour fréquenter les activités scolaires et péri scolaires (sorties, évènements, activités sportives, piscine...), et les activités de loisirs (ALSH) ; développer des activités parents – enfants, des actions d'accompagnement à la parentalité en lien avec les centres sociaux et les acteurs des Réseaux d'Ecoute et d'Appui aux Parents ; former les parents qui le souhaitent afin de développer la possibilité qu'ils interviennent dans les activités péri scolaires (restauration scolaire, activités péri scolaires ...).
- Développer des animations à destination des collèges, pour la reconnaissance des populations gens du voyage et la lutte contre les discriminations et les rapports de domination.
- Construire des observations objectives et des données quantitatives quant à la scolarisation, l'entrée au collège, les unités mobiles de scolarisation, l'inscription au CNED, la diversité et la qualité des pratiques en matière d'enseignement à distance, le rapport à l'école et les attentes des familles.
- Promouvoir les droits de l'enfant et l'intérêt supérieur de l'enfant : accès à la prévention, à la protection maternelle et infantile ; rappel du respect de l'obligation d'instruction auprès des familles ; lutte contre le travail des enfants...

Mise en place d'un protocole départemental visant à améliorer la scolarisation des enfants du voyage Association Itinérance Chargée de mission gens du voyage - Côtes d'Armor (22)

Présentation de l'action

Le protocole a été mis en œuvre par l'association Itinérance et la chargée de mission gens du voyage avec les collectivités gestionnaires des aires d'accueil, l'Education nationale et les communes sur les territoires des aires d'accueil. Si la démarche est départementale, la mise en œuvre se fait au niveau de chaque EPCI. L'objectif est de répondre aux difficultés de non scolarisation ou de non assiduité scolaire des enfants du voyage. Chacun ayant jusqu'alors des informations parcellaires sans coordination réelle. Cette démarche a été inscrite dans le schéma départemental des gens du voyage 2010/2016.

Contribution du centre social

La démarche a été initiée par la chargée de mission gens du voyage et l'association Itinérance. Ces deux opérateurs ont accompagné les collectivités territoriales et l'Education nationale dans cette démarche sans pour autant être maître d'œuvre ou signataire du protocole.

Diagnostic initial

Des constats récurrents, et des insatisfactions de tous sur ces questions de scolarisation et d'accueil des enfants dans les écoles.

Objectifs généraux

- Tout mettre en œuvre pour faciliter la scolarisation des enfants voyageurs.
- Renforcer le contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaire.
- Sensibiliser les familles à l'intérêt d'une scolarisation régulière et soutenue y compris au collège tout en leur rappelant leurs obligations.
- Eviter les obstacles à cette scolarisation (conditions d'inscriptions et d'accueil, tarifs de restauration...)

Principaux partenaires

- Collectivités gestionnaires des aires d'accueil
 - Education Nationale - Association Itinérance
 - Médiation des gens du voyage –

Participation des gens du voyage à l'action

Pas de participation directe à l'élaboration de l'action.

Principaux résultats

Un protocole départemental rédigé et signé à l'échelon de chaque EPCI. La mise en œuvre sur les 8 aires d'accueil de l'agglomération de St-Brieuc est opérationnelle et est évaluée chaque année. Pour 2015, 5 interventions concernant des non inscriptions dont 3 ont abouties positivement et 1 intervention pour non assiduité scolaire est en cours. Sur les autres aires d'accueil du département la démarche est relancée avec les différents partenaires.

Les impacts

Si la démarche est clairement mise en œuvre et suivie chaque semaine par le gestionnaire de l'aire d'accueil, elle a de réels effets sur le niveau de scolarisation des enfants. Au-delà de la pression effectuée sur les familles, elle permet un meilleur accueil des enfants dans les écoles et à chaque partenaire de se sentir responsable et investi de cette question.

Néanmoins, pour qu'il puisse vivre et rester efficient pour chacun, ce protocole doit être piloté et régulièrement réinterrogé dans sa mise en œuvre. Force est de constater qu'avec la suppression du poste de chargée de mission gens du voyage sur notre département, certains volets de ce protocole se délitent et le rendent moins efficient.

« L'élaboration et la mise en œuvre de ce protocole a permis à chaque partenaire de réfléchir à son implication »

« Le partenariat étant souvent lié à des personnes, cette formalisation a permis de la continuité ou une réactivation en cas de changement des acteurs. »

Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan



Double inscription des adolescents au collège et au CNED Centre social des Alliers - ANGOULÊME, CHARENTE (16)

Présentation du projet et contribution du centre social

A partir d'une expérience vécue, nous avons accompagné une famille et un collège dans la scolarisation d'une adolescente de 5^e générale. Sa famille nous a informé en avril qu'elle partait en saison, ayant conscience que l'absentéisme ne serait pas accepté par l'institution scolaire et qu'il serait impossible de la scolariser ailleurs.

La famille sollicitait une inscription au CNED, et nous lui avons vivement conseillé d'aller voir le collège et d'en parler avec les enseignants. Les enseignants ont proposé de donner les devoirs sur les parties du programme à venir pour le reste de l'année. Charge à l'élève de faire les devoirs et de rechercher sur les ouvrages les cours correspondants. Au retour à la fin de la saison, l'élève a pu présenter ses devoirs, les enseignants lui ont fait des corrections et lui ont apporté une aide dans ses apprentissages pour reprendre le fil des cours.

C'est par un long travail en amont, par une présence et des échanges très réguliers avec le collège, que nous avons pu faire comprendre un certain nombre d'incontournables et qu'un climat de confiance a pu s'installer, au-delà des bonnes volontés liées aux personnes.

Objectif général

- Permettre que les familles ne soient pas en butte à un dilemme entre maintenir un mode de vie itinérant et l'instruction de leurs enfants.

Principaux résultats

- La scolarité de cette jeune fille se poursuit au collège dans des conditions satisfaisantes. Cette initiative est citée régulièrement dans nos liens avec l'inspection académique, et invite les institutions à expérimenter une double inscription CNED et collège. L'inscription au CNED vient ainsi en relais des apprentissages du collège sur les périodes de circulation, et est accompagnée par les enseignants.

« Si la double inscription collège et CNED venait à se généraliser, les familles n'auraient plus à choisir entre l'accès au droit de circuler et l'accès au droit à l'instruction. »
« Nous sommes dans une logique d'expérimentation et d'innovation sociale qui sort des logiques d'ethnocentrisme pour aller vers un respect des droits et des différences. »



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

e - Accès au travail indépendant, au travail salarié, et à la formation professionnelle

« Voleurs, c'est comme ça qu'on est vus. On est humains, on est comme eux, on a le même sang, c'est juste qu'on voyage un peu »

Quelques enjeux clefs :

- Accompagner à l'emploi en tenant compte, le cas échéant, de l'itinérance : statut de travailleur indépendant, statut de salarié.
- Adapter l'accompagnement à la diversité des publics : « entrepreneurs nés », personnes très éloignées de la réussite économique.
- Faciliter l'accès à de la formation professionnelle adaptée, en prenant en compte la question de l'illettrisme et la valorisation des savoir-faire pratiques.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux :

- Développer une action concertée autour de l'insertion par l'économique, et aider les personnes à entreprendre de façon diversifiée, au-delà de la seule reproduction des activités familiales : droits et devoirs du travailleur (indépendant ou salarié) ; connaissance et adaptation à l'environnement économique ; découverte des métiers, et de l'emploi salarié (emplois saisonniers notamment) ; temps de rencontres structurés entre agences intérimaires, employeurs, et « gens du voyage ».
- Développer l'animation autour du multimédia, l'accès aux espaces publics numériques, et développer la formation adulte concernant les outils numériques : bureautique, messagerie, télé-déclarations.

- Développer des modules de formation adaptés aux spécificités des gens du voyage en matière de communication, de valorisation des compétences et de démarche commerciale, de relations avec les agences de travail intérimaire, de gestion administrative et budgétaire (en lien avec les femmes, notamment), et de connaissances techniques (construction, recyclage, amiante, produits de synthèse, peinture...).
- Se mobiliser auprès des services des Conseils départementaux sur les finalités de l'allocation RSA (commissions RSA) : l'accès au travail et à l'utilité sociale relève de l'insertion sociale mais n'est pas toujours autosuffisante en termes d'activité économique et d'accès à des droits sociaux : comment mieux articuler le droit au RSA et le droit au travail ? Comment éviter par exemple qu'une famille sombre dans la précarité sur une aire d'accueil au seul motif de préserver l'allocation RSA ?
- Mutualiser les bonnes pratiques et les ressources au sein des centres sociaux et des adhérents à la FNASAT : actions pilotes, formations adaptées, validation des acquis professionnels, mobilisation des AFPA (exemple des stages séquentiels, des expériences de validation des acquis de l'expérience en Gironde, Charente, Essonne...) ; instituer des espaces d'échanges de pratiques pour les associations qui interviennent sur ce volet.

Création d'un GIE, GRM Groupement des Récupérateurs de Métaux Services Régionaux itinérants - Rezé, Loire Atlantique (44)

Présentation de l'action

- Intégrer l'activité des gens du voyage adultes, déjà engagés dans l'activité de récupération, dans une filière économiquement reconnue.
- Contribuer au développement d'une insertion professionnelle durable et à la perception d'un revenu d'activité (sortie de RSA), en permettant aux récupérateurs de travailler sur les déchetteries et à la collectivité d'avoir un interlocuteur unique.
- Réduire les conflits sur les déchetteries.

Contribution du centre social

Soutenir, conseiller et coordonner les récupérateurs afin de créer une structure économique permettant de répondre aux normes ICPE. Notre accompagnement porte à la fois sur les volets entrepreneurial, économique, administratif, social ainsi que sur les volets santé et environnement :

- Mission économique : permettre aux récupérateurs, via le groupement, de passer des conventions permettant stabilisation et développement de l'activité,
- Mission de formation professionnelle des membres : mise en œuvre des formations permettant la professionnalisation des pratiques et le développement de l'autonomie économique des récupérateurs,
- Mission environnementale : mettre en œuvre un travail sur la mise place d'une charte de qualité permettant d'encadrer, réglementer la pratique de la récupération,
- Mission de soutien administratif à chaque récupérateur et au groupement.
- Mission d'interlocuteur vis-à-vis des institutions, notamment au travers de sa participation aux instances de pilotage et de suivi de l'action.

Diagnostic initial ho

- Beaucoup de conflits sur les déchetteries,
- Une population prête à s'organiser afin de trouver des solutions pérennes,
- Une collectivité prête à laisser une place aux récupérateurs indépendant si organisés.

Principaux partenaires

Nantes Métropole, Conseil Départemental 44, Direccte

Participation des gens du voyage

Les Voyageurs sont les porteurs de projet et sont majoritaires au CA du GIE. 3 associations sont intégrées au CA comme conseil technique.

Principaux résultats

- Plus de conflits majeurs sur site dès la mise en place (2 ans et demi aujourd'hui).
- Reconnaissance de la compétence professionnelle des « récupérateurs »

... et pour aller plus loin



<http://www.carte-france.info/services/presentation-recup-ferraille.html>

http://images.google.fr/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fwww.bonzirecuperation.fr%2Fphotos%2FGalerie_1.jpg&imgrefurl=http%3A%2F%2Fwww.bonzirecuperation.fr%2Frecupereur-metaux-avignon

<http://images.google.fr/imgres?imgurl=http%3A%2F%2Fstatic.ladepeche>

http://static2.seety.pagesjaunes.fr/asset_site_13ad771c-4802-45d2-9998-4b188117e10c/e062dfed-294c-4be5-a5f6-26a53ed9cb2e

Indépendants et connectés : le numérique au service des travailleurs indépendants

Association Départementale Gens du Voyage de l'Essonne (91)

Présentation du projet

L'Association Départementale gens du voyage de l'Essonne (ADGVE) soutient un public, dans sa très grande majorité bénéficiaire des minima sociaux, très majoritairement en situation d'illettrisme, et de plus victime des discriminations qu'induit son statut administratif « Gens du Voyage ». Parmi ce public, l'ADGVE accompagne chaque année en moyenne 600 entrepreneurs dans la création et la gestion de leur « microentreprise », principalement dans les domaines du commerce ambulant, de prestations de services dans le bâtiment ou les espaces verts. L'association s'est interrogée sur la manière d'offrir à ces travailleurs indépendants une meilleure visibilité des opportunités que peuvent leur offrir les outils numériques dans le cadre de leur activité professionnelle.

Contribution de l'association

L'association met à disposition un ensemble cohérent d'outils et services pour la transition numérique des travailleurs indépendants, et assure un accompagnement personnalisé, à travers 1,8 ETP (2 chargés de formation à l'économie, 1 chargé de formation au Numérique) : création d'un « parcours numérique » sur mesure (selon l'activité exercée, le matériel possédé, le niveau de compétence et les besoins formulés...) pouvant inclure un seul ou l'ensemble de ces points :

- Création d'un « espace de travail numérique » : création de comptes utilisateurs liés aux services web utiles, paramétrage des appareils personnels (mail, espace de stockage en ligne, scanner pdf...), formation à l'utilisation de ces services.
- Aide à la réalisation : des démarches administratives en ligne, d'outils de gestion (devis/factures...), d'outils de communication (site web, logo ...),
- Conseil pour l'achat de matériel, aide au choix d'un forfait internet mobile ou fixe, dépannage,
- Mise en ligne d'un site web : espace dématérialisé, accessible de partout et à tout moment, pour permettre aux entrepreneurs de retrouver des informations utiles pour eux et ce, de façon autonome.
- Mise à disposition d'un espace équipé : un Espace Public Numérique (EPN) existait déjà au sein de l'ADGVE ; il se transforme et s'adapte aux besoins particuliers des entrepreneurs en proposant de nouveaux services (accès wifi gratuit, impressions, postes informatiques en accès libre, connexion Internet, conseil et appui technique...).

Diagnostic initial

On constate des écarts énormes entre les personnes en matière de maniement des outils numériques. De plus en plus de personnes sont équipées de smartphones sans forcément les utiliser pour autre chose que téléphoner ; beaucoup ne possèdent pas d'adresse email, ce qui interdit l'accès à la plupart des fonctions de ces appareils (installation

d'applications supplémentaires impossible). Beaucoup des personnes accompagnées dans le cadre de la création et la gestion de leur entreprise ont une faible culture numérique (du à leur âge, à leur parcours de vie ou professionnel...) et de ce fait, elles peinent à entrevoir les potentialités que pourraient leur offrir tous les outils et services qui en émanent et les bénéfices qu'elles pourraient en tirer.

En découle un manque d'intérêt probant et même de la crainte pour un certain nombre d'entre elles ; on peut estimer que la plupart regarderont passer le train du numérique sans jamais s'en saisir pour valoriser leur activité professionnelle. A l'inverse, pour d'autres (souvent les plus jeunes mais il existe des exceptions) qui ont bien saisi les enjeux liés au numérique et notamment en termes de communication (création de sites web), il est fondamental d'avoir accès à ces outils. Les freins se situent alors au niveau du temps dont ils disposent pour se former et au niveau de la méconnaissance qu'ils ont des usages et des conventions qui régissent l'écosystème numérique actuel.

Pour autant, que les personnes soient convaincues ou pas, elles n'ont dorénavant plus le choix, la dématérialisation obligatoire des démarches administratives a commencé ! Depuis la fin 2014, La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE, exTaxe Professionnelle) doit être payée exclusivement par "voie électronique". Les Déclarations trimestrielles de Chiffre d'Affaires devraient prendre le même chemin prochainement. Ceci implique d'avoir préalablement ouvert une boîte mail, un compte sur le service concerné (impots.gouv.fr, netentreprises.fr...) et d'effectuer l'acte de paiement ou de déclaration directement en ligne.

Pour les personnes en situation de précarité, cette dématérialisation devient souvent un obstacle supplémentaire à surmonter, amplifiant encore les risques de défaillance dans le respect des obligations légales et de non recours aux droits sociaux.

Objectifs généraux et opérationnels de l'action / du projet

A travers un accompagnement formatif ponctuel (1 à 2H par an), cette action permet aux personnes :

- De répondre aux obligations d'insertion dans le cadre du RSA, de préserver leur droit à la CMU, d'honorer leurs déclarations sociales et fiscales, tout en préservant leur droit à la mobilité ;
- D'assurer leurs démarches de création d'entreprise et d'apprendre à gérer leur entreprise, les facturations, les déclarations sociales...
- De continuer à travailler de façon indépendante
- D'acquérir une meilleure compréhension de la vie institutionnelle globale du pays, de se repérer dans les différentes institutions.

Partenaires

- L'Etat (financement de l'association)
- La Région (financement du dispositif Einclusion)
- La CAF (agrément centre social, déclarations trimestrielles de ressources)
- Le Département (travailleurs sociaux, conseillers d'insertion ; formation de ces partenaires)
- Le RSI
- Les chambres consulaires
- ADIE (micro crédit pour le développement et l'initiative économique)

Participation des gens du voyage au projet à l'action et principaux résultats

- 42 réunions de "1ère Information", 192 personnes
- 601 personnes informées individuellement sur le projet (la totalité des travailleurs indépendants accompagnés par l'association)
- 87 personnes accompagnées : 26 dans les démarches administratives de création ; 32 personnes ont bénéficié de formations spécifiques (108 séances de 2h soit en moyenne 3 séances par personne) ; 29 personnes ont créé leur "espace de travail numériques"

« Pour le Département, il faudrait que les bénéficiaires du RSA qui créent des entreprises soient rentables au bout de deux ans. Le fait que les personnes puissent vivre de leur activité, et qu'ils puissent s'épanouir en travaillant dignement, ça n'intéresse personne ; la seule question, c'est de sortir du RSA, et là-dessus on est peu efficaces... »

« C'est une population comme une autre. On en fait tout un plat de ces personnes dites « gens du voyage », mais pourtant on peut faire des choses comme avec tous les publics, et c'est aussi intéressant qu'avec n'importe quel public, même s'ils ont un statut administratif d'itinérants. Tous les centres sociaux ont l'obligation de travailler avec leur public, et devraient prendre en compte ces populations dans leur diagnostic territorial »

« Ces personnes sont très réceptives, ils ont une grosse capacité à glaner de l'information, et des capacités d'auto formation assez importantes même s'ils sont illettrés. Souvent on est scotchés par ces personnes ! »

« Un formidable accélérateur pour la structure : l'action que nous a permis de mener le dispositif Einclusion de la Région Ile-de-France et le temps dégagé à cet effet ont rayonné de manière globale sur notre structure. Les outils et services que nous avons découverts puis expérimentés pour le bénéfice des entrepreneurs (Google Apps) ont été adoptés par l'ensemble de nos salariés. Les méthodologies de travail qui ont été inventées (par ex. plateforme web dédiée) nous inspirent pour plusieurs autres actions que nous menons tel que l'accompagnement social ou l'accompagnement à la scolarité. »

 **indépendant & connecté**
Le tableau de bord numérique pour les travailleurs indépendants



IV.f - Accès à la santé

Un enjeu clef :

Prendre en compte les besoins de santé spécifiques de ces populations, sachant que l'espérance de vie des gens du voyage est plus faible de 10 à 15 ans comparativement à celle de la population générale.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux :

- Prévention en matière de diététique, d'obésité, de diabète, d'hypertension,
- Prévention en matière d'accidents du travail, de liens entre travail – santé et environnement.
- Développement d'outils adaptés d'information sur la contraception, les grossesses précoces, la prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.
- Mobilisation des acteurs de droit commun pour prendre en compte ces enjeux de santé, en lien avec les contrats locaux de santé ARS, CPAM, CRAM,
- Impulsion à « moyen terme » une action publique santé des gens du voyage, à l'image des actions PMI qui ont pu être conduites.

L'état des lieux réalisé auprès de vingt structures du réseau FNASAT révèle d'importants besoins en termes de santé parmi leurs usagers

La santé de ces personnes en situation de précarité semble ne pouvoir s'améliorer qu'à travers une prise en compte globale des facteurs qui la déterminent. L'accès aux droits, aux soins et à la prévention pour cette population apparaît comme un champ essentiel à investir par les structures, avec pour objectif l'intégration au système de santé de droit commun. Les intervenants en santé ont adopté une approche de médiation, agissant à la fois auprès des professionnels concernés et du public visé, en mettant en œuvre des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement « vers ». Les pathologies les plus observées sont similaires à celles relevées auprès des personnes vivant en situation de précarité. Sont identifiées prioritairement :

- Les problèmes de santé bucco-dentaire
- Le diabète
- Les addictions
- L'hypertension artérielle
- Les souffrances psychologiques et psychiatriques.

Une attention particulière est portée sur les risques liés d'une part aux aspects environnementaux des aires d'accueil (insalubrité, isolement, pollutions...) et d'autre part ceux liés aux activités professionnelles des gens du voyage (ferraille, brûlage, découpe, ...) qui peuvent générer des cas de saturnisme notamment. Les structures mettent en avant l'importance d'être

en mesure de s'appuyer sur un travail d'équipe pluridisciplinaire et de développer des partenariats. Or, par défaut de financements, peu d'associations bénéficient d'un poste spécifique dédié à la santé à temps.

Deux études sur la consommation de soins des Gens du voyage ont été réalisées par les CPAM de Sarthe en 2013 et de Seine Maritime en 2014 parmi les familles domiciliées au sein des structures Voyageurs 72 et RAGV 76, et en comparaison avec la population générale des deux départements. Ces deux études démontrent les tendances suivantes :

- La population des Gens du voyage est, de façon atypique, plus jeune que la population générale ;
- On observe une prévalence plus importante des maladies chroniques chez les Gens du voyage, en particulier de l'asthme et du diabète,
- On constate une participation extrêmement faible aux dispositifs de prévention (vaccin anti grippal, dépistage du cancer du sein et du cancer du col de l'utérus, dépistage buccodentaire),
- On observe un recours plus important au médecin généraliste et moins important aux spécialistes, des parcours et consommations de soins atypiques.

Action alimentation nutrition Centre social gens du voyage voyageurs - Le Mans - Sarthe (72)

Présentation du projet

- Constitution d'un groupe de travail multi partenarial
- Mise en place d'un diagnostic Santé (Recensement des données, analyse)
- Définition d'un plan d'action concerté

Contribution du centre social

- Mise en place et animation d'un groupe pluri partenarial composé par l'ensemble des acteurs susceptibles de s'impliquer auprès des Gens du voyage en 2011
- Réalisation d'un diagnostic santé :
 - Avec la CPAM de la Sarthe à partir des élections de domicile du Centre social ; celui-ci a mis en évidence de fortes inégalités de santé entre Voyageurs et Sédentaires, une forte prévalence des maladies chroniques, un faible taux de participation aux dispositifs de prévention, et une espérance de vie inférieure de 15 ans à celle des sédentaires
 - Auprès des gens du voyage : questionnaire santé pour recueillir des données sur les habitudes alimentaires et leur ressenti face à la santé.
 - Recueil des besoins à l'accueil et au sein des actions du centre social.
- Sur les aires d'accueil, mise en place d'ateliers et d'actions de sensibilisation sur l'alimentation-nutrition puis sur la promotion des activités physiques sous des formes ludiques et conviviales et en fonction des demandes des Voyageurs (réponse à l'appel à projet ARS/DRJSC)
- Actions de communication régulières sur les activités physiques et sportives proposées par les structures de droit commun de proximité

Diagnostic initial

- Déséquilibre alimentaire repéré chez certaines familles, personnes en surpoids
- Problèmes cardio-vasculaires et diabète souvent évoqués lors des échanges avec les familles
- Campagnes de sensibilisation avec peu d'impact (courriers jetés)
- Certaines familles bénéficient de distributions alimentaires sans pour autant avoir des conseils d'utilisation des denrées
- Diagnostic CPAM réalisé en 2011 et réactualisé chaque année

Objectifs généraux

- Faire un état des lieux sur la situation des Gens du voyage en Sarthe au regard de la Santé en recherchant des données objectives, quantitatives et qualitatives, par l'intermédiaire de la CPAM, le RSI, les différents acteurs qui disposent d'éléments de connaissance, l'expression des usagers (témoignages) et le recueil de besoins ;
- Mise en place d'un comité de pilotage pluri partenarial ;
- Co-construction de réponses et de solutions avec les différents partenaires concernés ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation sur l'alimentation nutrition et sur les activités physiques

Principaux partenaires

- Partenaires opérationnels : Circonscription départementale Gens du voyage, Conseil départemental, Gens du voyage, Gestionnaires aires d'accueil, CPAM, DDCCS et Délégué du Préfet, IREPS
- Partenaires financiers : ARS, DRJSC
- Autres partenaires : CPAM Santé active, Association des maires et adjoints de la Sarthe, IRSA, Diabète72, Fnasat

Participation des gens du voyage

Les Gens du voyage ont peu participé à la mise en place de l'action mais ils font part régulièrement de leur satisfaction et peu à peu acceptent de donner leur avis et d'exprimer leurs besoins (témoignages par vidéo) que nous relayons en comité de pilotage.

Principaux résultats

447 personnes ont participé aux 36 ateliers proposés sur notre territoire en 2015. Les participants stationnent tous sur les aires d'accueil. D'après le dernier diagnostic CPAM, un point semble encourageant : la progression du taux de recours au dépistage du cancer du sein. Celui-ci est en effet passé de 32,3% sur la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014 à 44,4% sur la période du 1er juillet 2014 au 30 juin 2016.

« Nous avons mis en évidence de fortes inégalités de santé entre Voyageurs et Sédentaires : une forte prévalence des maladies chroniques, un faible taux de participation aux dispositifs de prévention, et une espérance de vie inférieure de 15 ans à celle des sédentaires. »

Co-formation usagers/professionnels dans le domaine de la santé

ARTAG, ATD QUART MONDE, ASEA AIN - Bourg en Bresse (01)

Présentation du projet

L'Artag (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadgé) est co-initiateur et co-animateur d'une action qui consiste à animer une formation de trois jours, selon le principe du croisement des savoirs proposé par ATD Quart Monde.

Situation initiale

Les problématiques de santé, et des relations entre professionnels et gens du voyage, ont été repérées de manière empirique par un groupe d'acteurs professionnels, dans le cadre d'un atelier santé ville et l'Association Départementale De Sauvegarde A L'Enfance (ADSEA) de l'Ain.

Objectifs généraux

L'objectif principal en termes de formation est de travailler sur les représentations mutuelles autour du thème de la santé. L'objectif secondaire est de donner aux gens du voyage une place de co-formateurs. L'Artag avait initié une formation de ce type en 2009 avec l'hôpital de Chambéry, en lien avec ATD Quart Monde.

Principaux partenaires

Pour la session de Bourg en Bresse : ATD Quart Monde, ASEA Ain, Atelier santé ville Bourg en Bresse

Principaux résultats

Le principe de la co-formation a parfaitement fonctionné. Les professionnels de santé autant que les gens du voyage ont pu nourrir leur représentation de l'autre, par une connaissance non pas empirique mais construite.

Le deuxième point important est l'amorce de la définition de bonnes pratiques en termes de soins,

d'une part, et d'accueil du malade en lien avec les repères culturels ; c'est aussi la compréhension par les gens du voyage des protocoles de fonctionnement d'un lieu de soins et des professionnels qui y exercent.

Un des objectifs de la co-formation est aussi, à travers les exercices, d'essayer de définir des protocoles pour construire une relation de soins basée sur la confiance et non plus sur la défiance.

« Je vous invite à inscrire les gens du voyage dans une fonction de co-formation, et pour cela reconnaître leurs compétences et leurs savoirs faire ; on ne les met plus en situation d'usagers observés... mais d'acteurs formateurs apportant leurs compétences dans le domaine. Et les professionnels se trouvent en situation d'apprenant et non pas uniquement en position de détenteur du savoir. Cela oblige les différents acteurs à se décaler et se mettre en situation d'insécurité pour mieux appréhender l'autre, et non pas uniquement défendre une compétence, un savoir-faire ou ses propres représentations. Un film de 26 mn a été réalisé et peut accompagner des interventions sur les problématiques santé des gens du voyage. Ce processus de formation peut tout à fait s'adapter à d'autres sujets de l'action sociale. »

... et pour aller plus loin



Manuel sur la co-formation

<https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2015/04/Compte-rendu-de-la-coformation-sur-la-participation-de-ceux-que-lon-entend-le-moins.pdf>

http://artag-asso.org/rw_common/themes/dscribe/images/image8.jpg



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

IV.g - Accès aux droits sociaux et civiques

« Comme on ne sait pas bien s'exprimer, quand on parle, on sent que ça coince »

Un enjeu clef

- L'information et l'accompagnement à l'accès aux droits ;
- La domiciliation et la réexpédition du courrier.

Quelques perspectives pour l'action des centres sociaux

- Développer les services de domiciliation et de réexpédition du courrier comme portes d'entrée dans les centres sociaux, pour une meilleure inscription des voyageurs dans leur commune.;
- Assurer une fonction de passerelle ou de relais avec tous les intervenants du territoire : CCAS et mairie, services sociaux du département, CAF, MSA, CPAM...
- Développer l'information des familles sur l'ensemble des services de droit commun auxquels elles peuvent prétendre, et notamment sur les droits des femmes (CIDFF, planning familial...);
- Promouvoir l'animation sociale sur les aires d'accueil, favoriser le développement d'espaces communs, d'espaces conviviaux, au sein de chaque aire d'accueil, et développer l'accompagnement social à l'accès aux droits : assurances, prêts bancaires, droit en matière d'expulsion (trêve hivernale), TSS, TPN..

Médiation administrative - Centre social gens du voyage voyageurs72, implanté sur l'aire d'accueil du Mans, Sarthe (72)

Présentation du projet

Action sur l'accès aux droits, depuis 2003, dans un centre social dédié aux gens du voyage à vocation intercommunale : accueil renforcé, élection de domicile, service postal, accompagnement social individualisé, aide aux démarches socio-administratives.

La zone d'intervention du centre social se situe sur Le Mans Métropole et 14 communautés de communes soit 173 communes, 427 974 habitants, 19 aires d'accueil. Public : 900 familles avec une proportion importante de familles en situation de précarité, avec des difficultés de lecture et écriture.

Contribution du centre social

Le Centre social est pilote de cette action ; il mobilise 1,8 ETP et un service civique (24h/semaine)

Diagnostic initial

Le centre social a élaboré un diagnostic partagé lors de l'élaboration de son projet social, mettant en avant :

- La typologie des familles ayant leur adresse au centre social : public majoritairement allocataire de la CAF, public familial en situation de précarité (forte proportion de bénéficiaires de minimas sociaux, avec des ressources faibles et précaires, et une absence d'aide au logement). Ce public est par ailleurs perçu en faible autonomie administrative, souvent illettré ou analphabète, en difficulté avec la communication administrative et ayant souvent un rapport compliqué avec les administrations.
- La Loi du 3 janvier 1969 et ses obligations : elle est à l'origine du statut administratif spécifique pour les Gens du voyage avec l'obligation de posséder un titre de circulation, et d'être rattaché à une commune. Cette loi toujours en vigueur (en voie d'abrogation en 2016) a comme conséquences d'accentuer les situations d'incompréhension des administrations vis-à-vis des voyageurs et le besoin de recourir à une structure interface pour démêler certaines situations. Cette loi complexifie également l'accès aux droits (carte grise, carte électorale ...)
- L'élection de domicile (Loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable) est obligatoire pour les Gens du voyage qui sollicitent des prestations sociales et droits. L'association du Centre social Gens du voyage est agréée pour ce dispositif depuis 2003 car il répond à un besoin et une préoccupation essentiels, à savoir le suivi de leur courrier et sa réexpédition (non assurée la plupart du temps par les CCAS).
- La bonne connaissance de la population Gens du voyage par le centre social : le travail de proximité mené auprès des familles depuis plus de 10 ans par le centre social a permis de mieux cerner les réelles attentes et besoins des familles, de construire une action répondant aux besoins spécifiques, de l'adapter constamment aux évolutions de leur mode de vie et aux évolutions réglementaires.
- La nécessité d'une prise en compte globale

des besoins des familles Gens du voyage et de tenir compte de leur réalité de vie.

Objectifs généraux

- Faciliter l'accès aux droits et améliorer la compréhension des droits par les Gens du voyage, simplifier leurs démarches.
- Construire et apporter des réponses adaptées aux besoins des Gens du voyage, éviter les déplacements des voyageurs aux guichets pour des demandes d'informations simples.
- Accompagner au numérique, faciliter l'accès des usagers aux téléservices (CAF...) et à l'utilisation des sites de la CAF, pôle emploi, des impôts ...

Principaux partenaires

CAF, CCAS et collectivités territoriales, Préfecture, Conseil départemental

Participation des gens du voyage

- Recueil des besoins, échanges au quotidien
- Représentation de plusieurs voyageurs au CA de l'Association (décisions sur les évolutions du règlement intérieur...)

Principaux résultats

Le Centre social est un véritable lieu repère et ressource pour les Voyageurs. Il est en capacité de s'adapter et de construire des réponses aux problématiques qui surviennent (ex dématérialisation des démarches) L'action permet aux Gens du voyage

- D'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux (dans certains départements, il n'y a pas d'organismes agréés),
- De recevoir leur courrier et de le faire suivre tout en ayant un mode de vie itinérant (service de réexpédition),
- De bénéficier d'un service adapté aux problématiques des Voyageurs (illettrisme, analphabétisme),
- De développer l'autonomie, l'indépendance des personnes.

Le travail en partenariat avec la CAF permet la sensibilisation des familles, facilite la prise en compte rapide des situations des familles, évite des situations de rupture de droit,

- Nombre de familles inscrites au service postal : 874 familles soit 2300 personnes, 69 000 courriers reçus par an, 20000 courriers réexpédiés
- Nombre de familles concernées par le dispositif élection de domicile en 2015 : 683
- Nombre d'aides aux démarches : 2500

« Cette action a été déterminante pour construire du lien social avec les familles, se faire connaître et établir un lien de confiance. »

Bus citoyen pour l'accès aux droits sociaux et civiques Centre social des Alliers - Angoulême, Charente (16)

Présentation de l'action et contribution du centre social

Le service état civil de la Ville s'est doté d'un bus, et donne mission à ses agents de se déplacer près de lieux de vie afin de faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales, et de créer un échange autour de l'utilité du vote. Le centre social a contacté ce service pour qu'il vienne à plusieurs reprises sur l'aire d'accueil d'Angoulême et dans ses locaux, où viennent les familles domiciliées pour chercher leur courrier.

Diagnostic initial

On constatait que très peu de personnes étaient inscrites sur les listes électorales. Un jour une femme a pu témoigner qu'elle avait reçu sa carte d'électeur en 2007, sans savoir comment. Ne comprenant pas ce document, sa fille lui dit de la ranger : « maman c'est important mais c'est peut-être dangereux pour nous ... ». Nous pensons que des peurs irrationnelles liées au traumatisme de l'internement jamais exprimées ressortent. Elle cache donc cette carte dans son placard, pour ne jamais la ressortir... jusqu'au jour où elle en parle au centre social en demandant ce que c'est.

Objectifs généraux

- Favoriser l'inscription sur les listes électorales afin de poursuivre la dynamique d'inclusion citoyenne en cours.
- Générer des temps de discussion sur les mécanismes de la démocratie participative et la place pouvant être prise par les voyageurs.

Principal partenaire

Mairie d'Angoulême

Participation des gens du voyage

Les voyageurs n'ont pas participé à la conception de l'action. Ils se sont rendus de manière conséquente à la rencontre du bus.

Principaux résultats

- Effet induit non attendu sur l'accès au droit : une soixantaine de cartes d'identité établies ; à noter que certaines personnes porteuses de carnet de circulation étaient persuadées qu'elles ne pouvaient pas obtenir de Carte Nationale d'Identité.
- 30 inscriptions sur les listes électorales : cela ne signifie pas que tous ont voté, mais au moins 30 personnes ont accueilli la démarche des « gadgés » qui sont venus leur dire que leur vote comptait, qu'ils étaient des citoyens comme les autres.
- La question des droits des gens du voyage est à cette occasion devenue un sujet politique.

« La municipalité a demandé à son service juridique de plancher sur la question du code électoral et a produit un arbitrage très courageux, en estimant que le code électoral et la loi de 1969 étaient contradictoires, et surtout que la loi de 1969 était discriminatoire. Aussi ont-ils permis d'inscrire toutes les personnes sur la base de la domiciliation et non de la commune de rattachement ; le maire de l'époque se disant prêt à aller devant les tribunaux si on lui contestait sa décision, afin de démontrer le caractère inique de la loi de 1969. Le maire actuellement en place est ensuite venu sur l'aire d'accueil lors de la campagne... »



Pour aller plus loin



Crédit photo - Maison du nouveau logis
Les Pins 72, Perpignan

Contacts nationaux :

Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT) :
<http://www.fnasat.asso.fr/>

Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF) :
<http://www.centres-sociaux.fr/>

Rapports :

- « Bilan critique des études et documents concernant les gens du voyage », sous la responsabilité de Catherine Quiminal, Ministère de l'équipement du transport et du logement, avril 2003.
- Rapport d'étude de la Direction générale de l'action sociale « L'accès aux droits sociaux des populations tsiganes en France », coordonné par Liégeois Jean-Pierre, 2007.
- Rapport au comité consultatif de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), « le statut des gens du voyage au crible de la discrimination indirecte », Christophe Le Berre - FNASAT-Gens du voyage, novembre 2007.
- Rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), «La situation des roms et des gens du voyage en France », février 2008.
- Rapport du Réseau Français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, « La santé des gens du voyage : comprendre et agir », 2009.
- Rapport du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, « Les aires d'accueil des gens du voyage », Patrick Laporte, octobre 2010.
- Rapport de la Cour des Comptes, « L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage », octobre 2012.
- Rapport au Premier Ministre, « Appui à la définition d'une stratégie interministérielle renouvelée concernant la situation des gens du voyage », Hubert Derache, juillet 2013.

Documents et guides :

- « Discriminations des gens du voyage - Le droit européen et national », Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE), 2008.
- « Guide pratique de la domiciliation », UNCCAS, FNARS, 2010.
- « Le statut des gens du voyage et ses conséquences discriminatoires légales », Jérôme Weinhard – FNASAT Gens du voyage, mars 2010.
- « Plan quinquennal de lutte contre la précarité », Conférence nationale contre la pauvreté et l'exclusion, décembre 2012.
- « Le traitement administratif des gens du voyage en France, deux siècles de législation spécifique - 1789-2013 », Jérôme Weinhard – FNASAT Gens du voyage, juillet 2013.
- « Quelle plus value aux centres sociaux gens du voyage ? », URECSO et FNASAT Gens du voyage, mars 2014.
- Actes du colloque « Les Gens du voyage font leur colloque, 2ème édition - Bien vivre ensemble : la loi 1969, quelles perspectives ? Politiques, législatives ? », Rennes, octobre 2014.

Ouvrages et articles de référence :

- Asséo Henriette, *Les Tsiganes : une destinée européenne*, Paris, Gallimard, 1994, 160p.
- Asséo Henriette, « Des Egyptiens aux Rom, histoire et mythes », *Hommes et Migrations*, « Tsiganes et Voyageurs entre précarité et ostracisme », n° 1188-1189, juin-juillet 1995, pp.15-22.
- Aubin Emmanuel, « L'évolution du droit français applicable aux Tsiganes : Les quatre logiques du législateur républicain », *Etudes tsiganes*, « L'habitat saisi par le droit », vol 15, juillet 2000, pp. 26-56.
- Bergéon Céline, « Gens du voyage et opinions publiques : le poids des représentations sociales », *Etudes tsiganes*, n° 47, 3ème trimestre 2011, pp.92-107.
- Bergéon Céline, *Initiatives et stratégies spatiales. Le projet circulaire face aux politiques publiques. L'exemple des Rroms et des Voyageurs du Poitou-Charentes (France) et de la Wallonie (Belgique)*, Université de Poitiers, 2011, 485 p.
- Bergéon Céline, « La mobilité des familles tsiganes françaises à l'épreuve de la gestion politique de l'espace », *Stratégies et résistances : Cybergeo : European Journal of Geography, Espace, Société, Territoire*, document 675, 2014.
- Bergéon Céline, « Politiques publiques et pratiques d'acteurs : comportements de voyageurs en réponse à la législation spécifique du stationnement », *Migrinter*, n° 6, décembre 2010, pp. 56-64.
- Bizeul Daniel, *Civiliser ou bannir : Les nomades dans la société française*, Paris, L'Harmattan, 1989, 267p.
- Bizeul Daniel, *Nomades en France : Proximités et clivages*, Paris, L'Harmattan & URAGEV, 1993, 286 p.
- Bordigoni Marc, *Gens du voyage : droit et vie quotidienne en France*, Dalloz, 2013, 310 p.
- Cossée Claire, *Tsiganes, gens du voyage et construction d'une parole publique : in Faire figure d'étranger : regards croisés sur la production de l'altérité*, Armand Collin, 2004, 319 p.
- Cossée Claire, « Tsiganes et politique : vers quelle représentation ? », *Recherche Sociale*, n° 155, juillet-septembre 2000, pp. 57-72.
- Duvilaret Thierry, « La représentation de la localisation de l'espace habité chez les gens du voyage en phase de sédentarisation », *Vie Sociale*, n° 5-6, 2000, pp.73-89.
- (La) *Gazette des Communes – des Départements – des Régions*, « Gens du voyage : vers la fin du stationnement sauvage ? », n° 24/1650, 17 juin 2002, pp.42-48.
- Humeau Jean-Baptiste, *Tsiganes en France : de l'assignation au droit d'habiter*, Paris, L'Harmattan, 1995, 409 p.
- Merchat Daniel, « Entre stationnement interdit et interdiction de stationner », *Etudes tsiganes*, n° 11 1er semestre 1998, « L'urbanité réconciliée. L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté », pp. 31-79.
- Monnin Luc, « Enfin réaliser l'habiter ? Quelles solutions pour loger les gens du voyage : après les lois Besson et Solidarité et renouvellement urbains de 2000 ? », *Etudes tsiganes*, n° 15, 2000, pp. 130-141.
- Monnin Luc, « L'accueil des Gens du Voyage. Quels critères de choix ? », *Etudes tsiganes*, n° 11, 1er semestre 1998, « L'urbanité réconciliée. L'habitat adapté : un enjeu de citoyenneté », pp. 126-131.
- Pluchon Bernard, *Les «gens du voyage», une catégorie problématique de l'action publique. Analyse socio-historique et ethnographique d'une catégorie, de ses enjeux et effets*, Université de Nantes, 2009, 387 p.
- Reyniers Alain, « Mouvements migratoires des Tsiganes en France », *Etudes tsiganes*, n° 27-28, 3ème et 4ème trimestre 2006, pp. 92-103.
- Reyniers Alain, « Les Tsiganes entre ostracisme et pauvreté », *Le Courrier de l'Unesco*, juin 2010.
- Reyniers Alain, « Migrations, mobilité et territorialité chez les Tsiganes », communication du colloque du 25 et 26 mars 2004, Limoges.
- Reyniers Alain, « Pérégrination des Manouches en France au XIXème siècle », *Etudes tsiganes*, n° 26, 3ème trimestre 2006, pp. 9-31.
- Robert Christophe, *Eternels étrangers de l'intérieur*, Desclée Debrever, 2007, 452 p.
- Robert Christophe, « Le discours sur les «gens du voyage» dans les enceintes parlementaires », *Recherche Sociale, Tsiganes*, « Gens du voyage » Analyse pour une action adaptée, n° 155, juillet-septembre 2000, pp.7-25.

Sitographie :

- FNASAT Gens du voyage : <http://www.fnasat.asso.fr/>
- Etudes tsiganes : <http://www.etudestsiganes.asso.fr/>
- Médiathèque Matéo Maximoff : <http://www.fnasat.asso.fr/ressources.html>
- Catalogue de la médiathèque Matéo Maximoff : <http://fnasat.centredoc.fr/opac/>
- Dépêches tsiganes : <http://www.depechestsiganes.fr/>

Ont participé à cette recherche-action pour les quatre rencontres régionales et la rencontre nationale :

Aide Morale à la Population Gitane - AMPG (11), ALOTRA, Marseille (13), Association Gens du voyage - centre social Les Alliers (16), Centre social le chemin du hérisson (16), Centre d'animation cantonal de Surgères (17), Centre socioculturel de Royan (17), ACEP - Pôle Gens du voyage (18), Association Itinérance (22), Union départementale des associations familiales de la Creuse - UDAF (23), Association d'ici et d'Ailleurs, Bergerac (24), Association des Amis des Voyageurs de la Gironde - ADAV (33), Conseil général de la Gironde (33), Voyageurs 37, ARTAG, Villeurbanne (69), Association Le Relais Gens du voyage (44), Association Départementale Action pour les Gens du Voyage (45), Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du voyage - AMAV (53), Association Lupovino, Strasbourg (67), Centre social Voyageurs 72, Association Franc Comtoise Gens du voyage - Gadjé (70), Centre Social Tsigane - Fédération des centres sociaux de la Vienne (86), Centre social et socioculturel de Châtellerauld (86), Association pour l'Accueil et la Promotion des Gens du voyage de la Vienne - ADAPGV (86), Service d'Accueil et d'Accompagnement des Gens du voyage de la Fédération Médico-sociale des Vosges - SAAGV (88), Association Départementale « Gens du voyage » de l'Essonne - ADGVE (91)

Caisse nationale des allocations familiales - CNAF, Fédération des Centres sociaux de France - FCSF, FNASAT, JEUDEVI, Laboratoire Migrinter (Université de Poitiers), Union Française des Associations Tsiganes.

Nous remercions particulièrement les structures qui ont participé à l'enquête auprès des familles :

ALOTRA, Marseille (13) ; Association Gens du voyage - centre social Les Alliers, Angoulême (16) ; Centre d'animation cantonal de Surgères (17) ; Centre social Saint-Exupéry, Coulonnix Chamiers (24) ; Association D'ici et d'Ailleurs, Bergerac (24) ; Association des Amis des Voyageurs de la Gironde - ADAV (33) ; Association Le Relais Gens du voyage (44) ; Association Mayennaise d'Action auprès des Gens du voyage - AMAV (53) ; Association Lupovino, Strasbourg (67) ; Appona, Mulhouse (68) ; ARTAG, Villeurbanne (69) ; Association Départementale « Gens du voyage » de l'Essonne - ADGVE (91).

Rédaction

Christophe Moreau, sociologue à JEUDEVI (35), avec la collaboration de Stéphane Coudret, centre social Les Alliers (16), Nathalie Albert centre socioculturel Bougainville (86) ; Joseph Le Priellec, Stéphane Lévêque et Bernard Pluchon (FNASAT).

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSIKANES ET LES GENS DU VOYAGE

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris
Tél. 01.40.35.00.04 - Email : info@fnasat.asso.fr
<http://www.fnasat.asso.fr/>

UNION REGIONALE DES CENTRES SOCIAUX DU POITOU-CHARENTES URECSO

21 rue du 19 Mai 1962 - appt 103
16400 La Couronne
Tél. 05.16.70.90.11 - Email : georges.bray@centres-sociaux.fr
<http://urecso.centres-sociaux.fr/>

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE [FCSF]

10, rue Montcalm - BP 379
F-75869 Paris Cedex 18
Tél. 01 53 09 96 16 - Email : fcsf@centres-sociaux.asso.fr
<http://www.centres-sociaux.fr>

Ouvrage réalisé par la FNASAT, la FCSF et l'URECSO, avec le soutien de Christophe Moreau de JEUDEV I
et la collaboration de Joseph Le Priellec (FNASAT) et de Stéphane Coudret (FCSF)
Pilotage et portage financier de la démarche par l'URECSO

